

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi



MINISTRE DES PECHEES ET DE L'ECONOMIE MARITIME (MPEM)

PROJET DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES AU SENEGAL

(P175915)

RAPPORT MISSION

(Version Finale)

Mission d'appui à la consolidation, la formalisation et la subvention des associations nationales et régionales des acteurs de la filière aquacole du Sénégal



Référence : CI_SNREM _022 Accord de crédit IDA 71890

Janvier 2024

LISTE DES SIGLES ET DES ABREVIATIONS

AG	: Assemblée générale
AGR	: Activité génératrice de revenus
ANA	: Agence nationale de l'Aquaculture
ANAFAS	: Association nationale des Acteurs de la Filière Aquacole du Sénégal
ANCAR	: Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural
AO	: Afrique de l'Ouest
ARAFA	: Association régionale des Acteurs de la Filière Aquacole
ARAFA-DL	: Association régionale des Acteurs de la Filière Aquacole de Diourbel
ARAFA-FK	: Association régionale des Acteurs de la Filière Aquacole de Fatick
ARAFA-KD	: Association régionale des Acteurs de la Filière Aquacole de Kolda
ARAFA-KF	: Association régionale des Acteurs de la Filière Aquacole de Kaffrine
ARAFA-KG	: Association régionale des Acteurs de la Filière Aquacole de Kédougou
ARAFA-KL	: Association régionale des Acteurs de la Filière Aquacole de Kaolack
ARAFA-LG	: Association régionale des Acteurs de la Filière Aquacole de Louga
ARAFA-MT	: Association régionale des Acteurs de la Filière Aquacole de Matam
ARAFA-SD	: Association régionale des Acteurs de la Filière Aquacole de Sédhiou
ARAFA-SL	: Association régionale des Acteurs de la Filière Aquacole de Saint-Louis
ARAFA-TC	: Association régionale des Acteurs de la Filière Aquacole de Tambacounda
ARAFA-ZG	: Association régionale des Acteurs de la Filière Aquacole de Ziguinchor
CAT	: Cellule d'appui technique
CD	: Comité Directeur
CLP	: Comité local des pêcheurs
CLPA	: Conseil local de pêche artisanale
DRDR	: Direction Régionale du développement Rural
FAF	: Fonds d'appui au fonctionnement
FAO	: Organisation pour l'alimentation et l'agriculture
GIRMaC	: Projet de Gestion intégrée des ressources marines et côtière
IPC	: Initiative pêche côtière
MoU	: Mémoire d'entente
PRACAS	: Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise
PRAO	: Projet régional des pêches en Afrique de l'Ouest
PROVAL-CV	: Projet de Valorisation des Eaux pour le Développement des Chaîne de Valeur

PSDA	: Plan stratégique de développement de l’aquaculture
PSE	: Plan Sénégal Émergent
SENREM	: Projet de gestion des ressources naturelles au Sénégal
SRPS	: Service régional des Pêches et de la Surveillance
URAFAT	: Union régionale des Acteurs de la Filière Aquacole de Thiès
USD	Dollar américain

TABLE DES MATIERES

LISTE DES SIGLES ET DES ABREVIATIONS	I
TABLE DES MATIERES	III
LISTE DES FIGURES	V
LISTE DES TABLEAUX	VI
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	VII
INTRODUCTION	1
1 APPROCHE METHODOLOGIQUE	6
1.1 DEMARCHE METHODOLOGIQUE	6
1.1.1 Préparation de la mission de terrain	7
1.1.2 Mission d'installation des nouvelles ARAFA	8
1.1.3 Mission d'appui à la formalisation et à l'élaboration des plans de travail des anciennes ARAFA	12
1.1.4 Finalisation du modèle de subvention et de collaboration entre les ARAFA et l'ANAFAS	14
1.1.5 Planning des rencontres	15
1.2 DIFFICULTES RENCONTREES	16
1.3 ÉQUIPE D'EXPERTS	16
RÉSULTATS	17
1. MISE EN PLACE DES NOUVELLES ARAFA	18
1.1 ÉTAPE DE KAFFRINE	18
1.2 ÉTAPE DE KAOLACK	24
1.3 ÉTAPE DE DIOURBEL	31
1.4 ÉTAPE DE LOUGA	37
2 APPUI A LA FORMALISATION DES ARAFA	43
2.1 FORMALISATION DES NOUVELLES ARAFA	43
2.2 FORMALISATION DES ANCIENNES ARAFA	43
3 ELABORATION DES PREMIERS PLANS DE TRAVAIL DES NOUVELLES ARAFA	49
3.1 ETAPE DE KAFFRINE	49
3.2 ETAPE DE KAOLACK	50
3.3 ETAPE DE DIOURBEL	51
3.4 ETAPE DE LOUGA	52
4 ELABORATION DES PLANS DE TRAVAIL DES ANCIENNES ARAFA	54
4.1 SYNTHESE DE L'ÉVALUATION DES ANCIENNES ARAFA	54
4.2 ETAPE DE DAKAR	55
4.3 ETAPE DE THIES	55
4.4 ETAPE DE SAINT-LOUIS	56
4.5 ETAPE DE MATAM	57
4.6 ETAPE DE KEDOUGOU	58
4.7 ETAPE DE TAMBACOUNDA	60

4.8	ETAPE DE KOLDA	61
4.9	ETAPE DE SEDHIOU.....	62
4.10	ETAPE DE ZIGUINCHOR.....	63
4.11	ETAPE DE FATICK.....	65
5	PROPOSITION D'UN MODELE DE SUBVENTION ET DE COLLABORATION	66
5.1	ANALYSE DE QUELQUES MODELES DE SUBVENTION	66
5.1.1	<i>Cas de la subvention du carburant sous-douane.....</i>	66
5.1.2	<i>Cas de la subvention des moteurs hors-bord de pirogue artisanale</i>	67
5.1.3	<i>Cas du fonds d'appui au fonctionnement (FAF) des CLPA</i>	67
5.1.4	<i>Cas des Activités génératrices de revenus financées par les projets de cogestion de la banque mondiale et de la FAO</i>	68
5.1.5	<i>Cas de la subvention de la surveillance participative par les projets de cogestion de la banque mondiale</i>	69
5.1.6	<i>Cas du fonds de garantie mis en place par le CLP de Ngaparou</i>	69
5.1.7	<i>Cas de la subvention des intrants agricoles.....</i>	70
5.2	IDENTIFICATION DES OPTIONS DE SUBVENTION DES ARAFA ET DE L'ANAFAS	71
5.2.1	<i>Présentation des options de subvention.....</i>	71
5.3	EVALUATION DES OPTIONS DE SUBVENTION	73
5.4	STRATEGIE RETENUE : JUSTIFICATION ET CHANCES DE SUCCES	77
5.4.1	<i>L'identification de la stratégie</i>	77
5.4.2	<i>Justification de la stratégie.....</i>	77
5.4.3	<i>Les chances de succès</i>	77
5.5	CONCEPTUALISATION DE LA STRATEGIE RETENUE	78
5.5.1	<i>Objectifs de la stratégie retenue</i>	78
5.5.2	<i>Résultats attendus et activités</i>	78
5.5.3	<i>Plan de mise en œuvre de la stratégie de subvention</i>	78
5.6	MODELE DE COLLABORATION ENTRE LE PROJET ET LES ARAFA/ANAFAS	83
5.6.1	<i>Contractualisation avec les ARAFA et l'ANAFAS.....</i>	83
5.6.2	<i>Plan de mobilisation de la subvention et évaluation.....</i>	83
5.6.3	<i>Démarche d'évaluation</i>	84
6	SYNTHESE DES RESULTATS DE LA MISSION	85
7	RECOMMANDATIONS	90
ANNEXES		92
ANNEXE 1.	SYNTHÈSE DES RÉSULTATS DE L'ANALYSE DOCUMENTAIRE SUR LES ARAFA ET L'ANAFAS	1
ANNEXE 2.	STATUTS VALIDÉS DES NOUVELLES ARAFA	8
	<i>Article 13 : Gratuité de la fonction de membre</i>	5
ANNEXE 3.	PLANS DE TRAVAIL 2023-2024 DES ARAFA (ANCIENNES ET NOUVELLES)	8
ANNEXE 4.	MODÈLE DE PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LE PROJET SENREM ET LES ARAFA ET L'ANAFAS	69

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 : VISITE DE COURTOISIE AUX AUTORITES ADMINISTRATIVES	9
FIGURE 2 : SEANCE DE TRAVAIL AVEC LES ACTEURS (SOURCE : MISSION).....	9
FIGURE 3 : REPRESENTANTS DE L'ANAFAS AUX AGC DES NOUVELLES ARAFA.....	10
FIGURE 4 : BUREAU EXECUTIF DES ARAFA.....	11
FIGURE 5. VISITE DE COURTOISIE DU GOUVERNEUR AA DE KEDOUGOU.....	12
FIGURE 6 : REUNIONS AVEC LES BUREAUX EXECUTIFS DES ANCIENNES ARAFA	14
FIGURE 7 : PREMIER BUREAU EXECUTIF DE L'ARAFA- KF.....	19
FIGURE 8 : AGC DE L'ARAFA- KF	19
FIGURE 9 : PREMIER BUREAU EXECUTIF DE L'ARAFA-KL.....	25
FIGURE 10 : AGC DE L'ARAFA-KL.....	25
FIGURE 11 : PREMIER BUREAU EXECUTIF DE L'ARAFA- DL.....	32
FIGURE 12 : AGC DE L'ARAFA- DL	32
FIGURE 13 : PREMIER BUREAU EXECUTIF DE L'ARAFA- LG	38
FIGURE 14 : AGC DE L'ARAFA- LG.....	38
FIGURE 15 : SITUATION DU PROCESSUS DE FORMALISATION DES ANCIENNES ARAFA	44
FIGURE 16 : ORIGINE DES FINANCEMENTS DU BUDGET DU PLAN DE TRAVAIL EN FONCTION DES ARAFA	88

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1. PLANNING DES CONCERTATIONS AVEC LES ACTEURS.....	15
TABLEAU 2 : ÉQUIPE D'EXPERTS	16
TABLEAU 3. EVALUATION DU PROCESSUS DE FORMALISATION DES ANCIENNES ARAFA.....	45
TABLEAU 4 : SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION DES ANCIENNES ARAFA.....	54
TABLEAU 5. GRILLE DE NOTATION DES INDICATEURS D'EVALUATION DES OPTIONS.....	74
TABLEAU 6. EVALUATION DES OPTIONS.....	76
TABLEAU 7. PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE SUBVENTION RETENUE	79
TABLEAU 8. SYNTHÈSE DU BUDGET PRÉVISIONNEL DE LA STRATÉGIE DE SUBVENTION RETENUE.....	82
TABLEAU 9. PROPOSITION DE VENTILATION DE LA SUBVENTION ENTRE LES ARAFA ET L'ANAFAS	82
TABLEAU 10 : SYNTHÈSE DE LA MISE EN PLACE DES NOUVELLES ARAFA.....	85
TABLEAU 11 : SYNTHÈSE DES PLANS DE TRAVAIL 2023-2024 DES ARAFA	87
TABLEAU 12 : SYNTHÈSE DU BUDGET PRÉVISIONNEL DES PLANS DE TRAVAIL 2023-2024 DES ARAFA DESAGREGÉ PAR ORIGINE DES FINANCEMENTS	88
TABLEAU 13. PROPOSITION DE VENTILATION DE LA SUBVENTION ENTRE LES ARAFA ET L'ANAFAS	89

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

La présente « *mission d'Appui à la Consolidation, la Formalisation et la Subvention des Associations régionales d'Acteurs de la filière aquacole du Sénégal* » est commanditée par le **Projet de Gestion des Ressources naturelles au Sénégal (SENREM)** pour le compte de l'Agence nationale de l'Aquaculture (ANA).

L'**objectif global** de la mission était d'étendre la professionnalisation des acteurs de la filière aquacole à toutes les régions du Sénégal et d'appuyer la formalisation et le fonctionnement des ARAFA mises en place.

La mission s'est déroulée en trois étapes :

→ Étape 1 : Phase préparatoire

- Recensement des acteurs de la filière aquacole des nouvelles régions ciblées (Kaffrine, Kaolack, Diourbel et Louga) ;
- Mise en place d'un cadre d'échange et de partage d'informations avec les acteurs des nouvelles ARAFA des régions de Kaffrine, Kaolack, Diourbel et Louga (création de groupes WhatsApp) ;
- Transmission de correspondances aux Autorités administratives de toutes les régions ;
- Préparation de la mission de terrain (installation des nouvelles ARAFA et appui aux anciennes ARAFA) ;
- Revue documentaire des modèles de subvention ;
- Elaboration du modèle de base des plans de travail des ARAFA

→ Étape 2 : Installation des nouvelles ARAFA des régions de Kaffrine, Kaolack, Diourbel et Louga

- Visites de courtoisie aux Autorités administratives et territoriales ;
- Réunions d'Assemblée générale constitutives avec les acteurs de la filière aquacole ;
- Echanges sur le modèle de subvention des ARAFA et de l'ANAFAS

→ Étape 3 : Appui aux anciennes ARAFA et à l'ANAFAS

- Evaluation participative du processus de formalisation et du fonctionnement des anciennes ARAFA
- Elaboration participative des Plans de travail des anciennes ARAFA
- Echanges sur le modèle de subvention des ARAFA et de l'ANAFAS

→ Étape 4 : Finalisation du modèle de subvention des ARAFA et l'ANAFAS et du modèle de collaboration entre le projet SENREM et les ARAFA et l'ANAFAS

- 1) Consolidation des avis des parties prenantes (ARAFA, ANAFAS, Chefs d'antenne et Responsables de l'ANA) concernant la subvention ;

Elaboration du modèle de subvention et de collaboration entre le projet SENREM et les ARAFA et l'ANAFAS.

1) Installation des nouvelles ARAFA

Les **Assemblées générales constitutives (AGC)** des nouvelles ARAFA n'ont concerné que les fermes et organisations d'acteurs de la filière aquacole existantes (*formelles ou informelles*) suivies et encadrées par l'ANA. La présidence et le secrétariat sont assurés respectivement par le Responsable Suivi & Évaluation et le Chef de d'Antenne de l'ANA. Dans certaines régions, il convient de souligner l'appui technique et logistique des responsables des Services Régionaux de la Surveillance des Pêches (SRSP) et des projets et programmes intervenant dans l'aquaculture.

L'agenda des AGC est composé des activités ci-après :

1. Présentation des objectifs et de la **méthodologie** de travail ;
2. Lecture et approbation du **projet de statuts par l'Assemblée** ;
3. Election du **Comité directeur** et du **bureau exécutif** ;
4. Finalisation du projet de Plan d'action ;
5. Echanges sur un modèle de subvention.

La mission a permis de mettre en place les **Bureaux exécutifs** des ARAFA des régions de Kaffrine, Kaolack, Diourbel et Louga; ceux des anciennes ARAFA des régions de Saint-Louis, Matam, Tambacounda, Kédougou, Kolda, Sédhiou, Ziguinchor, Fatick, Thiès et Dakar étant déjà installés depuis 2021.

Région	Structure régionale	Prénom et Nom du Président de l'ARAFA	Numéro téléphone du Président de l'ARAFA
KAFFRINE	ARAFA-KF	Ahmed NIANG	77 305 02 64
KAOLACK	ARAFA-KL	Ababacar Serigne Mbaye NIASS	77 672 72 72
DIOURBEL	ARAFA-DL	Pape Alioune GNINGUE	77 558 11 30
LOUGA	ARAFA-LG	Mouhamadou Lamine DIAGNE	77 963 13 81

2) Elaboration des Plans de travail des anciennes et nouvelles ARAFA

La mission a également permis d'élaborer les **plans de travail budgétisés (2023-2024)** de chaque ARAFA, aussi bien pour les nouvelles que les anciennes à l'exception de l'ARAFA-DK, soit au total 13 plans de travail élaborés avec l'appui de la mission.

Le Plan de travail de l'ARAFA-DK n'a pas pu être élaboré car seule la présidente de l'ARAFA s'est présentée et a clairement manifesté sa volonté de quitter l'ARAFA qui, selon elle, ne prend pas en compte ses intérêts personnels en tant que mytilicultrice et que l'ANA favoriserait la pisciculture. Par ailleurs, le Secrétaire général de l'ARAFA ne vit plus au Sénégal et des fortes divergences semblent exister entre le Président et les autres membres de l'ARAFA.

Compte tenu de ce qui précède, la mission a estimé qu'une assemblée générale de renouvellement des instances de l'ARAFA-DK devrait être organisée en priorité avant l'élaboration d'un Plan de travail.

Les plans de travail des ARAFA ont été bâtis autour des quatre résultats ci-après :

- **Résultat attendu 1** : l'ARAFA dispose d'une reconnaissance juridique ;
- **Résultat attendu 2** : l'ARAFA dispose de ressources pour son fonctionnement et ses instances dirigeantes se réunissent régulièrement ;
- **Résultat attendu 3** : l'ARAFA est mieux connue par les acteurs, les autorités territoriales et les PTF ; et
- **Résultat attendu 4** : les promoteurs bénéficient d'un accompagnement effectif de l'ARAFA.

Les activités du résultat 1 « *l'ARAFA dispose d'une reconnaissance juridique* » requièrent très peu de ressources financières ; il s'agit principalement de frais de transport pour le dépôt et le suivi de la demande de reconnaissance ainsi que pour la visite de courtoisie au gouverneur de région.

l'essentiel du budget prévisionnel des Plans de travail est destiné aux activités du résultat 2 « *l'ARAFA dispose de ressources pour son fonctionnement et ses instances dirigeantes se réunissent régulièrement* » ; il s'agit principalement de la formation des membres du bureau en gestion administrative et financière, à la tenue des réunions statutaires des instances dirigeantes et à l'achat de petits matériels de bureau (cachet, agrafeuses, etc.) et de consommables (registre, chemises cartonnées, classeurs, fiches de dépenses, etc.) pour la gestion quotidienne des activités.

Les activités du résultat 3 « *l'ARAFA est mieux connue par les acteurs, les autorités territoriales et les PTF* », consomment également des ressources non négligeables, principalement pour acquérir des supports et canaux de communication (plaquettes, flyers, page Facebook, etc.) ainsi que pour mener des activités de communication et de sensibilisation, y compris les émissions radios et la participation aux fora. Une bonne partie des ressources est attendue de l'ANA et de ses Partenaires.

Une faible part des ressources est destinée aux activités du Résultat 4 « *les promoteurs bénéficient d'un accompagnement effectif de l'ARAFA* » ; il s'agit des activités d'appui à la mise en œuvre des activités régaliennes de l'ANA.

ARAFA	MONTANT TOTAL DES PLANS DE TRAVAIL DÉSAGRÉGÉ PAR RÉSULTAT				TOTAL
	Résultat attendu 1 : <i>l'ARAFA dispose d'une reconnaissance juridique</i>	Résultat attendu 2 : <i>l'ARAFA dispose de ressources pour son fonctionnement et ses instances dirigeantes se réunissent régulièrement</i>	Résultat attendu 3 : <i>l'ARAFA est mieux connue par les acteurs, les autorités territoriales et les PTF</i>	Résultat attendu 4 : <i>les promoteurs bénéficient d'un accompagnement effectif de l'ARAFA</i>	
KAFFRINE	50 000	5 242 000	1 765 000	96 000	7 153 000
KAOLACK	50 000	2 413 000	1 775 000	618 000	4 856 000
DIOURBEL	50 000	2 613 000	1 775 000	354 000	4 792 000

Projet de gestion des ressources naturelles du Sénégal (SENREM) – P175915

LOUGA	50 000	2 090 000	1 715 000	330 000	4 185 000
DAKAR	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
THIES	50 000	3 273 000	5 550 000	1 100 000	9 973 000
SAINT-LOUIS	140 000	5 394 500	4 508 000	1 060 000	11 102 500
MATAM		4 600 500	4 472 000	1 020 000	10 092 500
KEDOUGOU	75 000	2 617 500	1 330 000	660 000	4 682 500
TAMBACOUNDA	231 000	4 844 000	1 403 000	727 000	7 205 000
KOLDA	25 000	4 134 500	4 096 000	1 058 000	9 313 500
SEDHIOU	65 000	3 015 000	756 000	763 000	4 599 000
ZIGUINCHOR	82 500	4 024 000	820 000	940 000	5 866 500
FATICK		4 493 000	1 516 000	1 160 000	7 169 000
TOTAL	868 500	48 754 000	31 481 000	9 886 000	90 989 500

ARAFA	MONTANT TOTAL DES PLANS DE TRAVAIL DÉSAGRÉGÉ PAR ORIGINE DES FINANCEMENTS				
	<i>Budget total en FCFA</i>	<i>Contribution de l'ARAFA</i>		<i>Contribution de l'ANA et des Partenaires</i>	
		<i>Montant en FCFA</i>	<i>%</i>	<i>Montant en FCFA</i>	<i>%</i>
KAFFRINE	7 153 000	2 173 000	59%	4 980 000	41%
KAOLACK	4 856 000	2 858 000	59%	1 998 000	41%
DIOURBEL	4 792 000	2 794 000	58%	1 998 000	42%
LOUGA	4 185 000	2 205 000	53%	1 980 000	47%
DAKAR	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
THIES	9 973 000	3 393 000	34%	6 580 000	66%
SAINT-LOUIS	11 102 500	4 109 500	37%	6 993 000	63%
MATAM	10 092 500	3 175 500	31%	6 917 000	69%
KEDOUGOU	4 682 500	1 967 500	42%	2 715 000	58%
TAMBACOUNDA	7 205 000	3 414 000	47%	3 791 000	53%
KOLDA	9 313 500	2 886 500	31%	6 427 000	69%
SEDHIOU	4 599 000	2 227 000	48%	2 372 000	52%
ZIGUINCHOR	5 866 500	2 821 500	48%	3 045 000	52%
FATICK	7 169 000	3 212 000	45%	3 957 000	55%
TOTAL	90 989 500	37 236 500	41%	53 753 000	59%

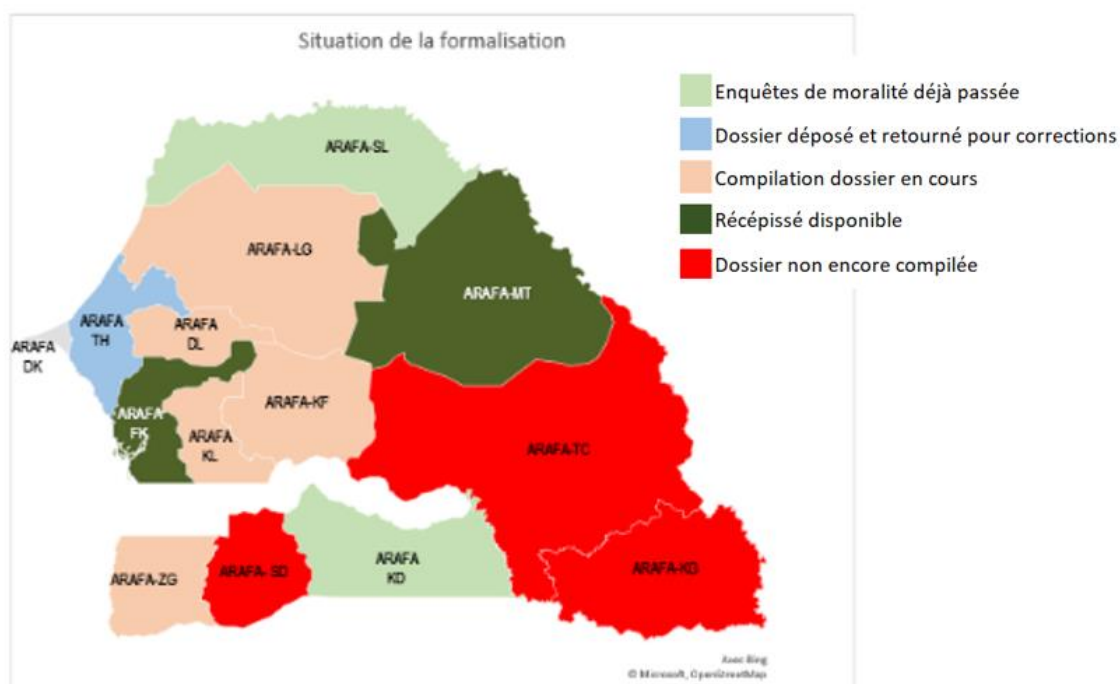
3) Appui à la formalisation des ARAFA

La mission a également permis d'expliquer, aux membres des bureaux nouvellement installés, la **procédure de reconnaissance juridique** d'une Association. Les documents administratifs (non personnels) du dossier de demande de reconnaissance de chaque nouvelle ARAFA ont été compilés et remis à son Président à l'issue de l'AGC. Il s'agit des statuts validés par l'ARAFA, du procès-verbal de l'AGC visé, de la liste des membres fondateurs. La mission a exhorté chaque ARAFA à compléter le dossier de déclaration de l'association avec les documents personnels des membres du bureau (notamment la copie de la pièce d'identité et un casier judiciaire datant de moins de trois mois).

Afin de faciliter la procédure de reconnaissance des nouvelles ARAFA, la mission a également sollicité l'appui de l'autorité administrative du ressort rencontrée lors des visites de courtoisie effectuées dans certaines régions. Pour assurer le suivi de la demande de reconnaissance, il a été demandé à chaque ARAFA de désigner un responsable chargé du suivi de la demande de reconnaissance.

Concernant les anciennes ARAFA, l'appui à la formalisation a été fourni au cas par cas, en fonction de l'état d'avancement de la demande de reconnaissance. Pour les ARAFA ayant déjà déposé leur demande de reconnaissance, il a été retenu que le bureau exécutif effectue dans les meilleurs délais une visite de courtoisie auprès du gouverneur de région et qu'un membre soit désigné pour le suivi du dossier. Quant aux ARAFA n'ayant pas encore déposé leur demande de reconnaissance (excepté l'ARAFA Dakar), un membre a été désigné pour la compilation et le suivi du dossier.

Pour le cas spécifique de l'ARAFA Dakar, la mission a estimé que la priorité est d'organiser dans les meilleurs délais une Assemblée générale pour les raisons susmentionnées.



4) Proposition de subvention et de modèle de collaboration entre le projet SENREM et les ARAFA et l'ANAFAS

Concernant la **proposition de subvention et de modèle de collaboration** entre le projet SENREM et les ARAFA et l'ANAFAS elle a capitalisé les résultats i) du diagnostic de l'efficacité interne et externe des ARAFA et de l'ANAFAS, ii) des modèles de subvention tirés de la revue documentaire, iii) des avis des parties prenantes rencontrées lors des réunions avec les ARAFA, iv) des résultats d'évaluation des AGR financées par les projets antérieurs de la banque mondiale et de la FAO.

Cela a permis de proposer quatre options de subvention qui ont été priorisées par un passage au crible à travers les cinq critères ci-après : **i) pertinence, ii) facilité de mise en œuvre, iii) besoins en ressources financières, iv) rapidité de réalisation et v) durabilité et risque.**

- **Priorité 1 : Option II** - Mise en place d'un Fonds d'Appui au Fonctionnement (FAF) des ARAFA et de l'ANAFAS ;
- **Priorité 2 : Option III** - Mise en place d'un budget de fonctionnement des ARAFA et de l'ANAFAS pour une durée limitée, le temps que les stratégies de mobilisation de fonds portent leurs fruits ;
- **Priorité 3 : Option I** - Mise en place d'un fonds de garantie pour l'accès des fermes à l'aliment et aux alevins ;
- **Priorité 4 : Option IV** - identification et mise en œuvre d'Activités génératrices de revenus (AGR) par les ARAFA et l'ANAFAS.

Les résultats de la priorisation des options ont permis de choisir comme stratégie gagnante : **la mise en place concomitamment des options II et III ci-après, cela à des fins de diversification et de sécurisation des ressources financières des ARAFA et de l'ANAFAS :**

- **Option II : Mise en place d'un Fonds d'appui au fonctionnement (FAF) des ARAFA et de l'ANAFAS**
Le but de cette option est d'institutionnaliser un fonds qui sera alimenté par une ristourne des redevances issues de l'implantation des fermes¹ et/ou de la vente d'aliments et d'alevins subventionnés par l'Etat à travers l'ANA et ses partenaires.
- **Option III : Mise en place d'un budget de fonctionnement des ARAFA et de l'ANAFAS pour une durée limitée**
Le but de cette option est d'appuyer le fonctionnement des ARAFA et de l'ANAFAS pour une durée déterminée (*par exemple pour les trois premières années*) le temps que les stratégies de mobilisation de fonds mises en place par ces structures puissent dégager suffisamment de recettes pour prendre la relève. L'option consiste à mettre en place un budget de fonctionnement pour assurer la tenue régulière des réunions des organes des ARAFA et de l'ANAFAS (AG, CD et bureau exécutif). **Ce budget sera estimé sur la base des Plans d'actions des ARAFA et de l'ANAFAS, du nombre de fermes couvertes et du dynamisme de l'organe de gestion.**

Plusieurs considérations militent en faveur de la mise en place combinée des options II et III. Il s'agit entre autres :

¹ Cf. article 17 du Code de l'Aquaculture à consulter ici : <https://faolex.fao.org/docs/pdf/sen213333.pdf>

- a) de la nécessité d'assurer la **pérennisation du fonctionnement** des ARAFA et de l'ANAFAS à partir du FAF qui est une source de financement autonome et durable alimentée par les acteurs de la filière eux-mêmes. Plus l'effectif des acteurs augmente dans une région, plus la part de l'ARAFA du ressort des ressources générées par le FAF devient importante ; il s'agit en quelque sorte d'une « *démocratisation de l'accès à la subvention* » ;
- b) de la possibilité pour les ARAFA et l'ANAFAS de disposer de **ressources financières immédiates** pour mener des activités, notamment avec le financement des Plans de travail 2023/2024 de ces structures en attendant la mise en place effective du FAF.

L'étude propose une ventilation de la subvention de **58 000 000 FCFA** comme suit :

- **Pour l'ANAFAS : 10 500 000 FCFA** pour appuyer la mise en œuvre des plans de travail 2023/2024 et 2026/2026 ;
- **Pour les ARAFA : 47 500 000 FCFA** des plans de travail 2023/2024 et 2026/2026. La part de chaque ARAFA est déterminée par rapport à i) son dynamisme, ii) le nombre de fermes couvertes et iii) le montant du budget estimatif de son plan de travail.

ARAFA	Contribution attendue de l'ARAFA pour la mise en œuvre du Plan de travail 2023-2024	Montant subvention 2023-2024	Montant subvention 2025 - 2026	Subvention totale
KAFFRINE	2 173 000	2 100 000	500 000	2 600 000
KAOLACK	2 858 000	2 800 000	500 000	3 300 000
DIOURBEL	2 794 000	2 600 000	500 000	3 100 000
LOUGA	2 205 000	2 200 000	500 000	2 700 000
DAKAR	N/A	2 100 000	500 000	2 600 000
THIES	3 393 000	3 300 000	500 000	3 800 000
SAINT-LOUIS	4 109 500	4 000 000	1 000 000	5 000 000
MATAM	3 175 500	3 100 000	1 000 000	4 100 000
KEDOUGOU	1 967 500	1 900 000	500 000	2 400 000
TAMBACOUNDA	3 414 000	3 400 000	500 000	3 900 000
KOLDA	2 886 500	2 800 000	1 000 000	3 800 000
SEDHIOU	2 227 000	2 200 000	500 000	2 700 000
ZIGUINCHOR	2 821 500	2 800 000	500 000	3 300 000
FATICK	3 212 000	3 200 000	1 000 000	4 200 000
ANAFAS	8 000 000	8 000 000	2 500 000	10 500 000
TOTAL	45 236 500	46 500 000	11 500 000	58 000 000

Le **modèle de collaboration** entre le projet SENREM et les ARAFA et l'ANAFAS est basé sur les **MoU tripartite** (SENREM, ANA et ARAFA/ANAFAS) signés avec chacune des structures.

5) Recommandations générales de l'étude

Afin de consolider les résultats obtenus par la présente mission, il est recommandé :

→ au projet SENREM

A la suite de la présente mission et des échanges avec les acteurs et autorités administratives il est recommandé fortement de poursuivre l'accompagnement des ARAFA et de l'ANAFAS à travers :

- a) l'appui au renouvellement des bureaux des anciennes ARAFA ; **cette activité est urgente et importante** pour assurer la légitimité des bureaux exécutifs et redynamiser les ARAFA en léthargie à cause du manque d'engagement et de responsabilité sociale des membres.
- b) l'organisation de sessions de renforcement des capacités des membres des bureaux des ARAFA (anciennes et nouvelles) en gestion administrative et financière avant la mise en place de la subvention ;
- c) l'appui à l'élaboration de Plan stratégique triennal de l'ANAFAS ;
- d) l'assistance pour la création d'un Fonds d'appui au fonctionnement des ARAFA et de l'ANAFAS.

cette nouvelle mission pourrait s'intituler « **Mission d'appui à l'encadrement des ARAFA et ANAFAS pour une meilleure gestion administrative et à la création d'un Fonds d'appui au fonctionnement** ».

→ à l'Agence nationale de l'Aquaculture (ANA)

- a) de mettre en place un dispositif de suivi des activités des ARAFA et de l'ANAFAS ;
- b) diligenter la tenue d'Assemblées générales de renouvellement des instances dirigeantes des anciennes ARAFA pour assurer leur légitimité ;
- c) d'actualiser l'analyse situationnelle des fermes et leur cartographie afin de mieux cerner la capacité aquacole de chaque région ;
- d) d'élaborer un Plan de formation des producteurs et de renforcer leur encadrement afin d'améliorer leur performance ;
- e) de mettre en place un système d'information pour la filière aquacole afin de faciliter le partage d'informations et le suivi des performances des fermes et des ARAFA ;
- f) d'accompagner les ARAFA et l'ANAFAS dans la recherche de partenaires afin de contribuer à leur autonomisation ;

- g) d'impliquer les ARAFA et l'ANAFAS dans les concertations entamées pour trouver une solution durable au problème d'accès aux intrants (aliment et alevins) pour une meilleure prise en charge de leurs préoccupations.

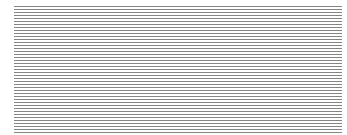
→ **aux ARAFA (anciennes et nouvelles)**

- a) de compéter, de déposer et de suivre la demande de récépissé ;
- b) de préparer la tenue d'Assemblées générales de renouvellement des instances dirigeantes;
- c) de respecter les réunions statutaires et de préconiser les réunions virtuelles des bureaux ;
- d) de sensibiliser les membres pour le respect des cotisations ;
- e) de multiplier leurs interactions avec les producteurs

→ **à l'ANAFAS**

- a) d'élaborer son plan stratégique triennal ;
- b) d'élaborer un Plan de mobilisation des partenaires ;
- c) D'élaborer un Plan de suivi des ARAFA ;
- d) d'élaborer et mettre en œuvre un Plan de communication.





Introduction

INTRODUCTION

La révision de la constitution du Sénégal en 2016 a consacré la reconnaissance aux citoyens un droit à un environnement sain, l'accès aux ressources naturelles ainsi que la responsabilité des pouvoirs publics pour la préservation et la restauration des processus écologiques et la promotion de la gestion durable des ressources naturelles.

La collaboration et le partage des responsabilités entre les populations et les pouvoirs publics pour une gestion durable des ressources naturelles forestières et halieutiques et la nécessité d'une implication des communautés locales dans le suivi des impacts environnementaux et sociaux des projets et programmes se sont progressivement renforcés en parallèle du processus de décentralisation et de transfert de certaines compétences en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles aux collectivités locales.

Si des interventions sectorielles dans les secteurs des pêches, des forêts et de la gestion des impacts environnementaux et sociaux ont eu d'importants résultats au cours des dernières années, le capital naturel du Sénégal s'érode progressivement, ce qui compromet à la fois la croissance économique et les moyens de subsistance des populations.

C'est pour répondre à ces enjeux d'une manière coordonnée que le Sénégal a décidé d'engager la préparation du **Projet de gestion des ressources naturelles au Sénégal « SENREM »** avec la Banque mondiale en s'appuyant sur les acquis d'interventions antérieures et actuelles dans les secteurs de la pêche (notamment le Programme régional des Pêches en Afrique de l'Ouest PRAO au Sénégal), de la gestion durable des forêts (notamment le Projet de Gestion durable et participative des Energies traditionnelles et de substitution – PROGEDE), de la gestion des risques climatiques et du renforcement du cadre de gestion environnemental et social (E&S).

L'Objectif de développement du projet **SENREM** est de « **Renforcer la gestion des ressources halieutiques et forestières dans des zones ciblées, promouvoir des chaînes de valeur ciblées et renforcer la gestion des risques environnementaux et sociaux** ».

Le projet est structuré autour de 3 composantes techniques complémentaires :

- *Composante 1* - Cadre institutionnel de gestion des impacts environnementaux et sociaux et collaborations stratégiques intersectorielles (pêche, environnement et forêt)
- *Composante 2* - Résilience et productivité du secteur des pêches et de l'aquaculture ;
- *Composante 3* - Gestion durable des forêts.

Au niveau de la composante 2 du projet, l'aquaculture constitue une sous composante articulée autour des 3 axes suivants : i) la mise en place des conditions d'attraction des investissements privés, ii) le renforcement des compétences techniques des acteurs iii) et la mise en place d'infrastructures de soutien au développement de l'aquaculture.

Le projet prévoit d'appuyer le développement de l'aquaculture à travers les axes ci-dessus. Toutefois, il est noté entre autres contraintes au développement de l'aquaculture des limites d'ordre structurel, financier, juridique ayant comme résultats, une faible productivité.

L'une des contraintes majeures est le manque de professionnels organisés capables de contribuer efficacement au développement de la filière aquacole et de défendre les intérêts des acteurs privés et communautés qui interviennent dans le secteur.

Ainsi, le programme de structuration de la filière aquacole/professionnalisation des acteurs a pour objectif d'examiner et de diagnostiquer certaines contraintes au développement du secteur en vue de proposer des mesures correctives.

C'est dans ce cadre que, conformément aux dispositions du Plan Sénégal Émergent (PSE) et au Plan stratégique de développement de l'aquaculture (PSDA), 2018-2022, l'Agence nationale de l'Aquaculture (ANA) a commandité en 2020 une étude portant sur l'organisation des acteurs de la filière aquacole au Sénégal.

Ladite étude a permis, à travers un processus participatif et inclusif, d'installer des Associations régionales d'Acteurs de la Filière aquacole (ARAFA) dans les régions de Saint -Louis, Matam, Kédougou, Tambacounda, Kolda, Sédhiou, Ziguinchor, Thiès, Dakar et Fatick. Les ARAFA ont été fédérées autour de l'Association nationale des Acteurs de la filière aquacole du Sénégal (ANAFAS) en juin 2021.

Cependant, il a été noté que, d'une part, que les ARAFA n'ont pas pu être installées dans les régions de Louga, Kaffrine, Kaolack et Diourbel, et d'autre part, l'ARAFA de Fatick avait accueilli les représentants des régions de Diourbel et de Kaolack ; ce qui avait entraîné des difficultés administratives lors de sa reconnaissance. Par ailleurs, certaines ARAFA installées en 2020 ne sont pas toujours formalisées et sont confrontées à des problèmes de fonctionnement non encore diagnostiqués et qui affectent leur performance globale ainsi que celle de l'ANAFAS.

Toutefois, il a été noté une efficacité interne médiocre des anciennes ARAFA marquée par la léthargie des instances dirigeantes ; la plupart des anciennes ARAFA n'ayant jamais tenu de réunion de bureau ou très rarement (moins de 3 réunions) depuis leur mise en place en 2020. Le mandat des bureaux exécutif, prévu initialement pour deux ans, est arrivé à échéance depuis fin 2022 et seule l'ARAFA de Fatick a pu organiser son Assemblée générale de renouvellement.

A cause d'un faible pilotage et l'absence d'interaction avec les Autorités locales, les projets, les ONG et les Partenaires techniques et financiers (PTF) actifs dans filière au niveau régional, les anciennes ARAFA sont peu connues et cela a rendu difficile le développement de partenariat et la mobilisation de financement pour appuyer leurs activités. Les commissions en charge de la communication et des relations extérieures sont restées en léthargie faute de moyens, mais surtout faute d'impulsion de la part du Bureau exécutif du ressort. Idem pour l'ANAFAS.

Ainsi, la faiblesse des ressources financières et l'absence d'une stratégie d'intervention claire semblent être les principales causes de la faible performance des anciennes ARAFA et de l'ANAFAS.

C'est dans ce cadre, que le projet **SENREM** souhaite s'attacher les services d'un Consultant pour accompagner le processus entamé par l'ANA à travers la consolidation, la formalisation et la subvention des associations des acteurs de la filière aquacole du Sénégal.

Pour atteindre ces objectifs, le Consultant a proposé une méthodologie articulée en quatre étapes :

- **Étape 1** : Mise en place de nouvelles ARAFA dans les régions de Kaolack, Diourbel, Louga et Kaffrine ;
- **Étape 2** : Appui à la formalisation de l'ensemble des ARAFA non encore reconnues ;
- **Étape 3** : Appui à l'élaboration de Plans d'actions de toutes les ARAFA installées par ANA (nouvelles et anciennes) ; et
- **Étape 4** : Présentation d'une proposition de subvention et d'un modèle de collaboration entre les ARAFA, l'ANAFAS.

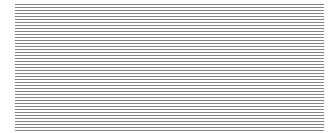
L'objectif global de la mission était d'étendre la professionnalisation des acteurs de la filière aquacole à toutes les régions du Senegal et d'appuyer la formalisation et le fonctionnement des ARAFA mises en place.

Les **objectifs spécifiques** poursuivis étaient :

1. étendre la mise en place des ARAFA aux régions de Louga, Diourbel, Kaffrine et Kaolack et actualiser l'ARAFA de Fatick ;
2. accompagner les processus de reconnaissance juridique des nouvelles ARAFA, y compris les anciennes ARAFA non encore formalisées ;
3. faire une proposition de subvention et un modèle de collaboration entre les ARAFA, l'ANAFAS et le projet ;
4. accompagner l'élaboration des Plans d'action des ARAFA.

Les résultats attendus à l'issue des missions étaient :

1. les ARAFA des régions de Louga, Diourbel, Kaffrine et Kaolack sont mises en place après un processus participatif et inclusif, impliquant à l'entame, les Autorités territoriales ;
2. les dossiers de reconnaissance juridique des nouvelles ARAFA ainsi que ceux des anciennes ARAFA non encore formalisées sont élaborés et transmis à l'Autorité compétente du ressort ;
3. une proposition de subvention et un modèle de collaboration entre les ARAFA, l'ANAFAS et le projet sont proposés ;
4. les Plans d'action de toutes les ARAFA sont élaborés et validés.



Méthodologie

1 APPROCHE METHODOLOGIQUE

La méthode participative a été utilisée durant les rencontres. Des conditions favorisant une mise en œuvre de l'intelligence collective, un cadre de partage et d'échanges d'idées a été créé. Des présentations power point suivies de discussions ont été réalisées. Le français et le wolof ont été utilisés comme langues de travail durant les rencontres.

1.1 Démarche méthodologique

Dans le cadre de cette étude, la méthodologie globale proposée est articulée en **quatre étapes** :

Étape 1 : Préparation de la mission de terrain

- a) Recensement des acteurs de la filière aquacole des nouvelles régions ciblées **(Kaffrine, Kaolack, Diourbel et Louga)** ;
- b) Mise en place d'un cadre d'échanges et de partage d'informations avec les acteurs des nouvelles ARAFA (création de groupes WhatsApp) et préparation de la mission de terrain ;
- c) Transmission de correspondances aux Autorités administratives ;
- d) Revue documentaire des modèles de subvention des secteurs de la pêche et de l'agriculture ;
- e) Elaboration du modèle de base des plans de travail des ARAFA.

Étape 2 : Installation des nouvelles ARAFA (Kaffrine, Kaolack, Diourbel et Louga)

- a) Visites de courtoisie aux Autorités administratives ;
- b) Réunions d'Assemblée générale constitutives (AGC) avec les acteurs de la filière aquacole ;
- c) Elaboration des Plans de travail (2023 -2024) des nouvelles ARAFA ;
- d) Echanges sur le modèle de subvention des ARAFA et de l'ANAFAS.

Étape 3 : Mission d'appui aux anciennes ARAFA et à l'ANAFAS

- a) Visites de courtoisie aux Autorités administratives ;
- b) Evaluation participative du processus de formalisation et du fonctionnement des anciennes ARAFA des régions de Saint-Louis, Matam, Tambacounda, Kédougou, Kolda, Sédhiou, Ziguinchor, Fatick, Dakar et Thiès ;
- c) Elaboration participative des Plans de travail des anciennes ARAFA ;
- d) Echanges sur le modèle de subvention des ARAFA et de l'ANAFAS.

Étape 4 : Finalisation du modèle de subvention entre le projet SENREM et les ARAFA et l'ANAFAS

- 6) Consolidation des avis des parties prenantes (ARAFA, ANAFAS, Chefs d'antenne et Responsables de l'ANA) concernant la subvention ;
- 7) Elaboration du modèle de subvention et de collaboration entre le projet SENREM et les ARAFA et l'ANAFAS.

Cette mission de terrain a pour objectif de mettre en place les instances régionales d'acteurs de la filière aquacole des régions de Kaffrine, Kaolack, Diourbel et Louga.

1.1.1 Préparation de la mission de terrain

a) Recensement des acteurs de la filière aquacole des nouvelles régions cibles

Cette activité a permis d'avoir une liste provisoire des acteurs de la filière aquacole des régions cibles pour l'installations des nouvelles ARAFA. Les informations fournies ont permis de localiser les fermes mais également d'obtenir les coordonnées des responsables. Le recueil de ces données a été mené de concert avec les Chefs d'antenne de l'ANA, et les Responsables de ferme. Pour certaines régions où l'ANA n'est pas représentée (Louga et Kaolack), le Chef de service régional des pêches et de la surveillance (SRPS) a été mis à contribution pour compléter la liste précitée.

b) Création des groupes WhatsApp des nouvelles ARAFA et préparation de la mission de terrain

Sur la base contacts tirés de la liste provisoire des fermes, il a été créé pour chaque région cible un groupe WhatsApp regroupant les acteurs de la région du ressort (*par ex. ARAFA-KL, pour la région de Kaolack*). Ces groupes WhatsApp ont permis d'atteindre quatre principaux résultats : i) compléter la liste et les informations sur les fermes par « effet boule de neige ² » ; ii) partager des informations et des documents sur la mission (TDR de la mission) ; iii) échanger sur l'organisation pratique des Assemblées générales constitutives (AGC) des nouvelles ARAFA (date, lieu, nombre de mandataires par ferme/organisation, prise en charge des participants, etc.) et iv) actualiser les TDR des AGC des ARAFA.

c) Information des Acteurs et des Autorités administratives

Une fois le calendrier de la mission stabilisé avec la contribution du Chargé du Suivi et Évaluation de l'ANA et les TDR actualisés, **une lettre d'information** a été initiée par l'UGP SENREM et transmise **par Courriel** à tous les Gouverneurs et Chefs d'Antenne/ANA des régions concernées par la mission.

² Certains membres ont communiqué des informations sur les fermes de leur connaissance ne figurant pas sur la liste provisoire ; ces dernières ont été intégrées à la liste provisoire.

Au niveau local, les **Chefs d’antenne de l’ANA** ont été chargés d’informer et de convoquer les acteurs concernés par la mission par le biais de leurs canaux habituels. Au niveau de chaque région, le nombre de responsables convoqués par organisation/ferme a été défini sur la base du nombre total de fermes recensées dans la région. Un arbitrage a été fait par le Consultant en tenant compte du nombre de membres convenable pour l’Assemblée générale constitutive et des résultats des échanges à travers les groupes WhatsApp susmentionnés.

d) Revue documentaire des modèles de subvention

Une des activités prévues lors des missions de terrain étant les échanges sur la subvention des ARAFA et de l’ANAFAS, une revue documentaire a été faite sur les modèles de subvention existants dans les secteurs de la pêche et de l’agriculture. Cela a permis d’élaborer des résumés synthétiques du fonctionnement ainsi que des avantages et inconvénients de chaque modèle de subvention pour soutenir les échanges avec les ARAFA et l’ANAFAS.

e) Elaboration du modèle de base des plans de travail des ARAFA

Elaborer un plan de travail est une opération fastidieuse, depuis l’identification et la priorisation des contraintes à l’identification et budgétisation des activités à mettre en œuvre pour chaque objectif et résultat attendu. Pour un public non averti, cela peut prendre facilement deux jours d’ateliers, soit presque deux mois pour la présente étude. Afin de faciliter l’élaboration des plans de travail et compte tenu du fait que toutes les ARAFA sont confrontées, à part quelques exceptions près, aux mêmes défis et contraintes, un **modèle de base de plan de travail** (2023 – 2024) a été préparé à l’avance et automatisé sur Excel. Ce modèle a servi de base de travail à actualiser en fonction des spécificités de chaque ARAFA lors d’une réunion avec les membres du bureau exécutif élargi aux Chefs d’antenne de l’ANA.

1.1.2 Mission d’installation des nouvelles ARAFA

a) Visites de courtoisie aux Autorités administratives

Dans chaque région, une visite de courtoisie a été organisée chez l’Autorité administrative (Gouverneur ou Sous-Préfet) du site abritant la réunion de mise en place de l’ARAFA du ressort.

Ces visites ont permis :

- de présenter la mission et ses objectifs;
- de faire un bref rappel du processus d’installation des ARAFA ;
- solliciter l’appui de l’Autorité pour la reconnaissance de l’ARAFA; et
- recueillir les observations éventuelles de l’Autorité.



Figure 1 : Visite de courtoisie aux autorités Administratives (Source : mission)

b) Réunions d'Assemblées générales constitutives avec les acteurs de la filière aquacole

Dans chaque région, les Assemblées générales constitutives (AGC) n'ont concerné que les fermes et organisations d'acteurs de la filière aquacole existantes (*formelles ou informelles*) suivies et encadrées par l'ANA. Les AGC ont été encadrées par les Responsable Suivi & Evaluation de l'ANA, les Chefs de d'Antenne de l'ANA. Dans certaines régions, des projets et structures intervenant dans la filière aquacole ont mis à contribution leur expertise de la filière et leur salle de conférence³.



Figure 2 : Séance de travail avec les acteurs (Source : mission)

³ Par exemple, le DRDR à Kaffrine, PROVAL à Kaolack, l'ANCAR à Diourbel, la Mairie à Louga



Figure 3 : Représentants de l'ANAFAS aux AGC des nouvelles ARAFA (Source : mission)

Pour chaque réunion, un bureau de séance (Président et Secrétaire) a été désigné. Les travaux qui ont suivi ont été axés sur les sept étapes ci-après :

1. allocutions d'ouverture (*prières, présentation mutuelle des participants, présentation des objectifs de la mission, etc.*)
2. échanges sur la nécessité d'organiser les acteurs de la filière aquacole ;
3. Présentation des TDR de l'AGC et adoption de l'Agenda ;
4. Lecture et validation du projet de Statut⁴ préparé par le Consultant ;
5. mise en place des instances dirigeantes de l'association. Après concertations, il a été convenu que chaque ferme présente à l'AGC soit représentée par un mandataire dans le Comité directeur. Les Commissaires aux comptes ont été désignés parmi le lot de mandataires non- membres du CD. Le CD s'est réuni en huis clos pour former le Bureau exécutif. Dans toutes les régions, les membres du Bureau exécutif ont été désigné par consensus. La représentativité des femmes a été prise en compte dans le Bureau exécutif.

⁴ Les projets de Statuts de chaque région ont été élaborés et transmis par Whatsapp aux acteurs concernés avant l'AGC.



Figure 4 : Bureau exécutif des ARAFA (Source : mission)

c) Travaux d'atelier pour l'élaboration des premiers Plans de travail des nouvelles ARAFA

Une fois les statuts approuvés et les instances dirigeantes de l'ARAFA mises en place, une séance de travail en plénière a été tenue pour élaborer le **premier plan de travail** de chaque nouvelle ARAFA en utilisant comme base de travail le modèle précité. Cela a permis d'élaborer les Plans de travail des quatre nouvelles ARAFA des régions de Kaffrine, Kaolack, Diourbel et Louga.

d) Recueil des suggestions des participants concernant un modèle de subvention.

Les AGC ont également été une opportunité d'échanger sur le modèle de subvention et de recueillir les suggestions des participants. Afin de systématiser les débats, les différents modèles tirés de la revue documentaire ont été présentés et discutés. Dans certaines ARAFA, des participants ont proposé d'autres modèles ou bien des variantes des modèles présentés.

e) Compilation du dossier de reconnaissance juridique de chaque nouvelle ARAFA.

Les AGC ont également permis à la mission d'expliquer, aux membres des bureaux nouvellement installés, la procédure de reconnaissance juridique d'une Association. Les documents administratifs (non personnels) du dossier de demande de reconnaissance de chaque nouvelle ARAFA ont été compilés et remis à son Président à l'issue de l'AGC.

Il s'agit des statuts validés par l'ARAFA, du procès-verbal de l'AGC visé, de la liste des membres fondateurs. La mission a exhorté chaque ARAFA à compléter le dossier de déclaration de l'association avec les documents personnels des membres du bureau (notamment la copie de la pièce d'identité et un casier judiciaire datant de moins de trois mois).

Afin de faciliter la procédure de reconnaissance des nouvelles ARAFA, la mission a également sollicité l'appui de l'autorité administrative du ressort rencontrée lors des visites de courtoisie effectuées dans certaines régions. Pour assurer le suivi de la demande de reconnaissance, il a été demandé à chaque nouvelle ARAFA de désigner un responsable chargé du suivi de la demande de reconnaissance.

1.1.3 Mission d'appui à la formalisation et à l'élaboration des plans de travail des anciennes ARAFA

a) Visites de courtoisie aux Autorités administratives

Dans chaque région, une visite de courtoisie a été organisée, dans la mesure du possible⁵, chez l'Autorité administrative (Gouverneur ou Sous-Préfet) du site abritant la réunion d'élaboration du plan de travail de l'ARAFA du ressort. Les objectifs des visites de courtoisie sont les mêmes que celles menées pour les l'installation des nouvelles ARAFA⁶.



Figure 5. visite de courtoisie du gouverneur AA de Kédougou (Source : mission)

b) Evaluation participative du processus de formalisation et du fonctionnement des anciennes ARAFA

Dans chaque région abritant une ancienne ARAFA installée en 2020, une réunion d'évaluation et d'élaboration de Plan de travail a été tenue avec les membres du bureau. C'est ainsi que 10 réunions ont été tenue respectivement pour les régions de Saint-Louis, Matam, Tambacounda, Kédougou, Kolda, Sédhiou, Ziguinchor, Fatick, Dakar et Thiès.

⁵ Pour certaines régions, les réunions avec les ARAFA ont été tenues pendant un jour non-ouvrable. Pour d'autres, l'Autorité était indisponible au passage de la mission alors qu'un retard est déjà noté dans le démarrage des réunions.

⁶ Cf supra

Une des activités de ces réunions est l'évaluation participative du processus de formalisation et du fonctionnement des ARAFA sur la base d'un guide d'entretien articulé autour des éléments ci-après :

- situation du processus de formalisation ;
- tenue des réunions statutaires ;
- réalisations de l'ARAFA depuis sa mise en place ;
- situation des cotisations des membres.

c) Appui à la formalisation des anciennes ARAFA.

Comme précité, les réunions avec les bureaux des anciennes ARAFA ont également permis à la mission d'avoir des informations sur le processus de formalisation des ARAFA. Seules deux ARAFA (Matam et Fatick) sur 10 ont pu obtenir leur récépissé de reconnaissance. L'appui à la formalisation des anciennes ARAFA a été fourni au cas par cas, en fonction de l'état d'avancement de la demande de reconnaissance.

Pour les ARAFA ayant déjà déposé leur demande de reconnaissance, il a été retenu que le bureau exécutif effectue dans les meilleurs délais une visite de courtoisie auprès du gouverneur de région et qu'un membre soit désigné pour le suivi du dossier de demande de reconnaissance.

Quant aux ARAFA n'ayant pas encore déposé leur demande de reconnaissance (exceptée l'ARAFA Dakar), la mission a expliqué le processus de reconnaissance et un membre du bureau a été désigné pour la compilation et le suivi du dossier de demande de reconnaissance.

Pour le cas spécifique de l'ARAFA de Dakar, la mission a estimé que la priorité est d'organiser dans les meilleurs délais une Assemblée générale car la Présidente de l'ARAFA a clairement manifesté sa volonté de quitter l'ARAFA qui, selon elle, ne prend pas en compte ses intérêts personnels en tant que mytilicultrice et que l'ANA favoriserait la pisciculture. Par ailleurs, le Secrétaire général de l'ARAFA ne vit plus au Sénégal et des fortes divergences semblent exister entre la Présidente et les autres membres de l'ARAFA.

Compte tenu de ce qui précède, la mission a estimé qu'une assemblée générale de renouvellement des instances de l'ARAFA-DK devrait être organisée en priorité avant l'introduction d'une demande de reconnaissance.

d) Elaboration participative des Plans de travail des anciennes ARAFA ;

A la suite de l'évaluation participative des ARAFA, des travaux d'atelier ont été menés avec les bureaux exécutifs pour l'élaboration participative des Plans de travail des anciennes ARAFA en utilisant le modèle de base précité. Le point de départ a été un brainstorming pour identifier les principales contraintes des ARAFA. Ces contraintes ont été ensuite confrontées avec les objectifs déclinés dans le modèle de base pour s'assurer que toutes les contraintes ont été bien prises en charge et faire une reformulation des objectifs et des résultats attendus ou bien ajouter des objectifs si nécessaires.

Pour mémoire, le modèle de base a dédié un objectif pour la formalisation ; cet objectif a été retiré du modèle de base pour les ARAFA ayant déjà obtenu leur récépissé de reconnaissance⁷. Certaines ARAFA (comme l'ARAFA -TH) avait déjà travaillé sur des projets de Plan de travail avant la mission ; lesdits plans ont été capitalisés lors de l'élaboration du Plan de travail de l'ARAFA.

e) Echanges sur le modèle de subvention des ARAFA et de l'ANAFAS.

Les réunions d'élaboration des Plans de travail ont également été une opportunité d'échanger sur le modèle de subvention et de recueillir les suggestions des participants. Ces échanges ont suivi le même format que celles menées avec les nouvelles ARAFA⁸.



Figure 6 : réunions avec les Bureaux exécutifs des anciennes ARAFA

(Source : mission)

1.1.4 Finalisation du modèle de subvention et de collaboration entre les ARAFA et l'ANAFAS

a) Consolidation des avis des parties prenantes concernant la subvention

A la suite des missions de terrain ayant permis d'échanger avec toutes les ARAFA (nouvelles et anciennes) et l'ANAFAS sur le modèle de subvention, une synthèse des avis des parties prenantes a été faite et cela a permis de mieux orienter la proposition de modèle de subvention et de collaboration entre le projet SENREM et les ARAFA et l'ANAFAS.

⁷ Il s'agit des ARAFA de Matam et de Fatick

⁸ Cf. supra

b) Elaboration du modèle de subvention et de collaboration entre le projet SENREM et les ARAFA et l'ANAFAS.

La proposition de modèle de subvention et de collaboration entre le projet SENREM et les ARAFA et l'ANAFAS a capitalisé les résultats i) du diagnostic de l'efficacité interne et externe des ARAFA et de l'ANAFAS, ii) des modèles de subvention tirés de la revue documentaire, iii) des avis des parties prenantes rencontrées lors des réunions avec les ARAFA, iv) des résultats d'évaluation des AGR financées par les projets antérieurs de la banque mondiale⁹ et de la FAO¹⁰.

Cela a permis de proposer quatre options de subvention qui ont été priorisées par un passage au crible à travers les cinq critères ci-après : **i) pertinence, ii) facilité de mise en œuvre, iii) besoins en ressources financières, iv) rapidité de réalisation et v) durabilité et risque.** Le modèle de subvention a été ensuite conceptualisé et opérationnalisé. Un Plan de mise en œuvre de la stratégie de subvention retenue a également été produit.

Concernant le modèle de collaboration entre le projet SENREM et les ARAFA et l'ANAFAS, il est basé sur les protocoles d'accord tripartite (SENREM, ANA, ARAFA) signés avec chacune des structures dont un modèle a été fourni.

1.1.5 Planning des rencontres

Les rencontres se sont déroulées du **19 septembre au 12 octobre 2023** (cf. Tableau 1). Elles ont concerné toutes les 14 régions du Sénégal.

Tableau 1. Planning des concertations avec les acteurs

Étape 3. Mise en place des instances régionales d'acteurs de la filière aquacole			
Région	Lieu de la réunion	Date	Visite de Courtoisie à l'Autorité territoriale
KAFFRINE	Kaffrine	Lundi 19 septembre	Non réalisée
KAOLACK	Kaolack	Mardi 20 septembre 2023	Gouverneur AD
DIOURBEL	Diourbel	Mercredi 21 septembre 2023	Gouverneur AA
LOUGA	Keur Momar Sarr	Jeudi 22 septembre 2023	Sous-Préfet
DAKAR	Dakar	Samedi 23 septembre 2023	Non réalisée
THIES	Thiès	Lundi 25 septembre 2023	Gouverneur AA
SAINT-LOUIS	Richard Toll	Samedi 30 septembre 2023	Non réalisée
MATAM	Matam	Lundi 02 octobre 2023	Gouverneur AA
KEDOUGOU	Kédougou	Mercredi 04 octobre 2023	Gouverneur AA
TAMBACOUNDA	Tambacounda	Jeudi 05 octobre 2023	Gouverneur AD
KOLDA	Kolda	Samedi 07 octobre 2023	Non réalisée
SEDHIOU	Sédhiou	Lundi 09 octobre 2023	Gouverneur AD
ZIGUINCHOR	Ziguinchor	Mardi 10 octobre 2023	Non réalisée
FATICK	Fatick	Jeudi 12 octobre 2023	Non réalisée

⁹ Projet Régional des Pêches en Afrique de l'Ouest (PRAO) et Projet de Gestion des Ressources marines et côtières (GIRMaC)

¹⁰ Projet Initiative pêche côtière (IPC)

1.2 Difficultés rencontrées

Les principales difficultés de l'étude sont :

- les difficultés liées au contexte du **Magal de Touba** et du **Gamou de Tivaouane** ayant occasionné le report du calendrier de la mission afin de permettre aux acteurs ciblés de participer aux AGC ;
- les difficultés de **déplacement** liées au contexte de l'hivernage. Pour l'AGC de ARAFA-LG, le site de Keur Momar Sarr proposé par les acteurs pour accueillir les participants est enclavé et difficile d'accès à cause du mauvais état de la route.
- l'insuffisance des **moyens financiers** alloués à la mission pour supporter les frais imprévus comme la prise en charge d'un représentant de l'ANAFAS¹¹ lors de l'installation des nouvelles ARAFA.
- Les **problèmes internes de l'ARAFA-DK** n'ayant pas permis d'élaborer un Plan de travail faute de quorum et de la volonté de la présidente de quitter l'association ;
- La nécessité d'appuyer l'**élaboration du Plan de travail de l'ANAFAS** qui n'en dispose pas alors que cette activité n'est pas prévue dans les TDR de la mission.

1.3 Équipe d'Experts

Le travail a été réalisé par l'équipe ci-dessous (Tableau 2) :

Tableau 2 : Équipe d'experts

Prénoms et Nom	Position / Rôle
Consultant principal	
Mansor NDOUR	Ingénieur des Pêche et de l'Aquaculture, Chef De Mission, Consultant Principal
Représentants de l'ANA (appui au Consultant)	
Ablaye SOUNGUE	Responsable Suivi et Evaluation de l'ANA
Représentants de la faitière (ANAFAS) – Appui au Consultant	
Ablaye FAYE	1 ^e Vice-Président ANAFAS, Président ARAFA SAINT-LOUIS
Abdou Karim THIOR	2 ^e Vice-président ANAFAS, Secrétaire général ARAFA FATICK

¹¹ Une rencontre avec le bureau exécutif de l'ANAFAS a permis de s'accorder sur l'importance que la faitière soit représentée lors de l'installation des nouvelles ARAFA pour i) assurer la visibilité de l'ANAFAS et ii) prodiguer des conseils aux ARAFA dans l'élaboration des statuts, la mise en place des organes, l'élaboration de leur Plan d'actions.



Résultats

1. MISE EN PLACE DES NOUVELLES ARAFA

1.1 Étape de Kaffrine

a) Lieu de l'AGC :

- *Salle de conférence de la Direction Régionale du développement Rural (DRDR)*

b) Bureau séance :

- **Président** : M. Ablaye SOUNGUE, Responsable de Suivi et Evaluation de l'ANA ;
- **Secrétaire** : M. Médoune SAMB, Chef Antenne Centre de l'ANA.

c) Composition du Comité directeur

Responsable	Contact	Département	Nom de la Localité
1. Pape Saliou NDIAYE	76 857 91 14	Kaffrine	Kahy
2. Macoumba NDIAYE	77 636 00 57		
3. Mme Bineta DIOUF	77 558 59 78	Kaffrine	Kaffrine
4. Khêmes NGOM	77 570 51 51		
5. Ahmed NIANG	77 305 02 64	Koungheul	Quartier Mame Adama Gueye
6. Sohabibou GUEYE	78 290 78 72		
7. El Hadji Omar THIAM	77 257 21 56	Koungheul	Fass Thiékène
8. Fatou SECK	78 227 98 95		
9. Cheikh Tidiane	77 532 53 20	Kaffrine	Diam Gadio
10. Khady CISSÉ	77 313 51 18		

d) Composition du bureau

Poste	Prénom et Nom	Genre
Président	El hadji Ahmed Niang	M
Vice-Président	Cheikh Tidiane Cissé	M
Secrétaire Général	Babacar Ndao	M
Secrétaire Général Adjoint	Macoumba Ndiaye	M
Trésorier Général	Bineta Diouf	F
Trésorier Général Adjoint	El hadji Omar Thiam	M

e) Commissaires aux comptes

- Commissaire au Compte 1 : Fatou Seck
- Commissaire au Compte 2 : Ndeye Fall

f) Premier Bureau de ARAFA-KF



Figure 7 : Premier Bureau exécutif de l'ARAFA- KF (Source : mission)

g) Procès-verbal de l'AGC



Figure 8 : AGC de l'ARAFA- KF (Source : mission)

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE DE L'ASSOCIATION
REGIONALE DES ACTEURS DE LA FILIERE AQUACOLE DE KAFFRINE**

L'an deux mille vingt-trois et le dix-huit septembre, à dix heures zéro minute, s'est tenue dans la salle de conférence de la Direction Régionale du développement Rural (DRDR) sise à Kaffrine, l'Assemblée Générale constitutive de l'association dénommée : « **ASSOCIATION REGIONALE DES ACTEURS DE LA FILIERE AQUACOLE DE KAFFRINE, (ARAFKA-KF)** ».

La liste des présents, qui ont donc qualité de Membres Fondateurs, est jointe en annexe.

Le bureau de séance a été formé comme suit :

- **Président** : M. Ablaye SOUNGUE, Responsable de Suivi et Evaluation de l'ANA;
- **Secrétaire** : M. Médoune SAMB, Chef Antenne de l'ANA.

L'**ASSOCIATION NATIONALE DES ACTEURS DE LA FILIERE AQUACOLE DU SENEGAL (ANAFAS)** a été représentée à l'Assemblée générale par Monsieur **Abdou Karime THIOR**, son 2^{ème} Vice-Président.

Le Président de séance rappelle que l'Assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation, discussion et adoption du projet de Statuts ;
- Election des membres du Comité Directeur et du Bureau exécutif ;
- Questions diverses.

Délibération 1. Adoption des Statuts

Après lecture du projet de statuts, le Président met aux voix leur adoption. L'adoption des statuts est votée à l'unanimité.

Délibération 2. Election du Comité Directeur

Après appel de candidatures, l'Assemblée Générale a procédé, à l'élection du Comité Directeur dont voici la composition :

N°	Prénom et Nom	Téléphone	Département	Nom de la Localité
1	Pape Saliou NDIAYE	76 857 91 14	Kaffrine	Kahy
2	Macoumba NDIAYE	77 636 00 57		
3	Mme Bineta DIOUF	77 558 59 78	Kaffrine	Kaffrine
4	Khémes NGOM	77 570 51 51		
5	M. Ahmed NIAN	77 305 02 64	Koungheul	Quartier Mame Adama Gueye
6	Sohahlbou GUEYE	78 290 78 72		
7	El Hadji Omar THIAM	77 257 21 56	Koungheul	Fass Thiékène
8	Fatou SECK	78 227 98 95		
9	Chelkh Tidiane	77 532 53 20	Kaffrine	Diama Gadio
10	Khady CISSÉ	77 313 51 18		

Délibération 3. Formation du Bureau

Le Comité directeur nouvellement élu a procédé à son sein à l'élection de son bureau dont voici la composition :

Sont élus par Vote

Prénom et Nom	Poste	Genre
El hadji Ahmed Niang	Président	M
Cheikh Tidiane Cissé	Vice-Président	M
Babacar Ndao	Secrétaire Général	M
Macoumba Ndiaye	Secrétaire Général Adjoint	M
Bineta Diouf	Trésorier Général	F
El hadji Omar Thiam	Trésorier Général Adjoint	M

L'Assemblée Générale constitutive a élu :

Commissaire au Compte 1 : Fatou Seck

Commissaire au Compte 2 : Ndeye Fall

L'ordre du jour étant épuisé, le président de séance a déclaré close l'Assemblée générale constitutive de l'Association à 13 heures 00 mn.

Président de séance



M. Ablaye SOUNGUE,

Responsable de Suivi Evaluation/ANA

Secrétaire de séance



M. Medoune Samba

Chef d'antenne centre/ANA

Réf. « Mission d'appui à la consolidation et à la formalisation des Associations régionales d'Acteurs de la filière aquacole du Sénégal (ARAFa) »

ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE DES NOUVELLES ARAFA

REGION DE : Kafrine

Kafrine, le 18 septembre 2023

LISTE DES MEMBRES FONDATEURS DE L'ASSOCIATION REGIONALE DES ACTEURS DE LA FILIERE AQUACOLE DE KAFRINE (ARAFa-KF)

N°	Prénom et Nom	Date et lieux de naissance	Adresse	Profession	Nationalité
1	Cheikh Tidiane Cissé	31/12/1955 à Nganda	Nganda	Administrateur de la FARM de Nganda	Sénégalaise
2	Mme Khady Cissé	19/03/1967 à Nganda	Nganda	Promotrice agro-piscicole	Sénégalaise
3	Ahmed NIANG	24/04/1972 à Hanne	Koungheul, quartier Mame Adama Guéye	Fermier	Sénégalaise
4	Pape Salidou NDIAYE	24/12/1973 à Kolda	Kahi, Kafrine	Topographe	Sénégalaise
5	Macoumba NDIAYE	13/01/1980 à Kaolack	Kahi, Kafrine	Technicien en marketing	Sénégalaise
6	El Hadj Omar THIAM	21/02/1992 aux parcelles assainies	Koungheul, Fass-Thiéckène	Fermier	Sénégalaise
7	Fatou SECK	01/01/1999 à Ndiassé Babou	Koungheul, Fass-Thiéckène	Fermière	Sénégalaise
8	Bineta DIOUF	24/05/1970 à Gandiaye	Kafrine	Fermière	Sénégalaise
9	Khemès NGOM	13/03/1971 à Kafrine	Kafrine	Fermière	Sénégalaise
10	Colonel Babacar NDAO	25/09/1959 à Khombole	Gnilby	Administrateur du CIFPA	Sénégalaise
11	Ndèye FALL		Gnilby	Ménagère	Sénégalaise

Réf. « Mission d'appui à la consolidation et à la formalisation des Associations régionales d'Acteurs de la filière aquacole du Sénégal (ARAFa) »

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSTITUTIVE DES NOUVELLES ARAFA

REGION DE : Kaffrine

Kaffrine, le 18 septembre 2023

FEUILLE DE PRESENCE

N°	Prénom et Nom	Genre	Nom de la ferme	Localité d'origine	Tél/Whatsapp et e-mail	Emargement
1	Cheikh Tidiane CISSÉ	M	Ferme Agricole Rurale de Minawara (FARM)	Nganda	77 532 53 20	
2	Mme Khady CISSÉ	F	Ferme Agricole Rurale de Minawara (FARM)	Nganda	77 313 51 18	
3	Ahmed NIANG	M	GIE Adama Fatou Rahma	Koungheul, quartier Mame Adama Cinéye	77 305 02 64	
4	Pape Salidou NDIAYE	M	Ferme Sékou Diatta	Kahi, Kaffrine	76 857 91 14	
5	Macoumba NDIAYE	M	Ferme Sékou Diatta	Kahi, Kaffrine	77 636 00 57	
6	El Hadj Omar THIAM	M	GIE Famille THIAM	Koungheul, Fass-l'hickône	77 257 21 56	
7	Fatou SECK	F	GIE Famille THIAM	Koungheul, Fass-l'hickône	78 227 98 95	
8	Bineta DHOUF	F	GIE Dam Sa Dolé	Kaffrine	77 558 59 78	
9	Khéniès NGOM	F	GIE Dam Sa Dolé de Kaffrine	Kaffrine	77 570 51 51	
10	Colonel Babacar NDAO	M	Centre d'incubation, de formation professionnelle et d'apprentissage	Gniby	77 618 67 68	

{ PAGE }

1.2 Étape de Kaolack

a) Lieu de l'AGC :

- *Salle de conférence du PROVAL-CV/Kaolack*

b) Bureau séance :

- **Président** : M. Abdoulaye Ndepp SENE, Chef du SRPS de Kaolack ;
- **Secrétaire** : M. Ablaye SOUNGUE, Responsable de Suivi et Evaluation de l'ANA.

c) Composition du Comité directeur

PRÉNOM ET NOM	DÉPARTEMENT	LOCALITÉ	TÉLÉPHONE
1. Ababacar Serigne Mbaye NIASS	Kaolack	Médina Baye	77 672 72 72
2. Ahmed SAMB	Kaolack	Koutal	76 221 14 50
3. Cheikh Balla DIALLO	Kaolack	Ngane Alassane	77 167 99 61
4. Awa SALL	Nioro	Village de Koutango	77 619 75 27
5. Ibrahima FAYE	Guinguinéo	Ngathie Naoudé	77 633 90 02
6. Mouhamadou Mamoune DEME	Kaolack	Darou Miraya	77 573 71 71
7. Makhary SOW	Kaolack	Ngane Alassane	77 550 55 82
8. Mbaye DIAGNE	Kaolack	Kahone	77 734 34 15
9. Mamadou Ngor FAYE	Kaolack	Ngane Alassane	78 281 36 73
10. Saliou NDIAYE	Guinguinéo	Gnolanème Ouest	77 322 64 24
11. Yaya SOW	Nioro	Keur Socé	78 283 73 36
12. Cheikh FALL	Nioro	Prokhane	77 370 46 62
13. Ousmane NIANE	Kaolack	Kawsara Fall	77 947 37 37
14. Ndèye Codou MBAYE	Kaolack	Kaolack	78 318 04 80
15. Demba BA	Kaolack	Ndiaffate	77 273 97 78
16. Ndèye Kdady DIOP	Kaolack	Santhiou Mboutou	77 747 89 65
17. Mamadou NDAO	Kaolack	Gandiaye	77 817 17 64

d) Composition du bureau

POSTE	PRÉNOM ET NOM	GENRE
Président	Ababacar Serigne Mbaye NIASS	M
Vice-Président	Mamadou Ngor FAYE	M
Secrétaire Général	Ahmeth SAMB	M
Secrétaire Général Adjoint	Ndèye Codou MBAYE	F
Trésorier Général	Ousmane NIANE	M
Trésorier Général Adjoint	Mamadou NDAO	M

e) Commissaires aux comptes

- Commissaire au Compte 1 : Babacar NIANE
- Commissaire au Compte 2 : Assane NIANE
- Commissaire au Compte 3 : Emile DIENE DIOM

f) Premier Bureau de ARAFA-KL



Figure 9 : Premier Bureau exécutif de l'ARAFA-KL (Source : mission)

g) Procès-verbal de l'AGC de ARAFA-KL



Figure 10 : AGC de l'ARAFA-KL (Source : mission)

**PROCESS-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE DE L'ASSOCIATION
REGIONALE DES ACTEURS DE LA FILIERE AQUACOLE DE KAOLACK**

L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf septembre, à dix heures zéro minute, s'est tenue dans la salle de conférence de la Direction Régionale du développement Rural (DRDR) sise à Kaolack, l'Assemblée Générale constitutive de l'association dénommée : « **ASSOCIATION REGIONALE DES ACTEURS DE LA FILIERE AQUACOLE DE KAOLACK, (ARAFKA-KL)** ».

La liste des présents, qui ont donc qualité de Membres Fondateurs, est jointe en annexe.

Le bureau de séance a été formé comme suit :

- **Président** : M. Abdoulaye Ndepp SENE, Chef du Service régional des Pêches et de la Surveillance (SRPS) de Kaolack ;
- **Secrétaire** : M. Ablaye SOUNGUE, Responsable de Suivi et Evaluation de l'ANA.

L'**ASSOCIATION NATIONALE DES ACTEURS DE LA FILIERE AQUACOLE DU SENEGAL (ANAFAS)** a été représentée à l'Assemblée générale par Monsieur **Abdou Karime THIOR**, son 2^{ème} Vice-Président.

Le Président de séance rappelle que l'Assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation, discussion et adoption du projet de Statuts ;
- Election des membres du Comité Directeur et du Bureau exécutif ;
- Questions diverses.

Délibération 1. Adoption des Statuts

Après lecture du projet de statuts, le Président met aux voix leur adoption. L'adoption des statuts est votée à l'unanimité.

Délibération 2. Election du Comité Directeur

Après appel de candidatures, l'Assemblée Générale a procédé, à l'élection du Comité Directeur dont voici la composition :

	Prénom et Nom	Département	Localité	Téléphone
1	Ababacar Serigne Mbaye NIASS	Kaolack	Médina Baye	77 672 72 72
2	Ahmed SAMB	Kaolack	Koutal	76 221 14 50
3	Cheikh Balla DIALLO	Kaolack	Ngane Alassane	77 167 99 61
4	Awa SALL	Nioro	Village de Koutango	77 619 75 27
5	Ibrahima FAYE	Guinguinée	Ngathie Naoudé	77 633 90 02
6	Mouhamadou Mamoune DEME	Kaolack	Darou Miraya	77 573 71 71
7	Makhary SOW	Kaolack	Ngane Alassane Kaolack	77 550 55 82
8	Mbaye DIAGNE	Kaolack	Kahone	77 734 34 15
9	Mamadou Ngor FAYE	Kaolack	Ngane Alassane	78 281 36 73
10	Sallou NDIAYE	Guinguinée	Gnolanème Ouest	77 322 64 24

	Prénom et Nom	Département	Localité	Téléphone
11	Yaya SOW	Nioro	Keur Socé	78 283 73 36
12	Cheikh FALL	Nioro	Prokhane	77 370 46 62
13	Ousmane NIANE	Kaolack	Kawsara Fall	77 947 37 37
14	Ndèye Codou MBAYE	Kaolack	Kaolack	78 318 04 80
15	Demba BA	Kaolack	Ndlaflafate	77 273 97 78
16	Ndèye Kdady DIOP	Kaolack	Santhiou Mboutou	77 747 89 65 77 722 91 12
17	Mamadou NDAO	Kaolack	Gandlaye	77 817 17 64

Délibération 3. Formation du Bureau

Le Comité directeur nouvellement élu a procédé à son sein à l'élection de son bureau dont voici la composition :

Sont élus par Vote

Poste	Prénom et Nom	Genre
Président	Ababacar Serigne Mbaye NIASS	M
Vice-Président	Mamadou Ngor FAYE	M
Secrétaire Général	Ahmed SAMB	M
Secrétaire Général Adjoint	Ndèye Codou MBAYE	F
Trésorier Général	Ousmane NIANE	M
Trésorier Général Adjoint	Mamadou NDAO	M

L'Assemblée Générale constitutive a élu :

Commissaire au Compte 1 : Babacar NIANE

Commissaire au Compte 2 : Assane NIANE

Commissaire au Compte 2 : Emile DIENE DIOM

L'ordre du jour étant épuisé, le président de séance a déclaré close l'Assemblée générale constitutive de l'Association à 13 heures 00 mn.

Président de séance


M. Abdoulaye Ndepp SENE
 Chef du SRPS de Kaolack

Secrétaire de séance


M. Ablaye SOUNGUE
 Responsable de Suivi Evaluation/ANA

Réf. « Mission d'appui à la consolidation et à la formalisation des Associations régionales d'Acteurs de la filière aquacole du Sénégal (ARAFA) »

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSTITUTIVE DES NOUVELLES ARAFA

REGION DE : Kaolack

Kaolack, le 19 septembre 2023

LISTE DES MEMBRES FONDATEURS DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE DES ACTEURS DE LA FILIÈRE AQUACOLE DE KAOLACK (ARAFA-KL)

N°	Prénom et Nom	Date et lieu de naissance	Adresse	Profession	Nationalité
1	Ababacar Serigne Mbaye NIASS	10/02/1984 à Kaolack	Médina Baye	Fermier	Sénégalaise
2	Ndèye Fatou NIASS	30/06/1990 à Kaolack	Médina Baye	Fermière	Sénégalaise
3	Ahmed SAMB	26/04/1979 à Kaolack	Koutal	Fermier	Sénégalaise
4	Cheikh Balla DIALLLO	15/03/1992 à Kaolack	Ngane Alassane	Fermier	Sénégalaise
6	Awa SALL	20/02/1967 à Koutango	Village de Koutango	Ménagère	Sénégalaise
7	Ibrahima FAYE	24/01/1966 à Dakar	Ngathie Naoudé	Ingénieur agronome	Sénégalaise
8	Mouhamadou Mamoune DEME	16/09/1996 à Laolack	Darou Miraya	Enseignant coranique	Sénégalaise
9	Makhary SOW	20/07/1994 à Kaolack	Ngane Alassane Kaolack	Fermier	Sénégalaise
10	Mbaye DIAGNE	12/12/1966 à Ndiébel	Kahone	Fermier	Sénégalaise
11	Assane NIANE	13/03/1973 à Kaffrine	Ngane Alassane	Fermier	Sénégalaise
12	Mamadou Ngor FAYE	27/01/1987 à Touba Diaglé	Ngane Alassane	Fermier	Sénégalaise
13	Salou NDIAYE	23/08/1984 à Kaolack	Gnolanène Ouest	Fermier	Sénégalaise
14	Yaya SOW	04/12/1992 à Tiguère Siré	Keur Socé	Fermier	Sénégalaise
15	Cheikh FALL	31/12/1953 à Diogoul	Prokhane	Fermier	Sénégalaise
16	Ousmane NIANE	13/03/1971 à Kaolack	Kawsara Fall	Fermier	Sénégalaise
17	Babacar NIANE	15/01/1957 à Kaolack	Kawsara Fall	Fermier	Sénégalaise
18	Ndèye Codou MBAYE	17/11/1998 à Kaolack	Kaolack	Fermière	Sénégalaise
19	Demba BA	18/05/1953 à Bambey	Ndiattare	Fermier	Sénégalaise
20	Emile DIENE DIOM	03/02/1985 à Mham	Ndiattare	Fermier	Sénégalaise
21	Ndèye Kdady DIOP	06/07/1963 à Kaolack	Santhiou Mboutou	Fermière	Sénégalaise
22	Mamadou NDAO	28/02/1969 à Kaolack	Gandiaye	Fermier	Sénégalaise
23	Sérigne Fallou DIENG	28/09/2002 à Kaolack	Kawsara-Kaolack	Fermier	Sénégalaise

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSTITUTIVE DES NOUVELLES ARAFA

REGION DE : Kaolack

Kaolack, le 19 septembre 2023

FEUILLE DE PRESENCE

N°	Prénom et Nom	Genre	Nom de la ferme	Localité d'origine	Tel/Whatsapp et e-mail	Emplacement
1	Ababacar Serigne Mbaye NIASS	M	DIAPAL MA DIAPA AGROECOLOGIE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE	Médina Baye	77 672 72 72	
2	Ndeye Fatou NIASS	F	DIAPAL MA DIAPA AGROECOLOGIE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE	Médina Baye	77 814 12 12	
3	Almed SAMB	M	FERME DE KOUTAL	Koutal	76 221 14 50	
4	Cherikh Balla DIALLO	M	SCOPTEMAN	Ngaie Alassane	77 167 99 61	
6	Awa SALL	F	GIE DES JEUNES ET DES FEMMES DE KOUTANGO	Village de Koutango	77 619 75 271	
7	Ibrahima FAYE	M	GIE REIMA WOURDA	Ngaie Nasoué	77 633 90 02	
8	Mouhamadou Mamoude DIEME	M	CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DARA MODERNE D'AROU MIRAYA	Darou Miraya	77 573 71 71	
9	Makhtar SOW	M	Ferme MAMADOU SOW	Ngaie Alassane	77 550 55 82	
10	Mbaye DIAGNE	M	MAIDAME ADJANDOA	Kaolack	77 734 34 15	
11	Assane NIANE	M	NOURA AQUA	Ngaie Alassane	76 606 64 49	
12	Mamadou Ngor FAYE	M	NOURA AQUA	Ngaie Alassane	78 281 36 73	
13	Salou NIAYE	M	SH-AGRO	Groisième Ouest	77 322 64 24	
14	Yaya SOW	M	ONG ANDADO	Kour Socé	78 283 73 36	
15	Cherikh FALL	M	CHERIKH FALL	Prolaine	77 370 46 62	
16	Ousmane NIANE	M	LES 3N	Kawsara Fall	77 947 37 37	
17	Babacar NIANE	M	LES 3N	Kawsara Fall	77 575 72 27	

{ PAGE }

Réel « Mission d'appui à la consolidation et à la formalisation des Associations régionales d'Acteurs de la filière aquacole du Sénégal (ARAFAs) »

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSTITUTIVE DES NOUVELLES ARAFA

N°	Prénom et Nom	Genre	Nom de la ferme	Localité d'origine	Tél./WhatsApp et e-mail	Engagement
18	Ndeye Codou MBAYE	F	PRODUCTION AQUACOLE ET AGRICOLE DE KAOLACK (PAAK)	Kaolack	78 318 04 80	
19	Demba BA	M	Herme spiruline de Keur Mariama de Ndiaffane	Ndiaffane	77 273 97 78	
20	Henric DIFNE DIOU	M	Herme spiruline de Keur Mariama de Ndiaffane	Ndiaffane	77 702 62 30	
21	Ndeye Kadady DIOP	F	Ferme Ranneder/Santhiou Mboulou	Santhiou Mboulou	77 747 89 65 Ou le 77 722 91 12	
22	Mamadou NDAO	M	Ainou Mady Group	Gandaye	77 817 17 64	
	Sérigne Fallou DIENG	M	Ferme Aroua Diagne/Els Baye Mbaye Diagne	Kaoussane-Kaolack	76 774 49 83	

Meiisse Boier
Malick Thiam

cheikh Diallo
Ferme SCOPMAN

8000 Wila
Ngara Alasane

7870258320
793151404364

1.3 Étape de Diourbel

a) Lieu de l'AGC :

- Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR)

b) Bureau séance :

- **Président** : M. Ablaye SOUNGUE, Responsable de Suivi et Evaluation de l'ANA ;
- **Secrétaire** : M. Médoune SAMB, Chef Antenne Centre de l'ANA.

c) Composition du Comité directeur

Responsable	Nom de la ferme	Nom de la Localité	Contact
1. Elhadji SARR	MARIAMA	Thiathaw	77 887 49 59
2. Mbaye DIOP	GIE JOKKO DE DIOURBEL	Diourbel	77 251 46 83
3. Alassane SENE	ALASSANE SENE	Silane	78 480 53 04
4. Fallou NDIAYE	ALASSANE SENE	Silane	77 721 18 96
5. Abdou Lahath SECK	GIE NAYLOUL MOUNÂ	Darou Salam Polé	77 323 77 63
6. Pape Alioune GNINGUE	GIE ALBOUCHRA	Nasrou -Médinatoul Salam	77 558 11 30
7. Diab MBAYE	GIE ALBOUCHRA	Nasrou -Médinatoul Salam	77 434 55 59
8. Serigne Abdou khadir FALL	GIE 3 ADM FISH	Ndindy Touba	77 528 57 99
9. Abdou Khadir NDIAYE	GIE 3 ADM FISH	Ndindy Touba	77 296 79 57
10. Abdoulaye SARR	FERME DE NDINDY	Ndindy	77 551 56 70
11. Papa Douada GAYE	MBIN DIAM BIO	Sokano/Thiakhar	76 881 49 52
12. Djibril DIOUF	BRACK AGROALIMENTAIRE	Bambey	77 888 53 99
13. Ibnou BADIANE	GIE NAYLOUL MOUNÂ	Darou Salam Polé	77 618 26 43

d) Composition du bureau

Poste	Prénom et Nom	Genre
Président	Pape Alioune GNINGUE	M
1 ^e Vice-Président	Papa Douada GAYE	M
2 ^e Vice-Président	Mbaye DIOP	M
Secrétaire Général	Fallou NDIAYE	M
Secrétaire Général Adjoint	Abdoulaye SARR	M
Trésorier Général	Ibnou BADIANE	M
Trésorier Général Adjoint	Diab MBAYE	F

e) Commissaires aux comptes

- Commissaire au Compte 1 : Mme Maye TINE
- Commissaire au Compte 2 : Ismaïla NDIA YE
- Commissaire au Compte 3 : Ibrahima DIENG

f) Premier Bureau de ARAFA-DL



Figure 11 : Premier Bureau exécutif de l'ARAFA- DL (Source : mission)

g) Procès-verbal de l'AGC de ARAFA-KL



Figure 12 : AGC de l'ARAFA- DL (Source : mission)

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE DE L'ASSOCIATION
REGIONALE DES ACTEURS DE LA FILIERE AQUACOLE DE DIOURBEL**

L'an deux mille vingt-trois et vingt septembre, à dix heures zéro minute, s'est tenue dans la salle de conférence de l'Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR) sise à Diourbel, l'Assemblée Générale constitutive de l'association dénommée : « **ASSOCIATION REGIONALE DES ACTEURS DE LA FILIERE AQUACOLE DE DIOURBEL, (ARAF-DL)** ».

La liste des présents, qui ont donc qualité de Membres Fondateurs, est jointe en annexe.

Le bureau de séance a été formé comme suit :

- **Président** : M. Ablaye SOUNGUE, Responsable de Suivi et Evaluation de l'ANA ;
- **Secrétaire** : M. Médoune SAMB, Chef d' l'ANA.

L'**ASSOCIATION NATIONALE DES ACTEURS DE LA FILIERE AQUACOLE DU SENEGAL (ANAFAS)** a été représentée à l'Assemblée générale par **Monsieur Abdou Karime THIOR**, son 2^{ème} Vice-Président.

Le Président de séance rappelle que l'Assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation, discussion et adoption du projet de Statuts ;
- Election des membres du Comité Directeur et du Bureau exécutif ;
- Questions diverses.

Délibération 1. Adoption des Statuts

Après lecture du projet de statuts, le Président met aux voix leur adoption. L'adoption des statuts est votée à l'unanimité.

Délibération 2. Election du Comité Directeur

Après appel de candidatures, l'Assemblée Générale a procédé, à l'élection du Comité Directeur dont voici la composition :

	Prénom et Nom	Département	Localité	Téléphone
1	Elhadji SARR	Bambey	Thiathlaw	77 887 49 59
2	Mbaye DIOP	Diourbel	Diourbel	77 251 46 83
3	Abdou Khadir NDIAYE	Mbacké	Ndindy Touba	77 296 79 57
4	Fallou NDIAYE	Bambey	Silane	77 721 18 96
5	Abdou Lakhath SECK	Mbacké	Darou Salam Polé/Touba	77 323 77 63
6	Pape Alioune GNINGUE	Mbacké	Nasrou- Médinatoul Salam	77 558 11 30
7	Abdoulaye SARR	Diourbel	NdIndy Diourbel	77 551 56 70
8	Papa Daouda GAYE	Bambey	Sokano	76 881 49 52
9	Djibril DIOUF	Bambey	Bambey	77 618 26 43
10	Ibnou BADIANE	Bambey	Bambey	77 618 26 43
11	Alassane SENE	Bambey	Silane	78 480 53 04
12	Diab MBAYE	Bambey	Nasrou- Médinatoul Salam	77 434 55 59
13	Sérigne Abdou Khadir FALL	Mbacké	NdIndy Touba	77 528 57 99

Délibération 3. Formation du Bureau

Le Comité directeur nouvellement élu a procédé à son sein à l'élection de son bureau dont voici la composition :

Sont élus par Vote

Poste	Prénom et Nom	Genre
Président	Pape Alioune GNINGUE	M
Vice-Président 1	Papa Daouda GAYE	M
Vice-Président 2	Mbaye Diop	M
Secrétaire Général	Fallou Ndiaye	M
Secrétaire Général Adjoint	Abdoulaye Sarr	M
Trésorier Général	Ibnou BADIANE	M
Trésorier Général Adjoint	Diab MBAYE	F

L'Assemblée Générale constitutive a élu :

Commissaire au Compte 1 : Mine Maye TINE

Commissaire au Compte 2 : Ismaïla NDIAYE

Commissaire au Compte 2 : Ibrahima DIENG

L'ordre du jour étant épuisé, le président de séance a déclaré close l'Assemblée générale constitutive de l'Association à 13 heures 00 mn.

Président de séance



M. Ablaye SOUNGUE

Responsable Suivi Evaluation de l'ANA

Secrétaire de séance



M. Médoune SAMB

Chef d'Antenne Centre de l'ANA

Annexe 1. Liste des membres fondateurs de l'ARAF-A-DL

REGION DE : Diourbel

Diourbel, le 20 septembre 2023

LISTE DES MEMBRES FONDATEURS DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE
DES ACTEURS DE LA FILIÈRE AQUACOLE DE DIOURBEL (ARAF-A-DL)

N°	Prénom et Nom	Date et lieu de naissance	Adresse	Profession	Nationalité
1	Sérigne Abdou Khadir FALL	06/04/1991 à Mbacké	Ndindy Touba	Technicien en pêche et aquaculture	Sénégalaise
2	Abdou Khadir NDIAYE	01/06/1990 à Mbacké	Ndindy Touba	TS en pêche et aquaculture	Sénégalaise
3	Elhadji SARR	19/07/1989 à Bambey	Thiathlaw	Fermier	Sénégalaise
4	Alassane SENE	10/05/1965 à Bambey	Silane	Fermier	Sénégalaise
5	Fallou NDIAYE	01/01/1991 à Silane	Silane	Fermier	Sénégalaise
6	Abdou Lakhath SECK	18/02/1977 à Touba	Darou Salam Poté/Touba	Fermier	Sénégalaise
7	Ibnou BADIANE	30/06/1992 à Keur Samba Yacine	Darou Salam Poté/Touba	Fermier	Sénégalaise
8	Pape Alkourne GNINGUE	01/04/1987 à Kaolack	Narou- Médinatou Salam	Ingénieur en aquaculture	Sénégalaise
9	Diab MBAYE	13/07/1995 à Bambey	Narou- Médinatou Salam	TS en aquaculture	Sénégalaise
10	Abdoulaye SARR	15/01/1972 à Ndindy	Ndindy Diourbel	Fermier	Sénégalaise
11	Ibrahima DIENG	12/02/1978 à Ndindy	Ndindy Diourbel	Fermier	Sénégalaise
12	Mme Maye TINE	01/01/1998 à Lambaye	Sokano	Fermier	Sénégalaise
13	Papa Daouda GAYE	15/06/1979 à Bambey	Sokano	Fermier	Sénégalaise
14	Mbaye DIOP	18/08/1956 à Diourbel	Diourbel	Fermier	Sénégalaise
15	Ismatla NDIAYE	20/04/1996 à Mbotal	Bambey	Fermier	Sénégalaise
16	Djibril DIOUF	14/03/1998 à Bambey	Bambey	Fermier	Sénégalaise

Réf. « Mission d'appui à la consolidation et à la formalisation des Associations régionales d'Acteurs de la filière aquacole du Sénégal (ARAF) »

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSTITUTIVE DES NOUVELLES ARAFA

REGION DE : Diourbel

Diourbel, le 20 septembre 2023

FEUILLE DE PRESENCE

N°	Prénom et Nom	Genre	Nom de la ferme	Localité d'origine	Tél./Whatsapp et e-mail	Emargement
1	Sérigne Abdou Khadir FALL	M	Ferme 3 ADM Fish	Ndindy Touba	77 528 57 99	
2	Abdou Khadir NDIAYE	M	Ferme 3 ADM Fish	Ndindy Touba	77 296 79 57	
3	Elhadji SARR	M	Ferme Mariama	Thiathaw	77 887 49 59	
4	Alassane SHNR	M	Ferme Silane	Silane	78 480 53 04	
5	Fallou NDIAYE	M	Ferme Silane	Silane	77 721 18 96	
6	Abdou Lakhath SECK	M	Ferme du GIE Nayloul Mouna	Darou Salam Poité/Touba	77 323 77 63	
7	Ibnou RADIANE	M	Ferme du GIE Nayloul Mouna	Darou Salam Poité/Touba	77 260 57 71	
8	Pape Alioune GNINGUE	M	Ferme Albouchra	Nasrou- Médinatoul Salam	77 558 11 30	
9	Diab MBAYE	F	Ferme Albouchra	Nasrou- Médinatoul Salam	77 434 55 59	
10	Abdoulaye SARR	M	Ferme de Ndindy Diourbel	Ndindy Diourbel	77 551 56 70	
11	Ibrahima DIENG	M	Ferme de Ndindy Diourbel	Ndindy Diourbel	77 337 78 45	
12	Mme Maye TINE	F	Ferme Mbine Diam bio	Sokano/Commune de Thiakhar	76 663 53 04	
13	Papa Daouda GAYE	M	Ferme Mbine Diam bio	Sokano/Commune de Thiakhar	76 881 49 52	
14	Mbaye DIOP	M	Ferme du GIE Jokko de Diourbel	Diourbel	77 251 46 83	
15	Ismaïla NDIAYE	M	Ferme Brack agroalimentaire de Bamboey	Bamboey	77 386 30 56	
16	Djibril DIOUF	M	Ferme Brack agroalimentaire de Bamboey	Bamboey	77 618 26 43	

77885399

{ PAGE }

1.4 Étape de Louga

a) Lieu de l'AGC :

- Salle de conférence de la Mairie de Keur Momar Sarr

b) Bureau séance :

- **Président** : M. Ablaye SOUNGUE, Responsable de Suivi et Evaluation de l'ANA ;
- **Secrétaire** : M. Abdoulaye FAYE, 1^e Vice-Président de l'ANAFAS

c) Composition du Comité directeur

PRÉNOM ET NOM	LOCALITÉ	NOM FERME	TÉLÉPHONE
1. Mouhamadou Lamine DIAGNE	KEUR MOMAR SARR	GIE KMS PISCICULTURE	77 963 13 81
2. Adama SQUARE	KEUR MOMAR SARR	GIE KMS PISCICULTURE	77 461 25 28
3. Tacko MBENGUE	GUIDICK	GIE JAKARLOO	78 219 37 70
4. Salymata NIANG	GUIDICK	GIE JAKARLOO	776297648/ 770938120
5. Mariama DEME	TELLER	GIE TELLER FARM	77 681 99 05
6. Ndèye SARR	KEUR MOMAR SARR	GIE TAKOU LIGUEY	77 041 98 31
7. Fatou SARR	KEUR MOMAR SARR	GIE TAKOU LIGUEY	78 471 92 69
8. Mody NIANG	GANKETTE BALLA	GIE NIANG ET FRERES	77 110 95 24
9. Mamadou NIANG	GANKETTE BALLA	GIE NIANG ET FRERES	78 145 26 38
10. Abdourahmane SARR	KEUR MOMAR SARR	GIE FATYOON	77 219 35 66
11. Mbaye GAYE	KEUR MOMAR SARR	GIE TOLOU MAME MODY	70 361 07 18

d) Composition du bureau

POSTE	PRÉNOM ET NOM	GENRE
Président	Mouhamadou Lamine DIAGNE	M
Vice-Président	Abdourahmane SARR	M
Secrétaire Général	Mody NIANG	M
Secrétaire Général Adjoint	Mariama DEME	F
Trésorier Général	Tacko MBENGUE	F
Trésorier Général Adjoint	Adama SQUARE	M

e) Commissaires aux comptes

- **Commissaire au Compte 1** : Papa Alioune DIAGNE
- **Commissaire au Compte 2** : Mamadou Gary SARR
- **Commissaire au Compte 3** : Libasse NDIAYE

f) Premier Bureau de ARAFA-LG



Figure 13 : Premier Bureau exécutif de l'ARAFA- LG (Source : mission)

g) Procès-verbal de l'AGC de ARAFA-LG



Figure 14 : AGC de l'ARAFA- LG (Source : mission)

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE DE L'ASSOCIATION
REGIONALE DES ACTEURS DE LA FILIERE AQUACOLE DE LOUGA**

L'an deux mille vingt-trois et vingt septembre, à dix heures zéro minute, s'est tenue dans la salle de conférence de la Mairie de Keur Momar Sarr, l'Assemblée Générale constitutive de l'association dénommée : « **ASSOCIATION REGIONALE DES ACTEURS DE LA FILIERE AQUACOLE DE LOUGA, (ARAFA-LG)** ».

La liste des présents, qui ont donc qualité de Membres Fondateurs, est jointe en annexe.

Le bureau de séance a été formé comme suit :

- **Président** : M. Ablaye SOUNGUE, Responsable de Suivi et Evaluation de l'ANA ;
- **Secrétaire** : M. Abdoulaye FAYE, son 1^{er} Vice-Président.

L'**ASSOCIATION NATIONALE DES ACTEURS DE LA FILIERE AQUACOLE DU SENEGAL (ANAFAS)** a été représentée à l'Assemblée générale par **Monsieur Abdoulaye FAYE**, son 1^{er} Vice-Président.

Le Président de séance rappelle que l'Assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation, discussion et adoption du projet de Statuts ;
- Election des membres du Comité Directeur et du Bureau exécutif ;
- Questions diverses.

Délibération 1. Adoption des Statuts

Après lecture du projet de statuts, le Président met aux voix leur adoption. L'adoption des statuts est votée à l'unanimité.

Délibération 2. Election du Comité Directeur

Après appel de candidatures, l'Assemblée Générale a procédé, à l'élection du Comité Directeur dont voici la composition :

	Prénom et Nom	Localité	Nom Ferme	Téléphone
1	Mouhamadou Lamine DIAGNE	KEUR MOMAR SARR	GIE KEUR MOMAR SARR PISCICULTURE	77 963 13 81
2	Adama SQUARE	KEUR MOMAR SARR	GIE KEUR MOMAR SARR PISCICULTURE	77 461 25 28
3	Tacko MBENGUE	GUIDICK	GIE JAKARLOO	78 219 37 70
4	Salymata NIANG	GUIDICK	GIE JAKARLOO	776297648/ 770938120
5	Mariama DEME	TELLER	GIE TELLER FARM	77 681 99 05
6	Ndèye SARR	KEUR MOMAR SARR	GIE TAKOU LIGUEY	77 041 98 31
7	Fatou SARR	KEUR MOMAR SARR	GIE TAKOU LIGUEY	78 471 92 69
8	Mody NIANG	GANKETTE BALLA	GIE NIANG ET FRERES	77 110 95 24
9	Mamadou NIANG	GANKETTE BALLA	GIE NIANG ET FRERES	78 145 26 38
10	Abdourahmane SARR	KEUR MOMAR SARR	GIE FATYOON	77 219 35 66

	Prénom et Nom	Localité	Nom Ferme	Téléphone
11	Mbaye GAYE	KEUR MOMAR SARR	GIE TOLOU MAME MODY	70 361 07 18

Délibération 3. Formation du Bureau

Le Comité directeur nouvellement élu a procédé à son sein à l'élection de son bureau dont voici la composition :

Sont élus par Vote

Poste	Prénom et Nom	Genre
Président	Mouhamadou Lamine DIAGNE	M
Vice-Président	Abdourahmane SARR	M
Secrétaire Général	Mody NIANG	M
Secrétaire Général Adjoint	Mariama DEME	F
Trésorier Général	Tacko MBENGUE	F
Trésorier Général Adjoint	Adama SQUARE	M

L'Assemblée Générale constitutive a élu :

Commissaire au Compte 1 : Papa Alioune DIAGNE

Commissaire au Compte 2 : Mamadou Gary SARR

Commissaire au Compte 3 : Libasse NDIAYE

L'ordre du jour étant épuisé, le président de séance a déclaré close l'Assemblée générale constitutive de l'Association à 13 heures 00 mn.

Président de séance


M. Ablaye SOUNGUE

Responsable Suivi Evaluation ANA

Secrétaire de séance


M. Abdoulaye FAYE

1^{er} Vice Président ANAFAS

Annexe 1. Liste des membres fondateurs de l'ARAFA-LG

REGION DE : LOUGA

Keur Momar Sarr, le 21 septembre 2023

**LISTE DES MEMBRES FONDATEURS DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE
DES ACTEURS DE LA FILIÈRE AQUACOLE DE LOUGA (ARAFA-LG)**

N°	Prénom et Nom	Date et lieu de naissance	Ferme	Adresse	Profession	Nationalité
1	Mamadou DIAGNE	20 février 1997 à Gueo	GIE KEUR MOMAR SARR PISCICULTURE	KEUR MOMAR SARR	Pisciculteur	Sénégalaise
2	Adama SOUARE	12 décembre 1993 à Gankette Balla	GIE KEUR MOMAR SARR PISCICULTURE	KEUR MOMAR SARR	Pisciculteur	Sénégalaise
3	Tacko MBENGUE	09 septembre 1984 à Richard Toll	GIE JAKARLOO	GUIDICK	Commerçante	Sénégalaise
4	Salymata NIANG	12 Août 1980 à Guidick	GIE JAKARLOO	GUIDICK	Agent de santé	Sénégalaise
5	Mariama DEME	06 Aout 1998 à Teller	GIE TELLER FARM	TELLER	Etudiante	Sénégalaise
6	Papa Alioune DIAGNE	15 Juillet 1997 à Guéo	GIE TELLER FARM	TELLER	Pisciculteur	Sénégalaise
7	Ndèye SARR	03 décembre 1982 à Dakar	GIE TAKOU LIGUEY	KEUR MOMAR SARR	Mareyeuse	Sénégalaise
8	Fatou SARR	24 janvier 1977 à Pikine	GIE TAKOU LIGUEY	KEUR MOMAR SARR	Mareyeuse	Sénégalaise
9	Mody NIANG	20 février 1982 à Gankette Balla	GIE NIANG ET FRERES	GANKETTE BALLA	Pisciculteur	Sénégalaise
10	Mamadou NIANG	26 septembre 1977 à Gankette Balla	GIE NIANG ET FRERES	GANKETTE BALLA	Enseignant	Sénégalaise
11	Abdourahmane SARR	23 novembre 1955 à Niodior	GIE FATYOON	KEUR MOMAR SARR	Professeur	Sénégalaise
12	Mamadou Gary SARR	27 Aout 1993 à Keur Momar Sarr	GIE FATYOON	KEUR MOMAR SARR	Etudiant	Sénégalaise
13	Mbaye GAYE	04 septembre 1999 à Gankette Guinthe	GIE TOLOU MAME MODY	KEUR MOMAR SARR	Cultivateur	Sénégalaise
14	Libasse NDIAYE	23 Vembre 1997 à Gankette Guinthe	GIE TOLOU MAME MODY	KEUR MOMAR SARR		Sénégalaise

Réf. « Mission d'appui à la consolidation et à la formalisation des Associations régionales d'Acteurs de la filière aquacole du Sénégal (ARAFAs) »

ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE DES NOUVELLES ARAFA

Keur Momar Sarr, le 21 septembre 2023

REGION DE : Louga

FEUILLE DE PRESENCE

N°	Prénom et Nom	Genre	Nom de la ferme	Localité d'origine	Tél/Whatsapp et e-mail	Emargement
1	Mamadou Lamine DIAGNE	M	GIE KEUR MOMAR SARR PISCICULTURE	MOMAR SARR	77 963 13 81	
2	Adama SOUARE	M	GIE KEUR MOMAR SARR PISCICULTURE	MOMAR SARR	77 461 25 28	
3	Tacko MBENGUE	F	GIE JAKARLOO	GUIDICK	78 219 37 70	
4	Salymata NIANG	F	GIE JAKARLOO	GUIDICK	78 093 81 20	
5	Mariama DEME	F	GIE TELLER FARM	MOMAR SARR	77 681 99 05	
6	Papa Alioune DIAGNE	M	GIE TELLER FARM	MOMAR SARR	78 453 28 87	
7	Ndèye SARR	F	GIE TAKOU LIGUEY	MOMAR SARR	77 041 98 31	
8	Fatou SARR	F	GIE TAKOU LIGUEY	MOMAR SARR	78 471 92 69	
9	Mody NIANG	M	GIE NIANG ET FRERES	MOMAR SARR	77 110 95 24	
10	Mamadou NIANG	M	GIE NIANG ET FRERES	MOMAR SARR	78 145 26 38	
11	Abdourahmane SARR	M	GIE FATYOON	MOMAR SARR	77 219 35 66	
12	Mamadou Gary SARR	M	GIE FATYOON	MOMAR SARR	77 700 83 22	
13	Nbaye GAYE	M	GIE TOLOU MAME MODY	MOMAR SARR	70 361 07 18	
14	Libasse NDIAYE	M	GIE TOLOU MAME MODY	MOMAR SARR	78 408 25 09	

2 APPUI A LA FORMALISATION DES ARAFA

2.1 Formalisation des nouvelles ARAFA

- a) La mission a effectué des visites de courtoisie auprès des autorités administratives et a sollicité l'appui de ces dernières pour diligenter le processus de formalisation des nouvelles ARAFA
- b) Le dossier de **demande reconnaissance juridique** de l'ARAFA a été compilé et remis au Président nouvellement élu de l'ARAFA. Il comprend :
 - Un modèle de demande de reconnaissance d'association adressée au Gouverneur de région sous couvert de la voie hiérarchique
 - 2 exemplaires des statuts ; sur chaque page de l'un des exemplaires ;
 - 4 exemplaires de la liste des membres fondateurs comprenant l'indication de leur noms, prénoms, date et lieu de naissance, adresse, profession et nationalité
 - 4 exemplaires du procès-verbal de l'assemblée constitutive
- c) La mission a chargé le président de chaque nouvelle ARAFA de compléter le dossier de reconnaissance avec les documents personnels des membres du bureau (casier judiciaire datant de moins de 3 mois et copie carte d'identité) et de déposer le dossier auprès des services compétents ;
- d) La mission a chargé le Président de l'ARAFA de désigner un membre du bureau exécutif pour le suivi du dossier de reconnaissance après son dépôt ;
- e) Le Bureau exécutif est exhorté à faire une visite de courtoisie au gouverneur de région pour faciliter la procédure de reconnaissance juridique de l'ARAFA.
- f) Le Consultant et le Chef d'antenne de l'ANA du ressort vont également suivre l'évolution du dossier de formalisation et fournir un appui si nécessaire.

2.2 Formalisation des anciennes ARAFA

a) Evaluation du processus de formalisation des anciennes ARAFA

Les résultats d'évaluation du processus de formalisation des anciennes ARAFA montrent que (cf. figure 15) que seuls 20% (soit 2 ARAFA) des ARAFA ont pu obtenir leur récépissé de reconnaissance. Par ailleurs, 50% (soit 5 ARAFA) des ARAFA n'ont pas complété leur dossier de demande de reconnaissance et par conséquent n'ont pas pu déposer leur demande de récépissé ; 20% ont déjà déposé leur demande de récépissé et ont déjà passé les enquêtes de moralité et attendent la délivrance de leur récépissé, 10% (soit 1 ARAFA) ont déjà déposé leur demande de récépissé mais le dossier a été retourné pour correction.

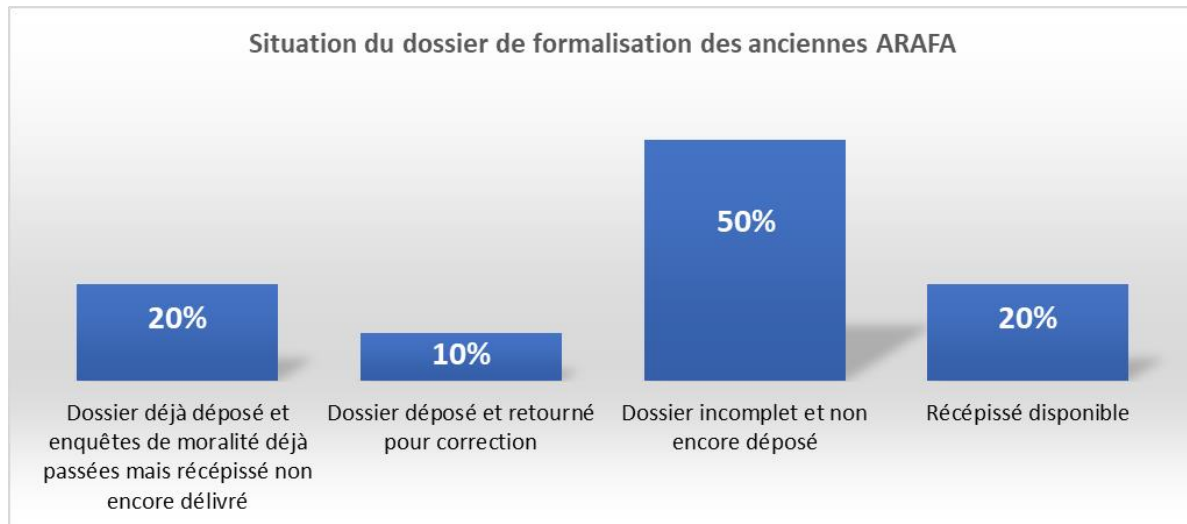


Figure 15 : Situation du processus de formalisation des anciennes ARAFA (Source : mission)

Les **principales contraintes** évoquées par finaliser le processus de formalisation sont :

- a) la difficulté de réunir tous les casiers judiciaires des membres ciblés avant qu'ils ne perdent leur validité ; un casier judiciaire datant de plus de 3 mois devant être actualisé ;
- b) l'insuffisance des ressources financières de l'ARAFA pour l'achat de timbres et la prise en charge des frais de transport pour les besoins de la compilation et du dépôt du dossier de demande de récépissé ;
- c) la méconnaissance du processus de formalisation par certains Présidents d'ARAFA ;
- d) les lenteurs administratives notés après le dépôt de la demande de récépissé ;
- e) le rejet de certaines demandes pour corrections à apporter.

Cependant, la mission estime que i) le manque d'engagement et de responsabilité des membres, ii) le faible suivi des ARAFA depuis leur mise en place en 2020 et iii) la non-implication des Chefs d'antenne, voire de l'ANAFAS, constituent les causes véritables de la non-formalisation des ARAFA.

Tableau 3. Evaluation du processus de formalisation des anciennes ARAFA

Région	Situation de la formalisation lors de la mission	Principales contraintes évoquées	Mesures proposées
DAKAR	Dossier incomplet et non encore déposé	▪ Les casiers judiciaires sont incomplets et ceux déjà disponibles ont dépassé 3 mois ▪ Le secrétaire général de l'ARAFA est expatrié au Canada depuis presque un an ▪ La présidente de l'ARAFA a manifesté sa ferme volonté de quitter la structure	Processus de formalisation suspendu en attendant la mise en place d'un nouveau bureau
THIES	Dossier déposé et retourné pour correction	▪ Le Président de l'ARAFA a déclaré que des correctifs ont été demandés sur le dossier par l'Autorité ▪ Les casiers judiciaires déjà réunis ne sont en vigueur et doivent être actualisés	▪ Apporter les correctifs demandés ▪ Actualiser les casiers judiciaires ▪ Faire un nouveau dépôt de demande de reconnaissance
SAINT-LOUIS	Dossier déjà déposé et enquêtes moralité déjà faites mais récépissé non encore disponible	▪ Grand retard (plus de 3 mois) constaté depuis l'enquête de moralité ▪ Absence d'informations sur la cause du retard dans la délivrance du récépissé	▪ Un membre du bureau désigné pour le suivi ▪ Une visite de courtoisie chez le gouverneur pour demander son appui programmé
MATAM	Récépissé disponible	Néant	N/A
KEDOUGOU	Dossier incomplet et non encore déposé	▪ Le président n'a pas compilé le dossier de reconnaissance et ne maîtrise pas la procédure de reconnaissance ;	▪ La mission a demandé au Président de compiler le dossier de reconnaissance avec l'aide du Chef d'Antenne et du Consultant

		▪ Le Président de l'ARAFA a déclaré avoir perdu sa carte d'identité et son téléphone et n'avait plus les contacts des membres du bureau	▪ Le gouverneur est déjà sensibilisé et a demandé à l'ARAFA de transmettre rapidement le dossier de reconnaissance. Il a aussi demandé au Chef d'antenne de lui rendre compte régulièrement du processus ▪ La mission a demandé au bureau d'effectuer une visite de courtoisie chez le gouverneur pour demander son appui ▪ Le bureau a désigné un membre pour le Suivi de la demande formalisation après le dépôt ▪ Le Consultant et le Chef d'antenne de l'ANA vont également suivre l'évolution du dossier et fournir un appui si nécessaire
TAMBACOUNDA	Dossier incomplet et non encore déposé	▪ Le Président n'a pas démarré la compilation du dossier ▪ Le président de l'ARAFA est basé à Bakel situé à environ 256 km de Tambacounda et est confronté à un problème de ressources financière pour son transport et son hébergement pour les besoins du dépôt et du suivi du dossier de demande de formalisation	Idem pour Kédougou

KOLDA	Dossier déjà déposé et enquêtes moralité déjà faites mais récépissé non encore disponible	Enquête de moralité menée il y'a environ un mois et la situation n'est pas encore jugée alarmante	▪ Le bureau a désigné un membre pour le Suivi de la demande formalisation après le dépôt ▪ Le bureau a programmé d'effectuer une visite de courtoisie chez le gouverneur pour demander son appui
SEDHIOU	Dossier incomplet et non encore déposé	▪ Le Président n'a pas démarré la compilation du dossier ▪ Il a évoqué son manque de temps et l'absence de ressources financières pour le dépôt du dossier (achat de timbres et transport)	Idem pour Kédougou
ZIGUINCHOR	Dossier incomplet et non encore déposé	▪ Le secrétaire général de l'ARAFA chargé de piloter le dossier de formalisation a déclaré qu'il n'arrive pas à joindre au téléphone certains membres pour obtenir des informations sur leur profession afin de pouvoir compléter la liste des membres fondateurs	▪ La mission a demandé au Président de mettre « pisciculteur » pour la profession des membres fondateurs injoignables et de demander des casiers judiciaires pour les membres du bureau pour compléter le dossier de demande de formalisation ▪ La mission a demandé au Bureau d'effectuer une visite de courtoisie chez le gouverneur pour demander son appui ▪ Le bureau a désigné un membre autre que le Secrétaire général pour le Suivi de la demande formalisation après le dépôt

			▪ Le Consultant et le Chef d'antenne de l'ANA vont également suivre l'évolution du dossier et fournir un appui si nécessaire
FATICK	Récépissé disponible		N/A

3 ELABORATION DES PREMIERS PLANS DE TRAVAIL DES NOUVELLES ARAFA

3.1 Etape de Kaffrine

a) Objectifs prioritaires de l'ARAFA-KF

- **Objectif 1** : Formaliser l'ARAFA KF
- **Objectif 2** : Assurer le bon fonctionnement des instances dirigeantes
- **Objectif 3** : Assurer une bonne communication et une bonne visibilité
- **Objectif 4** : Accompagner les membres de l'association dans l'amélioration de leur performance

b) Résultats et activités

Résultat attendu 1 : L'ARAFA-KF dispose d'une reconnaissance juridique
1.1 Formaliser l'ARAFA-KF
Résultat attendu 2 : L'ARAFA-KF dispose de ressources pour son fonctionnement et ses instances dirigeantes se réunissent régulièrement
2.1 Organiser les réunions statutaires des instances dirigeantes
2.2 Assurer la gestion administrative et financière
2.3 Renforcer les ressources financières et matérielles afin d'améliorer sa capacité opérationnelle
Résultat attendu 3 : L'ARAFA-KF est mieux connue par les acteurs, les autorités territoriales et les PTF
3.1 Créer des supports de communication
3.2 Sensibiliser les Parties prenantes et communiquer sur les activités
Résultat attendu 4 : Les promoteurs bénéficient d'un accompagnement effectif de l'ARAFA-KF
4.1 Demander à l'ANA et aux Partenaires des séances de renforcement des capacités des membres dans l'aménagement et la gestion financière des fermes
4.2 Contribuer à la stratégie de facilitation de l'accès des membres aux intrants (aliment et alevins)
4.3 Favoriser le partage d'expériences entre les membres

c) Synthèse du budget

RESULTATS ATTENDUS	MONTANT TOTAL	Contribution ARAFA	Contribution ANA/PTF
Résultat attendu 1 : l'ARAFA-KF dispose d'une reconnaissance juridique	50 000	50 000	-
Résultat attendu 2 : l'ARAFA-KF dispose de ressources pour son fonctionnement et ses instances dirigeantes se réunissent régulièrement	5 242 000	1 862 000	3 380 000
Résultat attendu 3 : l'ARAFA-KF est mieux connue par les acteurs, les autorités territoriales et les PTF	1 765 000	165 000	1 600 000
Résultat attendu 4 : les promoteurs bénéficient d'un accompagnement effectif de l'ARAFA-KF	96 000	96 000	-
TOTAL	7 153 000	2 173 000	4 980 000
TAUX	100%	59%	41%

d) Plan de travail 2023-2024 de ARAFA-KF

Cf. Annexe 3.

3.2 Etape de Kaolack**a) Objectifs prioritaires de l'ARAFA-KL**

- **Objectif 1 :** Formaliser l'ARAFA-KL
- **Objectif 2 :** Assurer le bon fonctionnement des instances dirigeantes
- **Objectif 3 :** Assurer une bonne communication et une bonne visibilité de l'association
- **Objectif 4 :** Accompagner les membres de l'association dans l'amélioration de leur performance

b) Résultats et activités

Résultat attendu 1 : L'ARAFA-KL dispose d'une reconnaissance juridique
1.1 Formaliser l'ARAFA-KL
Résultat attendu 2 : L'ARAFA-KL dispose de ressources pour son fonctionnement et ses instances dirigeantes se réunissent régulièrement
2.1 Organiser les réunions statutaires des instances dirigeantes
2.2 Assurer la gestion administrative et financière
2.3 Renforcer les ressources financières et matérielles d'améliorer sa capacité opérationnelle
Résultat attendu 3 : L'ARAFA-KL est mieux connue par les acteurs, les autorités territoriales et les PTF
3.1 Créer des supports de communication
3.2 Sensibiliser les Parties prenantes et communiquer sur les activités de l'association
Résultat attendu 4 : Les promoteurs bénéficient d'un accompagnement effectif de l'ARAFA-KL
4.1 Demander à l'ANA et aux Partenaires le renforcement des capacités des membres dans l'aménagement et la gestion financière des fermes

- 4.2 Contribuer à la stratégie de facilitation de l'accès des membres de l'ARAFA-KL aux intrants (aliment et alevins)
- 4.3 Favoriser le partage d'expériences entre les membres

c) Synthèse du budget

RESULTATS ATTENDUS	MONTANT TOTAL	Contribution ARAFA	Contribution ANA/PTF
Résultat attendu 1 : l'ARAFA-KL dispose d'une reconnaissance juridique	50 000	50 000	-
Résultat attendu 2 : l'ARAFA-KL dispose de ressources pour son fonctionnement et ses instances dirigeantes se réunissent régulièrement	2 413 000	2 015 000	398 000
Résultat attendu 3 : l'ARAFA-KL est mieux connue par les acteurs, les autorités territoriales et les PTF	1 775 000	175 000	1 600 000
Résultat attendu 4 : les promoteurs bénéficient 'un accompagnement effectif de l'ARAFA-KL	618 000	618 000	-
TOTAL	4 856 000	2 858 000	1 998 000
TAUX	100%	59%	41%

d) Plan de travail 2023-2024 de ARAFA-KL

Cf. Annexe 3.

3.3 Etape de Diourbel

a) Objectifs prioritaires de l'ARAFA-DL

- **Objectif 1** : Formaliser l'ARAFA-DL
- **Objectif 2** : Assurer le bon fonctionnement des instances dirigeantes
- **Objectif 3** : Assurer une bonne communication et une bonne visibilité de l'association
- **Objectif 4** : Accompagner les membres de l'ARAFA-DL pour l'amélioration de leur performance

b) Résultats et activités

Résultat attendu 1 : L'ARAFA-DL dispose d'une reconnaissance juridique
1.1 Formaliser l'ARAFA-DL
Résultat attendu 2 : L'ARAFA-DL dispose de ressources pour son fonctionnement et ses instances dirigeantes se réunissent régulièrement
2.1 Organiser les réunions statutaires des instances dirigeantes
2.2 Assurer la gestion administrative et financière
2.3 Renforcer les ressources financières et matérielles de l'ARAFA-DL afin d'améliorer sa capacité opérationnelle
Résultat attendu 3 : l'ARAFA-DL est mieux connue par les acteurs, les autorités territoriales et les PTF
3.1 Créer des supports de communication
3.2 Sensibiliser les Parties prenantes et communiquer sur les activités de l'ARAFA-DL

Résultat attendu 4 : Les promoteurs bénéficient d'un accompagnement effectif de l'ARAFA-DL

4.1 Demander auprès de l'ANA et des Partenaires le renforcement des capacités des membres dans l'aménagement et l'exploitation des fermes

4.2 Contribuer à la stratégie de facilitation de l'accès des membres de l'ARAFA-DL aux intrants (aliment et alevins)

4.3 Favoriser le partage d'expériences entre les membres

c) Synthèse du budget

RESULTATS ATTENDUS	MONTANT TOTAL	Contribution ARAFA	Contribution ANA/PTF
Résultat attendu 1 : l'ARAFA-DL dispose d'une reconnaissance juridique	50 000	50 000	-
Résultat attendu 2 : l'ARAFA-DL dispose de ressources pour son fonctionnement et ses instances dirigeantes se réunissent régulièrement	2 613 000	2 215 000	398 000
Résultat attendu 3 : l'ARAFA-DL est mieux connue par les acteurs, les autorités territoriales et les PTF	1 775 000	175 000	1 600 000
Résultat attendu 4 : les promoteurs bénéficient d'un accompagnement effectif de l'ARAFA-DL	354 000	354 000	-
TOTAL	4 792 000	2 794 000	1 998 000
TAUX	100%	58%	42%

d) Plan de travail 2023-2024 de ARAFA-DL

Cf. Annexe 3.

3.4 Etape de Louga**a) Objectifs prioritaires de l'ARAFA-LG**

- **Objectif 1** : Formaliser l'ARAFA-LG
- **Objectif 2** : Assurer le bon fonctionnement des instances dirigeantes de l'association
- **Objectif 3** : Assurer une bonne communication et une bonne visibilité
- **Objectif 4** : Accompagner les membres de l'ARAFA-LG pour l'amélioration de leur performance

b) Résultats et activités**Résultat attendu 1 : L'ARAFA-LG dispose d'une reconnaissance juridique**

1.1 Formaliser l'ARAFA-LG

Résultat attendu 2 : L'ARAFA-LG dispose de ressources pour son fonctionnement et ses instances dirigeantes se réunissent régulièrement

2.1 Organiser les réunions statutaires des instances dirigeantes

2.2 Assurer la gestion administrative et financière

2.3 Renforcer les ressources financières et matérielles de l'ARAFA-LG afin d'améliorer sa capacité opérationnelle

Résultat attendu 3 : l'ARAFA-LG est mieux connue par les acteurs, les autorités territoriales et les PTF

4.1 Créer des supports de communication

4.2 Sensibiliser les Parties prenantes et communiquer sur les activités de l'ARAFA-LG

Résultat attendu 4 : Les promoteurs bénéficient d'un accompagnement effectif de l'ARAFA-LG

4.1 Demander auprès de l'ANA et des Partenaires le renforcement des capacités des membres dans l'aménagement et l'exploitation des fermes

4.2 Contribuer à la stratégie de facilitation de l'accès des membres de l'ARAFA-LG aux intrants (aliment et alevins)

4.3 Favoriser le partage d'expériences entre les membres

c) Synthèse du budget

RESULTATS ATTENDUS	MONTANT TOTAL	Contribution ARAFA	Contribution ANA/PTF
Résultat attendu 1 : l'ARAFA-LG dispose d'une reconnaissance juridique	50 000	50 000	-
Résultat attendu 2 : l'ARAFA-LG dispose de ressources pour son fonctionnement et ses instances dirigeantes se réunissent régulièrement	2 090 000	1 710 000	380 000
Résultat attendu 3 : l'ARAFA-LG est mieux connue par les acteurs, les autorités territoriales et les PTF	1 715 000	115 000	1 600 000
Résultat attendu 4 : les promoteurs bénéficient d'un accompagnement effectif de l'ARAFA-LG	330 000	330 000	-
TOTAL	4 185 000	2 205 000	1 980 000
TAUX	100%	53%	47%

d) Plan de travail 2023-2024 de ARAFA-LG

Cf. Annexe 3.

4 ELABORATION DES PLANS DE TRAVAIL DES ANCIENNES ARAFA

4.1 Synthèse de l'évaluation des anciennes ARAFA

Les principales contraintes auxquelles les anciennes ARAFA sont confrontées sont (cf. tableau 4) :

- non formalisation des ARAFA ;
- Illégitimité de la plupart des bureaux exécutifs des ARAFA faute de renouvellement ;
- non-respect des cotisations par les fermes et absence de stratégie alternative de mobilisation de fonds ;
- insuffisance des ressources financières pour organiser les réunions et mener des activités ;
- non-respect des réunions statutaires ;
- faible visibilité et absence de plan de communication ;
- absence de partenaires, hormis l'ANA et ses partenaires ;
- faible encadrement des ARAFA ;
- absence de diagnostic et de suivi des fermes ;
- absence de formation des membres du bureau et des promoteurs ;
- faible interaction entre les bureaux des ARAFA et les fermes et acteurs à la base ;
- manque d'engagement et faible leadership de la plupart des Présidents d'ARAFA ;
- existence de divergences internes dans les bureaux de certaines ARAFA, etc.

Tableau 4 : Synthèse de l'évaluation des anciennes ARAFA

ARAFA	Formalisation	Réunions	Renouvellement	Partenaires	Respect des cotisations	Interaction avec les	Visibilité et identité visuelle	Activités de Communication	Conflits entre les
DAKAR	Non	Rarement	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
THIES	Non	Rarement	Non	Non	Non	Non	Non	faible	Non
SAINT-LOUIS	Non	Souvent	Non	Non	Plus ou moins	Non	Non	faible	Non
MATAM	Oui	Souvent	Non	Non	Non	Non	faible	Non	Non
KEDOUGOU	Non	Jamais	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
TAMBACOUNDA	Non	Jamais	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
KOLDA	Non	Souvent	Non	Non	Plus ou moins	Non	faible	Moyenne	Non
SEDHIOU	Non	Jamais	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
ZIGUINCHOR	Non	Rarement	Non	Non	Plus ou moins	Non	Non	faible	Non
FATICK	Oui	Souvent	Oui	Non	Oui	Non	Moyenne	Moyenne	Non

4.2 Etape de Dakar

Le Plan d'action n'a pas été élaboré pour les raisons précitées (Absence de quorum¹² et volonté de la présidente de quitter l'association)

Cf. Annexe 1.

4.3 Etape de Thiès

a) Objectifs prioritaires de l'URAFAT¹³

- **Objectif 1** : Formaliser l'URAFAT
- **Objectif 2** : Assurer le bon fonctionnement des instances dirigeantes de l'URAFAT
- **Objectif 3** : Assurer une bonne communication et une bonne visibilité de l'URAFAT
- **Objectif 4** : Accompagner les membres de l'URAFAT pour l'amélioration de leur performance

b) Résultats et activités

Résultat attendu 1 : L'URAFAT dispose d'un récépissé de reconnaissance délivré par l'Autorité compétente
1.1 Solliciter l'appui du gouverneur de région pour diligenter la formalisation de l'URAFAT
1.2 Formaliser l'URAFAT
Résultat attendu 2 : L'URAFAT dispose de ressources pour son fonctionnement et ses instances dirigeantes se réunissent régulièrement
2.1 Organiser les réunions statutaires des instances dirigeantes
2.2 Assurer la gestion administrative et financière
2.3 Renforcer les ressources financières et matérielles de l'URAFAT afin d'améliorer sa capacité opérationnelle
Résultat attendu 3 : L'URAFAT et la filière aquacole régionale sont mieux connues par les acteurs, les autorités, les projets et les PTF
3.1 Créer des supports et canaux de communication
3.2 Sensibiliser les Parties prenantes, communiquer sur les activités de l'URAFAT et créer une dynamique économique régionale et de performance de la filière aquacole
Résultat attendu 4 : Les promoteurs bénéficient d'un accompagnement effectif de l'URAFAT
4.1 Renforcer les capacités des membres dans l'aménagement, l'exploitation et la gestion d'unités piscicoles
4.2 Contribuer à la stratégie de facilitation de l'accès des membres de l'URAFAT aux intrants (aliment et alevins)
4.3 Favoriser le partage d'expériences entre les membres et améliorer le suivi des fermes

¹² Seule la présidente de l'ARAFA était présente

¹³ L'ARAFA de la région de Thiès est dénommée URAFAT – Union régionale des acteurs de la filière aquacole

c) Synthèse du budget

RESULTATS ATTENDUS	MONTANT TOTAL	Contribution URAFAT	Contribution ANA/PTF
Résultat attendu 1 : L'URAFAT dispose d'un récépissé de reconnaissance délivré par l'Autorité compétente	50 000	50 000	-
Résultat attendu 2 : L'URAFAT dispose de ressources financières pour son fonctionnement et ses instances dirigeantes se réunissent régulièrement	3 273 000	2 293 000	980 000
Résultat attendu 3 : L'URAFAT et la filière aquacole régionale sont mieux connues par les acteurs, les autorités, les projets et les PTF	5 550 000	950 000	4 600 000
Résultat attendu 4 : Les promoteurs bénéficient d'un accompagnement effectif de l'URAFAT	1 100 000	100 000	1 000 000
TOTAL	9 973 000	3 393 000	6 580 000
TAUX	100%	34%	66%

d) Plan de travail 2023-2024 de URAFAT

Cf. Annexe 3.

4.4 Etape de Saint-Louis**a) Objectifs prioritaires de l'ARAFA-SL**

- **Objectif 1 :** Formaliser l'ARAFA-SL
- **Objectif 2 :** Assurer le bon fonctionnement des instances dirigeantes de l'ARAFA-SL
- **Objectif 3 :** Assurer une bonne communication et une bonne visibilité de l'ARAFA-SL
- **Objectif 4 :** Accompagner les membres de l'ARAFA-SL pour l'amélioration de leur performance

b) Résultats et activités

Résultat attendu 1 : L'ARAFA-SL dispose d'un récépissé de reconnaissance délivré par l'Autorité compétente
1.1 Solliciter l'appui du gouverneur de région pour diligenter la formalisation de l'ARAFA-SL
1.2 Formaliser l'ARAFA-SL
Résultat attendu 2 : L'ARAFA-SL dispose de ressources pour son fonctionnement et ses instances dirigeantes se réunissent régulièrement
2.1 Organiser les réunions statutaires des instances dirigeantes
2.2 Assurer la gestion administrative et financière
2.3 Renforcer les ressources financières et matérielles de l'ARAFA-SL afin d'améliorer sa capacité opérationnelle
Résultat attendu 3 : l'ARAFA-SL et la filière aquacole régionale sont mieux connues par les acteurs, les autorités, les projets et les PTF
3.1 Créer des supports et canaux de communication

3.2 Sensibiliser les Parties prenantes, communiquer sur les activités de l'ARAFA-SL et créer une dynamique économique régionale et de performance de la filière aquacole

Résultat attendu 4 : Les promoteurs bénéficient d'un accompagnement effectif de l'ARAFA-SL

4.1 Renforcer les capacités des membres dans l'aménagement, l'exploitation et la gestion d'unités piscicoles

4.2 Contribuer à la stratégie de facilitation de l'accès des membres de l'URAFAT aux intrants (aliment et alevins)

4.3 Favoriser le partage d'expériences entre les membres et améliorer le suivi des fermes

c) Synthèse du budget

RESULTATS ATTENDUS	MONTANT TOTAL	Contribution ARAFAT-SL	Contribution ANA/PTF
Résultat attendu 1 : L'ARAFA-SL dispose d'un récépissé de reconnaissance délivré par l'Autorité compétente	140 000	140 000	-
Résultat attendu 2 : L'ARAFA-SL dispose de ressources financières pour son fonctionnement et ses instances dirigeantes se réunissent régulièrement	5 394 500	3 361 500	2 033 000
Résultat attendu 3 : l'ARAFA-SL et la filière aquacole régionale sont mieux connues par les acteurs, les autorités, les projets et les PTF	4 508 000	508 000	4 000 000
Résultat attendu 4 : Les promoteurs bénéficient d'un accompagnement effectif de l'ARAFA-SL	1 060 000	100 000	960 000
TOTAL	11 102 500	4 109 500	6 993 000
TAUX	100%	37%	63%

d) Plan de travail 2023-2024 de ARAFA-SL

Cf. Annexe 3.

4.5 Etape de Matam

a) Objectifs prioritaires de l'ARAFA-MT

- **Objectif 1** : Assurer le bon fonctionnement des instances dirigeantes de l'ARAFA-MT
- **Objectif 2** : Assurer une bonne communication et une bonne visibilité de l'ARAFA-MT
- **Objectif 3** : Accompagner les membres de l'ARAFA-MT pour l'amélioration de leur performance

b) Résultats et activités

Résultat attendu 1 : L'ARAFA-MT dispose de ressources pour son fonctionnement et ses instances dirigeantes se réunissent régulièrement

1.1 Organiser les réunions statutaires des instances dirigeantes

1.2 Assurer la gestion administrative et financière

1.3 Renforcer les ressources financières et matérielles de l'ARAFA-MT afin d'améliorer sa capacité opérationnelle
Résultat attendu 2 : l'ARAFA-MT et la filière aquacole régionale sont mieux connues par les acteurs, les autorités, les projets et les PTF
2.1 Créer des supports et canaux de communication
2.2 Sensibiliser les Parties prenantes, communiquer sur les activités de l'ARAFA-MT et créer une dynamique économique régionale et de performance de la filière aquacole
Résultat attendu 3 : Les promoteurs bénéficient d'un accompagnement effectif de l'ARAFA-MT
3.1 Renforcer les capacités des membres dans l'aménagement, l'exploitation et la gestion d'unités piscicoles
3.2 Contribuer à la stratégie de facilitation de l'accès des membres de l'ARAFA-MT aux intrants (aliment et alevins)
3.3 Favoriser le partage d'expériences entre les membres et améliorer le suivi des fermes

c) Synthèse du budget

RESULTATS ATTENDUS	MONTANT TOTAL	Contribution ARAFA-MT	Contribution ANA/PTF
Résultat attendu 1 : L'ARAFA-MT dispose de ressources financières pour son fonctionnement et ses instances dirigeantes se réunissent régulièrement	4 600 500	2 603 500	1 997 000
Résultat attendu 2 : l'ARAFA-MT et la filière aquacole régionale sont mieux connues par les acteurs, les autorités, les projets et les PTF	4 472 000	472 000	4 000 000
Résultat attendu 3 : Les promoteurs bénéficient d'un accompagnement effectif de l'ARAFA-MT	1 020 000	100 000	920 000
TOTAL	10 092 500	3 175 500	6 917 000
TAUX	100%	31%	69%

e) Plan de travail 2023-2024 de ARAFA-MT

Cf. Annexe 3

4.6 Etape de Kédougou

a) Objectifs prioritaires de l'ARAFA-KG

- **Objectif 1** : Formaliser l'ARAFA-KG
- **Objectif 2** : Assurer le bon fonctionnement des instances dirigeantes de l'ARAFA-KG
- **Objectif 3** : Assurer une bonne communication et une bonne visibilité de l'ARAFA-KG
- **Objectif 4** : Accompagner les membres de l'ARAFA-KG pour l'amélioration de leur performance

b) Résultats et activités

Résultat attendu 1 : L'ARAFA-KG dispose d'un récépissé de reconnaissance délivré par l'Autorité compétente
1.1 Solliciter l'appui du gouverneur de région pour diligenter la formalisation de l'ARAFA-KG
1.2 Formaliser l'ARAFA-KG
Résultat attendu 2 : L'ARAFA-KG dispose de ressources pour son fonctionnement et ses instances dirigeantes se réunissent régulièrement
2.1 Organiser les réunions statutaires des instances dirigeantes
2.2 Assurer la gestion administrative et financière
2.3 Renforcer les ressources financières et matérielles de l'ARAFA-KG afin d'améliorer sa capacité opérationnelle
Résultat attendu 3 : L'ARAFA-KG et la filière aquacole régionale sont mieux connues par les acteurs, les autorités, les projets et les PTF
3.1 Créer des supports et canaux de communication
3.2 Sensibiliser les Parties prenantes, communiquer sur les activités de l'ARAFA-KG et créer une dynamique économique régionale et de performance de la filière aquacole
Résultat attendu 4 : Les promoteurs bénéficient d'un accompagnement effectif de l'ARAFA-KG
4.1 Renforcer les capacités des membres dans l'aménagement, l'exploitation et la gestion d'unités piscicoles
4.2 Contribuer à la stratégie de facilitation de l'accès des membres de l'ARAFA-KG aux intrants (aliment et alevins)
4.3 Favoriser le partage d'expériences entre les membres et améliorer le suivi des fermes

c) Synthèse du budget

RESULTATS ATTENDUS	MONTANT TOTAL	Contribution ARAFAT-KG	Contribution ANA/PTF
Résultat attendu 1 : L'ARAFA-KG dispose d'un récépissé de reconnaissance délivré par l'Autorité compétente	75 000	75 000	-
Résultat attendu 2 : L'ARAFA-KG dispose de ressources financières pour son fonctionnement et ses instances dirigeantes se réunissent régulièrement	2 617 500	1 462 500	1 155 000
Résultat attendu 3 : L'ARAFA-KG et la filière aquacole régionale sont mieux connues par les acteurs, les autorités, les projets et les PTF	1 330 000	330 000	1 000 000
Résultat attendu 4 : Les promoteurs bénéficient d'un accompagnement effectif de l'ARAFA-KG	660 000	100 000	560 000
TOTAL	4 682 500	1 967 500	2 715 000
TAUX	100%	42%	58%

d) Plan de travail 2023-2024 de ARAFA-KG

Cf. Annexe 3.

4.7 Etape de Tambacounda

a) Objectifs prioritaires de l'ARAFA-TC

- **Objectif 1** : Formaliser l'ARAFA-TC
- **Objectif 2** : Assurer le bon fonctionnement des instances dirigeantes de l'ARAFA-TC
- **Objectif 3** : Assurer une bonne communication et une bonne visibilité de l'ARAFA-TC
- **Objectif 4** : Accompagner les membres de l'ARAFA-TC pour l'amélioration de leur performance

b) Résultats et activités

Résultat attendu 1 : L'ARAFA-TC dispose d'un récépissé de reconnaissance délivré par l'Autorité compétente
1.1 Solliciter l'appui du gouverneur de région pour diligenter la formalisation de l'ARAFA-TC
1.2 Formaliser l'ARAFA-TC
Résultat attendu 2 : L'ARAFA-TC dispose de ressources pour son fonctionnement et ses instances dirigeantes se réunissent régulièrement
2.1 Organiser les réunions statutaires des instances dirigeantes
2.2 Assurer la gestion administrative et financière
2.3 Renforcer les ressources financières et matérielles de l'ARAFA-TC afin d'améliorer sa capacité opérationnelle
Résultat attendu 3 : l'ARAFA-TC et la filière aquacole régionale sont mieux connues par les acteurs, les autorités, les projets et les PTF
3.1 Créer des supports et canaux de communication
3.2 Sensibiliser les Parties prenantes, communiquer sur les activités de l'ARAFA-TC et créer une dynamique économique régionale et de performance de la filière aquacole
Résultat attendu 4 : Les promoteurs bénéficient d'un accompagnement effectif de l'ARAFA-TC
4.1 Renforcer les capacités des membres dans l'aménagement, l'exploitation et la gestion d'unités piscicoles
4.2 Contribuer à la stratégie de facilitation de l'accès des membres de l'ARAFA-TC aux intrants (aliment et alevins)
4.3 Favoriser le partage d'expériences entre les membres et améliorer le suivi des fermes

c) Synthèse du budget

RESULTATS ATTENDUS	MONTANT TOTAL	Contribution ARAFAT-TC	Contribution ANA/PTF
Résultat attendu 1 : L'ARAFA-TC dispose d'un récépissé de reconnaissance délivré par l'Autorité compétente	231 000	231 000	-
Résultat attendu 2 : L'ARAFA-TC dispose de ressources financières pour son fonctionnement et ses instances dirigeantes se réunissent régulièrement	4 844 000	2 680 000	2 164 000

Résultat attendu 3 : l'ARAFA-TC et la filière aquacole régionale sont mieux connues par les acteurs, les autorités, les projets et les PTF	1 403 000	403 000	1 000 000
Résultat attendu 4 : Les promoteurs bénéficient d'un accompagnement effectif de l'ARAFA-TC	727 000	100 000	627 000
TOTAL	7 205 000	3 414 000	3 791 000
TAUX	100%	47%	53%

d) Plan de travail 2023-2024 de ARAFA-TC

Cf. Annexe 3.

4.8 Etape de Kolda

a) Objectifs prioritaires de l'ARAFA-KD

- **Objectif 1** : Formaliser l'ARAFA-KD
- **Objectif 2** : Assurer le bon fonctionnement des instances dirigeantes de l'ARAFA-KD
- **Objectif 3** : Assurer une bonne communication et une bonne visibilité de l'ARAFA-KD
- **Objectif 4** : Accompagner les membres de l'ARAFA-KD pour l'amélioration de leur performance

b) Résultats et activités

Résultat attendu 1 : L'ARAFA-KD dispose d'un récépissé de reconnaissance délivré par l'Autorité compétente
1.1 Formaliser l'ARAFA-KD
Résultat attendu 2 : L'ARAFA-KD dispose de ressources pour son fonctionnement et ses instances dirigeantes se réunissent régulièrement
2.1 Organiser les réunions statutaires des instances dirigeantes
2.2 Assurer la gestion administrative et financière
2.3 Renforcer les ressources financières et matérielles de l'ARAFA-KD afin d'améliorer sa capacité opérationnelle
Résultat attendu 3 : l'ARAFA-KD et la filière aquacole régionale sont mieux connues par les acteurs, les autorités, les projets et les PTF
3.1 Créer des supports et canaux de communication
3.2 Sensibiliser les Parties prenantes, communiquer sur les activités de l'ARAFA-KD et créer une dynamique économique régionale et de performance de la filière aquacole
Résultat attendu 4 : Les promoteurs bénéficient d'un accompagnement effectif de l'ARAFA-KD
4.1 Renforcer les capacités des membres dans l'aménagement, l'exploitation et la gestion d'unités piscicoles
4.2 Contribuer à la stratégie de facilitation de l'accès des membres de l'ARAFA-KD aux intrants (aliment et alevins)
4.3 Favoriser le partage d'expériences entre les membres et améliorer le suivi des fermes

c) Synthèse du budget

RESULTATS ATTENDUS	MONTANT TOTAL	Contribution ARAFAT-KD	Contribution ANA/PTF
Résultat attendu 1 : L'ARAFA-KD dispose d'un récépissé de reconnaissance délivré par l'Autorité compétente	25 000	25 000	-
Résultat attendu 2 : L'ARAFA-KD dispose de ressources financières pour son fonctionnement et ses instances dirigeantes se réunissent régulièrement	4 134 500	2 515 500	1 619 000
Résultat attendu 3 : L'ARAFA-KD et la filière aquacole régionale sont mieux connues par les acteurs, les autorités, les projets et les PTF	4 096 000	246 000	3 850 000
Résultat attendu 4 : Les promoteurs bénéficient d'un accompagnement effectif de l'ARAFA-KD	1 058 000	100 000	958 000
TOTAL	9 313 500	2 886 500	6 427 000
TAUX	100%	31%	69%

d) Plan de travail 2023-2024 de ARAFA-KD

Cf. Annexe 3.

4.9 Etape de Sédhio**a) Objectifs prioritaires de l'ARAFA-SD**

- **Objectif 1** : Formaliser l'ARAFA-SD
- **Objectif 2** : Assurer le bon fonctionnement des instances dirigeantes de l'ARAFA-SD
- **Objectif 3** : Assurer une bonne communication et une bonne visibilité de l'ARAFA-SD
- **Objectif 4** : Accompagner les membres de l'ARAFA-SD pour l'amélioration de leur performance

b) Résultats et activités

Résultat attendu 1 : L'ARAFA-SD dispose d'un récépissé de reconnaissance délivré par l'Autorité compétente
1.1 Formaliser l'ARAFA-SD
Résultat attendu 2 : L'ARAFA-SD dispose de ressources pour son fonctionnement et ses instances dirigeantes se réunissent régulièrement
2.1 Organiser les réunions statutaires des instances dirigeantes
2.2 Assurer la gestion administrative et financière
2.3 Renforcer les ressources financières et matérielles de l'ARAFA-SD afin d'améliorer sa capacité opérationnelle
Résultat attendu 3 : l'ARAFA-SD et la filière aquacole régionale sont mieux connues par les acteurs, les autorités, les projets et les PTF
3.1 Créer des supports et canaux de communication

3.2 Sensibiliser les Parties prenantes, communiquer sur les activités de l'ARAFA-SD et créer une dynamique économique régionale et de performance de la filière aquacole

Résultat attendu 4 : Les promoteurs bénéficient d'un accompagnement effectif de l'ARAFA-SD

4.1 Renforcer les capacités des membres dans l'aménagement, l'exploitation et la gestion d'unités piscicoles

4.2 Contribuer à la stratégie de facilitation de l'accès des membres de l'ARAFA-SD aux intrants (aliment et alevins)

4.3 Favoriser le partage d'expériences entre les membres et améliorer le suivi des fermes

c) Synthèse du budget

RESULTATS ATTENDUS	MONTANT TOTAL	Contribution ARAFAT-SD	Contribution ANA/PTF
Résultat attendu 1 : L'ARAFA-SD dispose d'un récépissé de reconnaissance délivré par l'Autorité compétente	65 000	65 000	-
Résultat attendu 2 : L'ARAFA-SD dispose de ressources financières pour son fonctionnement et ses instances dirigeantes se réunissent régulièrement	3 015 000	1 856 000	1 159 000
Résultat attendu 3 : l'ARAFA-SD et la filière aquacole régionale sont mieux connues par les acteurs, les autorités, les projets et les PTF	756 000	206 000	550 000
Résultat attendu 4 : Les promoteurs bénéficient d'un accompagnement effectif de l'ARAFA-SD	763 000	100 000	663 000
TOTAL	4 599 000	2 227 000	2 372 000
TAUX	100%	48%	52%

d) Plan de travail 2023-2024 de ARAFA-SD

Cf. Annexe 3.

4.10 Etape de Ziguinchor

a) Objectifs prioritaires de l'ARAFA-ZG

- **Objectif 1** : Formaliser l'ARAFA-ZG
- **Objectif 2** : Assurer le bon fonctionnement des instances dirigeantes de l'ARAFA-ZG
- **Objectif 3** : Assurer une bonne communication et une bonne visibilité de l'ARAFA-ZG
- **Objectif 4** : Accompagner les membres de l'ARAFA-ZG pour l'amélioration de leur performance

b) Résultats et activités

Résultat attendu 1 : L'ARAFA-ZG dispose d'un récépissé de reconnaissance délivré par l'Autorité compétente
1.1 Formaliser l'ARAFA-ZG
Résultat attendu 2 : L'ARAFA-ZG dispose de ressources pour son fonctionnement et ses instances dirigeantes se réunissent régulièrement
2.1 Organiser les réunions statutaires des instances dirigeantes
2.2 Assurer la gestion administrative et financière
2.3 Renforcer les ressources financières et matérielles de l'ARAFA-ZG afin d'améliorer sa capacité opérationnelle
Résultat attendu 3 : l'ARAFA-ZG et la filière aquacole régionale sont mieux connues par les acteurs, les autorités, les projets et les PTF
3.1 Créer des supports et canaux de communication
3.2 Sensibiliser les Parties prenantes, communiquer sur les activités de l'ARAFA-ZG et créer une dynamique économique régionale et de performance de la filière aquacole
Résultat attendu 4 : Les promoteurs bénéficient d'un accompagnement effectif de l'ARAFA-ZG
4.1 Renforcer les capacités des membres dans l'aménagement, l'exploitation et la gestion d'unités piscicoles
4.2 Contribuer à la stratégie de facilitation de l'accès des membres de l'ARAFA-ZG aux intrants (aliment et alevins)
4.3 Favoriser le partage d'expériences entre les membres et améliorer le suivi des fermes

c) Synthèse du budget

RESULTATS ATTENDUS	MONTANT TOTAL	Contribution ARAFAT-ZG	Contribution ANA/PTF
Résultat attendu 1 : L'ARAFA-ZG dispose d'un récépissé de reconnaissance délivré par l'Autorité compétente	82 500	82 500	-
Résultat attendu 2 : L'ARAFA-ZG dispose de ressources financières pour son fonctionnement et ses instances dirigeantes se réunissent régulièrement	4 024 000	2 369 000	1 655 000
Résultat attendu 3 : l'ARAFA-ZG et la filière aquacole régionale sont mieux connues par les acteurs, les autorités, les projets et les PTF	820 000	270 000	550 000
Résultat attendu 4 : Les promoteurs bénéficient d'un accompagnement effectif de l'ARAFA-ZG	940 000	100 000	840 000
TOTAL	5 866 500	2 821 500	3 045 000
TAUX	100%	48%	52%

d) Plan de travail 2023-2024 de ARAFA-ZG

Cf. Annexe 3.

4.11 Etape de Fatick

a) Objectifs prioritaires de l'ARAFA-FK

- **Objectif 1** : Formaliser l'ARAFA-FK
- **Objectif 2** : Assurer le bon fonctionnement des instances dirigeantes de l'ARAFA-FK
- **Objectif 3** : Assurer une bonne communication et une bonne visibilité de l'ARAFA-FK
- **Objectif 4** : Accompagner les membres de l'ARAFA-FK pour l'amélioration de leur performance

b) Résultats et activités

Résultat attendu 1 : L'ARAFA-FK dispose de ressources pour son fonctionnement et ses instances dirigeantes se réunissent régulièrement
1.1 Organiser les réunions statutaires des instances dirigeantes
1.2 Assurer la gestion administrative et financière
1.3 Renforcer les ressources financières et matérielles de l'ARAFA-FK afin d'améliorer sa capacité opérationnelle
Résultat attendu 2 : l'ARAFA-FK et la filière aquacole régionale sont mieux connues par les acteurs, les autorités, les projets et les PTF
2.1 Créer des supports et canaux de communication
2.2 Sensibiliser les Parties prenantes, communiquer sur les activités de l'ARAFA-FK et créer une dynamique économique régionale et de performance de la filière aquacole
Résultat attendu 3 : Les promoteurs bénéficient d'un accompagnement effectif de l'ARAFA-FK
3.1 Renforcer les capacités des membres dans l'aménagement, l'exploitation et la gestion d'unités piscicoles
3.2 Contribuer à la stratégie de facilitation de l'accès des membres de l'ARAFA-FK aux intrants (aliment et alevins)
3.3 Favoriser le partage d'expériences entre les membres et améliorer le suivi des fermes

c) Synthèse du budget

RESULTATS ATTENDUS	MONTANT TOTAL	Contribution ARAFAT-FK	Contribution ANA/PTF
Résultat attendu 1 : L'ARAFA-FK dispose de ressources financières pour son fonctionnement et ses instances dirigeantes se réunissent régulièrement	4 493 000	2 796 000	1 697 000
Résultat attendu 2 : l'ARAFA-FK et la filière aquacole régionale sont mieux connues par les acteurs, les autorités, les projets et les PTF	1 516 000	316 000	1 200 000
Résultat attendu 3 : Les promoteurs bénéficient d'un accompagnement effectif de l'ARAFA-FK	1 160 000	100 000	1 060 000
TOTAL	7 169 000	3 212 000	3 957 000
TAUX	100%	45%	55%

d) Plan de travail 2023-2024 de ARAFA-FK

Cf. Annexe 3.

5 PROPOSITION D'UN MODELE DE SUBVENTION ET DE COLLABORATION

5.1 Analyse de quelques modèles de subvention

Le projet prévoit d'appuyer le développement de l'aquaculture à travers les axes ci-dessus. Toutefois, il est noté entre autres contraintes au développement de l'aquaculture des limites d'ordre structurel, financier, juridique ayant comme résultats, une faible productivité.

L'une des contraintes majeures est le manque de professionnels organisés capables de contribuer efficacement au développement de la filière aquacole et de défendre les intérêts des acteurs privés et communautés qui interviennent dans le secteur.

C'est dans ce cadre, que le projet **SENREM** s'est attaché les services d'un Consultant pour accompagner le processus entamé par l'ANA à travers la consolidation, la formalisation et la mise en place d'une subvention pour les associations des acteurs de la filière aquacole du Sénégal. Pour atteindre ces objectifs, le Consultant a proposé une méthodologie articulée en quatre étapes :

5.1.1 Cas de la subvention du carburant sous-douane

La subvention au carburant pêche piroguière communément appelé « *carburant sous-douane* » est une forme d'exonération fiscale où le prix payé à la pompe par les pêcheurs est détaxé. En 2017, l'Etat a consenti près de 17 millions USD (10 milliards FCFA) pour la subvention du carburant sous douane.

La subvention du carburant fonctionne (normalement) comme suit :

« Le pêcheur souhaitant acheter du carburant sous-douane doit, au préalable, s'approvisionner en tickets (ou bons) de carburant délivrés par le Poste de contrôle des pêches et de la surveillance du ressort ; le nombre de tickets (ou le volume de carburant) alloué dépendant du type de pêche. Une fois les tickets de carburant acquis, le pêcheur va s'approvisionner à la pompe et remettre au pompiste un nombre de tickets couvrant le volume de carburant acheté. Les pompes sont ensuite contrôlées périodiquement par l'administration des pêches et la douane pour s'assurer que la procédure officielle de délivrance de carburant sous-douane est respectée ». Des sanctions sont prises contre les stations de vente de carburant sous-douane en cas d'écart de conformité majeur constaté.

Cette forme de subvention quoique bénéfique pour les pêcheurs a cependant fini par ne plus être « ressentie » par les bénéficiaires comme un soutien de l'Etat du fait de son ancienneté et de l'inflation du prix du carburant sous-douane au fil des ans.

5.1.2 Cas de la subvention des moteurs hors-bord de pirogue artisanale

L'Etat a financé l'achat de 1 670 moteurs pour des pirogues artisanales en 2016 et 2 079 moteurs en 2017. Au total, entre 2016 et 2017, le Sénégal a accordé une subvention totale de 6,4 millions USD (3,75 milliards FCFA) pour l'acquisition et le renouvellement de 3 749 moteurs hors-bord de pirogue de pêche artisanale¹⁴.

La subvention des moteurs fonctionne comme suit :

« L'Etat supporte 1.000.000 FCFA pour l'achat de chaque moteur hors-bord subventionné quel que soit son prix (par exemple, pour un moteur coûtant 1 350 000, le bénéficiaire de la subvention ne va payer que 350 000 Fcfa ; l'Etat supporte les 1.000.000 Fcfa restant) . Pour cela, la demande de subvention de moteur doit être enregistrée au niveau du Poste de contrôle des pêches et de la surveillance dont dépend le demandeur et visée par un Responsable attribué du Conseil local de pêche artisanale (CLPA) du ressort, sur la base d'un ensemble de critères définis au préalable par l'Etat (par exemple, le requérant doit disposer d'une pirogue immatriculée et d'un permis de pêche en cours de validité). Une fois approuvée au niveau déconcentré, la demande de subvention est transmise au niveau central pour un second traitement. Un acquit est servi lorsque la demande est approuvée par le niveau central. Enfin, le demandeur de subvention muni de son acquit va payer le reliquat du prix du moteur souhaité défalqué du montant de la subvention pour prendre possession de son moteur subventionné ».

Cette forme de subvention a été très bien ressentie par les pêcheurs artisanaux, nonobstant des problèmes causés à la durabilité des ressources halieutiques.

5.1.3 Cas du fonds d'appui au fonctionnement (FAF) des CLPA

Le **Conseil local de pêche artisanale (CLPA)** est une organisation professionnelle regroupant les acteurs de la pêche artisanale d'une localité déterminée. Jouant le rôle de gouvernance locale, il met en place et applique des règles, facilite l'interrelation entre acteurs, d'une part, et structures étatiques, d'autre part. Le CLPA a pour objectif principal de fédérer tous les acteurs autour de la gestion durable des ressources halieutiques. Les CLPA ont été créés par arrêté du Ministre chargé de la pêche n° 9388 du 05 novembre 2008. En 2023, le Sénégal compte 41 CLPA fonctionnels collaborant avec les Directions techniques nationales et les Services déconcentrés des pêches et de la surveillance à tous les niveaux.

Conscient de la nécessité de doter les CLPA de moyens pour assurer leur fonctionnement, l'Etat a créé au niveau de chaque Département administratif du Sénégal un **Fonds d'Appui au Fonctionnement (FAF)** des CLPA¹⁵.

Le FAF fonctionne comme suit :

¹⁴ Ndiaye, P. G. (2018, 13 avril). Renforcement des capacités commerciales du Sénégal : Étude sur les subventions dans le secteur de la pêche au Sénégal. Dakar, Sénégal : Ministère du Commerce du secteur informel, de la consommation et des petites et moyennes entreprises.

¹⁵ Article 1 de l'Arrêté interministériel n° 3733 du 11/04/2011 créant les Fonds d'Appui au Fonctionnement (FAF) des Conseils locaux de pêche artisanale et fixant leurs modalités de mobilisation et d'utilisation.

« Les propriétaires de pirogue de pêche artisanale immatriculée doivent payer un permis de pêche annuel pour accéder aux ressources halieutiques des eaux maritimes sous-juridiction sénégalaise ; le prix du permis de pêche varie de 15.000 FCFA à 25.000 FCFA par pirogue et par an. Par ailleurs, les mareyeurs doivent payer une redevance dont le montant varie en fonction du type (ou catégorie) de mareyage. Une procédure impliquant l'administration des pêches et le Trésor public est mise en place au niveau local pour le paiement et la délivrance du permis de pêche artisanale et de la carte de mareyeur. L'arrêté instaurant le FAF prévoit de reverser 60% des redevances sur le permis de pêche artisanale et 30% des redevances sur les cartes de mareyeur versées par les acteurs d'une localité donnée au CLPA du ressort. Les redevances du permis de pêche et de la carte de mareyeurs sont versées directement au Trésor public. Périodiquement, le point sur le nombre de permis de pêche et de carte de mareyeurs payés par chaque localité est fait par l'Autorité compétente qui détermine ensuite la part des redevances à reverser à chaque CLPA. Ainsi, plus le nombre de pêcheurs et de mareyeurs en règle augmente, plus les recettes du CLPA du ressort sont importantes ».

La mise en place du FAF a nécessité cependant une volonté politique et une coopération entre les différents ministères concernés (Pêche et Finances). Sa mise en place n'occasionne pas de charges fixes ; elle nécessite cependant la mise en place d'un cadre juridique (prise d'un arrêté) et institutionnel appropriés.

5.1.4 Cas des Activités génératrices de revenus financées par les projets de cogestion de la banque mondiale et de la FAO

La banque mondiale a financé au Sénégal la mise en œuvre de trois projets de cogestion dans les secteurs de la pêche et de l'environnement, de 2005 à 2016. Il s'agit du projet de Gestion intégrée des Ressources marines et côtières (GIRMaC), du projet de Gestion des Ressources halieutiques (GDRH) et du Projet régional des Pêches en Afrique de l'Ouest (PRAO).

Ces projets ont expérimenté divers modèles de subvention basés sur les AGR au profit des Comités locaux de pêche (CLP) qu'ils ont mis en place pour la promotion des initiatives locales de cogestion. Les AGR financées par la banque mondiale sont, entre autres : quincaillerie maritime, poulailler, embouche bovine, fabrique de glace, location de camion frigorifique, etc. Le projet Initiative pêche côtière (IPC) de la FAO a suivi le même sillage pour autonomiser les CLPA qu'il a appuyés ; les AGR financées par l'IPC sont, entre autres : pisciculture, aviculture, embouche, maraichage, apiculture, revolving, etc.

Le modèle de subvention basé sur les AGR fonctionne comme suit :

« Les acteurs regroupés autour de l'organe de cogestion identifient une ou des AGR qu'ils soumettent au projet pour approbation. Sur la base d'une étude technique, le projet d'AGR approuvé est consolidé et un accord de financement est négocié et signé entre le projet le porteur de l'AGR. Enfin, l'AGR est mise en œuvre par l'organe de cogestion et les bénéfices dégagés sont utilisés pour appuyer le fonctionnement de l'organe de cogestion ».

Après plusieurs années de mise en œuvre, il a été constaté que la plupart des AGR financées par les projets de la Banque mondiale n'ont pas permis de dégager les ressources escomptées pour assurer le fonctionnement des CLP bénéficiaires en plus des problèmes de mal gouvernance de certaines AGR.

En outre, la plupart des AGR sont très coûteuses (par exemple, environ 23 millions FCFA ont été injectés pour la quincaillerie maritime de Ngaparou) et ont nécessité le recrutement de personnel pour assurer leur gestion créant ainsi des charges fixes pour les CLP et des conflits internes relatifs à l'utilisation des recettes.

Trop souvent, les CLP puisent sur le « fonds de roulement de l'AGR » pour assurer leur fonctionnement réduisant ainsi progressivement sa rentabilité. C'est ainsi que la plupart des AGR se sont arrêtées après la fin du projet. Pour certaines localités, le projet a financé d'autres AGR pour augmenter les recettes générées pour les CLP.

5.1.5 Cas de la subvention de la surveillance participative par les projets de cogestion de la banque mondiale

Dans le cadre des projets de la Banque mondiale précités, les CLP ont mis en place des brigades de surveillance participative des initiatives locales de cogestion. Sur la base d'une programmation annuelle des sorties, une subvention est allouée par le projet (GIRMaC ou PRAO) pour financer les sorties de surveillance participative en mer.

Le modèle de subvention fonctionne comme suit :

« Les CLP planifie les activités à dérouler selon une fréquence approuvée par le projet - trimestriellement le plus souvent – et transmet une requête de financement au projet. La requête est évaluée par rapport à sa pertinence et son éligibilité par rapport au Plan de travail annuel (PTA) du projet. Si la requête est approuvée, un chèque est émis au nom du Président du CLP pour la prise en charge des activités proposées. Après exécution des activités programmées, le CLP transmet les pièces justificatives au projet avant l'introduction d'une nouvelle requête de financement ».

Ce modèle a permis une exécution satisfaisante des activités. Cependant, à la clôture du projet, la plupart des brigades de surveillance sont restées inactives faute de ressources pour financer les sorties en mer.

5.1.6 Cas du fonds de garantie mis en place par le CLP de Ngaparou

Afin d'appuyer les femmes du CLP à avoir un fonds de roulement pour développer leurs activités, le CLP de Ngaparou a fait des démarches au niveau du bureau du Crédit mutuel du Sénégal (CMS) de la localité et finalement un modèle de subvention a été adopté :

Le modèle fonctionne comme suit :

« Le CLP a déposé un fonds de garantie de 2.000.000 FCFA et tous les 6 mois, le CMS met en place un budget de 4.000.000 pour octroyer des crédits aux femmes du CLP. Ainsi, les femmes souhaitant obtenir un crédit au niveau du CMS de la localité doivent être d'abord agréées par le CLP mais chaque bénéficiaire contracte personnellement avec le CMS et respecte la procédure classique pour les remboursements. Si une femme n'est pas en règle pour le remboursement, le CMS informe le CLP et lui demande d'intervenir. Si cette procédure échoue, le CMS se fait rembourser sur le fonds de garantie ».

Ce modèle a permis au CLP d'appuyer plusieurs femmes en fonds de roulement ; ce qui a contribué à l'époque à la mobilisation des acteurs autour des activités du CLP. Cependant, malgré les risques, le CLP n'a pas tiré un avantage financier de ce modèle de subvention pour appuyer son fonctionnement car le CMS ne lui a pas versé de ristourne sur les intérêts perçus et une commission à verser au CLP par les bénéficiaires sur le montant du crédit obtenu (à cause du fonds de garantie) n'a pas été prévue.

5.1.7 Cas de la subvention des intrants agricoles

Selon le document officiel du **Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS)**, l'objectif de ce programme est de cibler toutes les filières agricoles et doit permettre la subvention partielle de 50 000 à 80 000 tonnes d'engrais toutes formules confondues. Le programme repose également sur l'amélioration de l'accès des producteurs aux intrants en encourageant la mise en place de points de vente en période de commercialisation des produits, notamment de l'arachide¹⁶.

Dans les détails, le programme de subvention sénégalais fonctionne de la manière suivante.

« Chaque année, l'Etat évalue les besoins " théoriques " en engrais pour chaque culture selon les objectifs de production régionaux, les emblavures prévues et les doses d'engrais recommandées pour atteindre les objectifs de production par culture. Ensuite, l'Etat subventionne, sous contrainte de l'enveloppe budgétaire notifiée par le Ministère en charge des finances, les quantités d'intrants effectivement cédés aux producteurs par les fournisseurs d'intrants. La distribution reste néanmoins à la charge des fournisseurs. Les semences certifiées subventionnées sont quant à elles distribuées par des semenciers privés ou directement par l'ISRA¹⁷ qui a en charge la production des prébases de qualité. Une fois que les quantités d'engrais et de semences subventionnées sont connues au niveau régional, celles-ci sont réparties au niveau de chaque communauté rurale où une "commission de cession" se charge de les répartir entre les agriculteurs, ces derniers doivent effectuer un versement sur un compte dédié à la localité et présenter leur quittance à la commission de cession pour prendre possession de leur produit subventionné. Chaque agriculteur bénéficiant du programme de soutien peut recevoir jusqu'à 3 sacs de 50 kg d'engrais subventionné. Les niveaux exacts de subvention varient selon le produit (engrais, semences, matériel agricole), la culture visée et enfin selon les années. Par exemple pour la campagne 2013/2014, le taux de subvention moyen des semences était de 76% du prix du marché. Pour la campagne 2014/2015, ce taux moyen est passé à 67% »¹⁸.

¹⁶ Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural (2014). Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS) - Volet agricole du Plan Sénégal Emergent : 112pp

¹⁷ Institut Sénégalais de Recherche agricole

¹⁸ IPAR (2015). Subventions des intrants agricoles au Sénégal : Controverses et réalités, Dakar, Sénégal : 44pp.

5.2 Identification des options de subvention des ARAFA et de l'ANAFAS

5.2.1 Présentation des options de subvention proposées

Par rapport à la capacité stratégique et aux besoins en accompagnement des ARAFA et de l'ANAFAS, **quatre options de subvention** ont été dégagées à l'issue de la consultation avec les Parties prenantes :

Option I : Mise en place d'un fonds de garantie pour l'accès des producteurs aux intrants (aliment et alevins)

L'objet de la mise en place de ce fonds est de résoudre les difficultés d'approvisionnement en intrants (aliments et alevins) pour les promoteurs tout en dégageant des recettes pour appuyer le fonctionnement des ARAFA et de l'ANAFAS sous forme de revolving. Il consiste à mettre en place un *fonds de garantie* permettant aux promoteurs agréés par l'ARAFA de bénéficier de prêts à moyen terme auprès des institutions de microfinance (ou d'une mutuelle) pour acheter de l'aliment et des alevins pour couvrir les charges d'exploitation de leurs cycles de production et /ou maintenir ou agrandir leur ferme. A cet effet, les ARAFA vont négocier dans un premier temps une convention avec une institution de microfinance pour l'ouverture d'une ligne de crédit au profit de leurs membres moyennant un fonds de garantie dont le montant sera défini d'un commun accord entre les deux parties en fonction du volume global des prêts accordés. L'ARAFA pourra négocier un taux d'intérêt que la structure de microfinance devra lui reverser sous forme de « *location de fonds de garantie* » - selon des modalités à définir. Les recettes issues du reversement des intérêts sur les prêts serviront au fonctionnement de l'ARAFA et de l'ANAFAS ainsi qu'au renforcement du fonds de garantie. Cependant, si une ferme ne rembourse pas sa dette, la structure de microfinance va défalquer la somme due sur le fonds de garantie mise en place par l'ARAFA du ressort.

Ainsi, l'ARAFA a intérêt à mieux choisir les fermes qu'elle va agréer pour tirer profit du fonds de garantie qu'elle a mis en place. **Cette option ne nécessite pas de charges fixes pour sa mise en œuvre pour les ARAFA et l'ANAFAS.**

Le rôle du projet SENREN en collaboration avec l'ANA serait de (i) mettre en place le fonds de garantie, (ii) former les membres du bureau des ARAFA et de l'ANAFAS en gestion administrative et financière et (iii) mettre en place un dispositif transparent de sélection de bénéficiaires et (iv) assurer le suivi de la gestion de la subvention par les ARAFA et l'ANAFAS et en collaboration avec les Chefs d'antenne de l'ANA.

Option II : Mise en place d'un Fonds d'appui au fonctionnement (FAF) des ARAFA et de l'ANAFAS

Le but de cette option est d'institutionnaliser un fonds qui sera alimenté par une ristourne des redevances issues de l'implantation des fermes¹⁹ et/ou de la vente d'aliments et d'alevins subventionnés par l'Etat à travers l'ANA et ses partenaires. Les modalités de mise en place de ce fonds doivent être discutées et approuvées par le MPEM, l'ANA, le service du Trésor public et les fournisseurs agréés. La mise en œuvre de cette option nécessite i) la reconnaissance juridique des ARAFA et de l'ANAFAS ii) la disponibilité d'un compte bancaire pour les ARAFA et l'ANAFAS afin de faciliter les transactions financières ainsi que le suivi de ces dernières par l'ANA iii) la prise d'un arrêté de mise en place du FAF et iv) la mise en place d'un mécanisme de suivi et évaluation approprié des activités en collaboration avec l'ANA et l'ANAFAS. **Cette option ne nécessite pas de charges fixes pour sa mise en œuvre pour les ARAFA et l'ANAFAS.**

Le rôle du projet SENREN en collaboration avec l'ANA serait de (i) définir le montant à accorder à chaque ARAFA et à l'ANAFAS (ii) former les membres du bureau des ARAFA et de l'ANAFAS en gestion administrative et financière, (iii) appuyer la définition de la stratégie de mobilisation de fonds visant à assurer la relève de la subvention et (iv) assurer le suivi de la gestion de la subvention par les ARAFA et l'ANAFAS en collaboration avec les Chefs d'antenne de l'ANA.

Option III : Mise en place d'un budget de fonctionnement des ARAFA et de l'ANAFAS pour une durée limitée

Le but de cette option est d'appuyer le fonctionnement des ARAFA et de l'ANAFAS pour une durée déterminée (*par exemple pour les trois premières années*) le temps que les stratégies de mobilisation de fonds mises en place par ces structures puissent dégager suffisamment de recettes pour prendre la relève. L'option consiste à mettre en place un budget de fonctionnement pour assurer la tenue régulière des réunions des organes des ARAFA et de l'ANAFAS (AG, CD et bureau exécutif). **Ce budget sera estimé sur la base des Plans d'actions annuels (ou biannuels) des ARAFA et de l'ANAFAS, du nombre de fermes couvertes et du dynamisme de l'organe de gestion.**

Cependant, l'option nécessite la mise en place d'un mécanisme interne pour assurer la pérennisation du budget de fonctionnement à la fin du projet SENREM. **Cette option ne nécessite pas de charge de mise en œuvre pour les ARAFA et l'ANAFAS.**

Le rôle du projet SENREN en collaboration avec l'ANA serait de (i) faire un plaidoyer auprès du MPEM pour la création du FAF-ARAFA (ii) mener les concertations nécessaires avec les parties prenantes pour échanger sur les paramètres de base du FAF – ARAFA (par ex. origine du fonds, modalité de mise en œuvre et de gestion, mode de répartition des redevances collectées entre l'Etat, les ARAFA et l'ANAFAS, etc.) (iii) accompagner l'élaboration et la prise de l'arrêté créant le FAF -ARAFA et précisant ses modalités de mise en œuvre, (iv) mettre en place les organes de supervision aux niveaux central et local et (v) mettre en place un dispositif local et performant de suivi de la gestion de la subvention par les ARAFA en collaboration avec les Chefs d'antenne de l'ANA.

¹⁹ Cf. article 17 du Code de l'Aquaculture à consulter ici : <https://faolex.fao.org/docs/pdf/sen213333.pdf>

Option IV : identification et mise en œuvre d'Activités génératrices de revenus (AGR) par les ARAFA et l'ANAFAS.

Cette option consiste à financer des **Activités génératrices de revenus (AGR)** identifiées par les ARAFA et l'ANAFAS dont une partie des bénéfices générés vont servir à la prise en charge des frais de fonctionnement de ces structures. Les ARAFA doivent cependant avoir les compétences requises pour gérer les AGR identifiées ; ces dernières doivent également être non couteuses, faciles à mettre en œuvre et capables de générer suffisamment de bénéfices pour les structures initiatrices.

Cette option nécessite cependant une étude de rentabilité des AGR proposées et des dispositions doivent être prises pour garantir leur gestion transparente et le suivi régulier des activités. Elle peut occasionner, par ailleurs, des charges fixes (*par exemple des frais de personnel*) pour sa mise en œuvre pour les ARAFA et l'ANAFAS.

Les propositions d'AGR formulées par les ARAFA concernent généralement la mise à disposition d'un **fonds de roulement** pour :

- **AGR 1** : exploiter une centrale d'achat d'aliments ;
- **AGR 2** : acquérir et exploiter (ou louer) une machine de fabrique d'aliment ;
- **AGR 3** : commercialiser des produits aquacoles (mareyage ou poissonnerie) ;
- **AGR 4** : installer un fonds de revolving.

Le rôle du projet SENREN en collaboration avec l'ANA serait de (i) appuyer les ARAFA et l'ANAFAS dans l'identification et la présélection des AGR à financer (ii) faire une étude de faisabilité des AGR présélectionnées et évaluer leurs risques, (iii) faire la sélection finale des AGR à financer en collaboration avec les bénéficiaires, (iv) former les membres du bureau des ARAFA et de l'ANAFAS en gestion administrative et financière et (v) assurer le suivi de la gestion des AGR par les ARAFA et l'ANAFAS en collaboration avec les Chefs d'antenne de l'ANA.

5.3 Evaluation des options de subvention

Les résultats d'évaluation/priorisation pour quatre options de subvention menée au cours d'un focus groupe avec les membres de l'ANA sont présentés dans le tableau 6. L'évaluation est basée sur la grille de notation ci-après (cf. Tableau 5) :

Tableau 5. Grille de notation des indicateurs d'évaluation des options

INDICATEURS	SCORE			
	4	3	2	1
Pertinence	L'option est adaptée à la filière aquacole et sa capacité à dégager des ressources pour l'ARAFA/ANAFAS est élevée	L'option est assez adaptée à la filière aquacole ou bien elle est adaptée mais sa capacité à dégager des ressources pour l'ARAFA/ANAFAS est moyenne	L'option est plus ou moins adaptée à la filière aquacole ou bien elle est adaptée mais sa capacité à dégager des ressources pour l'ARAFA est passable	L'option n'est pas adaptée à la filière aquacole ou bien elle est adaptée mais sa capacité à dégager des ressources pour l'ARAFA/ANAFAS est médiocre
Facilité de mise en œuvre	L'option est très facile à mettre en œuvre par l'ARAFA	L'option est assez facile à mettre en œuvre	L'option est plus ou moins facile à mettre en œuvre	L'option est difficile à mettre en œuvre
Besoins en ressources	Les besoins en ressources pour la mise en œuvre de l'option sont très faibles	Les besoins en ressources pour la mise en œuvre de l'option sont plus ou moins faibles	Les besoins en ressources pour la mise en œuvre de l'option sont assez élevés	Les besoins en ressources pour la mise en œuvre de l'option sont élevés
Rapidité de réalisation	Le délai de mise en place de l'option est court (moins de 3 mois)	Le délai de mise en place de l'option est assez court (entre 3 à 6 mois)	Le délai de mise en place de l'option est assez long (entre 6 à 9 mois)	Le délai de mise en place de l'option est très long (plus de 9 mois)
Durabilité et risque	L'option est pérenne et peut durer indéfiniment ou bien elle bénéficie d'une institutionnalisation	L'option peut durer indéfiniment mais comporte cependant de faibles risques pour sa pérennisation	L'option peut durer plus de 5 ans mais comporte des risques non négligeables pour sa pérennisation ou bien elle est dépendante des subventions du projet SENREM	La durée de l'option est inférieure à 5 ans ou bien elle est très dépendante des subventions du projet SENREM ou bien comporte de gros risques pour sa durabilité

Il ressort de l'évaluation que les options sont classées par ordre de priorité comme suit :

- **Priorité 1 :** Option II - Mise en place d'un Fonds d'Appui au Fonctionnement (FAF) des ARAFA et de l'ANAFAS ;
- **Priorité 2 :** Option III - Mise en place d'un budget de fonctionnement des ARAFA et de l'ANAFAS pour une durée limitée, le temps que les stratégies de mobilisation de fonds portent leurs fruits ;
- **Priorité 3 :** Option I - Mise en place d'un fonds de garantie pour l'accès des fermes à l'aliment et aux alevins ;
- **Priorité 4 :** Option IV - identification et mise en œuvre d'Activités génératrices de revenus (AGR) par les ARAFA et l'ANAFAS.

Tableau 6. Evaluation des options

OPTION	Pertinence	Facilité de mise en œuvre	Besoins en Ressources	Rapidité de réalisation	Durabilité et risque	Score total
<u>Option I</u> : Mise en place d'un fonds de garantie pour l'accès des fermes à l'aliment et aux alevins	3	3	3	2	2	13
<u>Option II</u> : Mise en place d'un Fonds d'appui au fonctionnement (FAF) des ARAFA et de l'ANAFAS	4	2	4	1	4	15
<u>Option III</u> : Mise en place d'un budget de fonctionnement des ARAFA et de l'ANAFAS pour une durée limitée, le temps que les stratégies de mobilisation de fonds portent leurs fruits	4	4	3	3	1	15
<u>Option IV</u> : identification et mise en œuvre d'Activités génératrices de revenus (AGR) par les ARAFA et l'ANAFAS	3	2	2	3	2	12

5.4 Stratégie retenue : justification et chances de succès

5.4.1 L'identification de la stratégie

A la suite des consultations avec les ARAFA, l'ANAFAS et les Responsables de l'ANA, de la revue documentaire et sur la base des expériences antérieures en matière de subvention d'organisations professionnelles, il est recommandé :

STRATEGIE DE SUBVENTION GAGNANTE

Mise en place concomitamment des options II et III à des fins de diversification et de sécurisation des ressources financières des ARAFA et de l'ANAFAS.

5.4.2 Justification de la stratégie

Plusieurs considérations militent en faveur de la mise en place combinée des options II et III. Il s'agit entre autres :

- a) de la nécessité d'assurer la **pérennisation du fonctionnement** des ARAFA et de l'ANAFAS à partir du FAF qui est une source de financement autonome et durable alimentée par les acteurs de la filière eux-mêmes. Plus l'effectif des acteurs augmente dans une région, plus la part de l'ARAFA du ressort des ressources générées par le FAF devient importante ; il s'agit en quelque sorte d'une « *démocratisation de l'accès à la subvention* » ;
- b) de la possibilité pour les ARAFA et l'ANAFAS de disposer de **ressources financières immédiates** pour mener des activités, notamment avec le financement des Plans de travail 2023/2024 et 2025/2026 de ces structures en attendant la mise en place effective du FAF.

5.4.3 Les chances de succès

Pour garantir la réussite de la stratégie, il est nécessaire de mettre en œuvre les mesures d'accompagnement ci-après :

- a) **renforcement des capacités des ARAFA et de l'ANAFAS en gestion administrative et financière ;**
- b) mise en place rapide du budget de fonctionnement (option II) ;
- c) reversement effectif de la part du FAF²⁰ due à chaque ARAFA et à l'ANAFAS
- d) gestion transparente et efficace de la subvention ;
- e) accompagnement effectif des fermes pour renforcer leur participation dans le fonctionnement du FAF et les activités des ARAFA et de l'ANAFAS.

²⁰ Au niveau de la pêche maritime, bien que le FAF soit mis en place, les Conseils locaux de Pêche artisanale (CLPA) n'ont pas perçu régulièrement leur part des redevances du permis de pêche conformément à la Loi et cela a contribué à la léthargie des CLPA

5.5 Conceptualisation de la stratégie retenue

5.5.1 Objectifs de la stratégie retenue

L'objectif global de la stratégie est d'autonomiser les ARAFA et l'ANAFAS afin qu'elles puissent fonctionner correctement et dérouler convenablement leurs activités comme le stipulent les statuts des différentes associations.

Cela passera par l'atteinte des objectifs spécifiques suivants :

- la mise en place du FAF pour les ARAFA et l'ANAFAS ;
- la mise en place d'un budget de fonctionnement à durée limitée.

5.5.2 Résultats attendus et activités

Les activités à mener en fonction des résultats attendus sont présentées ci-après :

Résultat 1 : Un FAF pour les ARAFA et l'ANAFAS est mis en place et fonctionne convenablement

- **Activité 1.1** : Mener une série de concertations avec les parties prenantes concernées sur la mise en place du FAF-ARAFA/ANAFAS ainsi que ses modalités de fonctionnement ;
- **Activité 1.2** : Elaborer et faire approuver le projet d'arrêté de création du FAF-ARAFA
- **Activité 1.3** : Mettre en place puis alimenter le FAF en collaboration avec les services et structures concernés et veiller à son fonctionnement ;
- **Activité 1.4** : Assurer le suivi et évaluation du FAF et de sa gestion par les ARAFA et l'ANAFAS.

Résultat 2 : un budget de fonctionnement à durée limitée est alloué aux ARAFA et à l'ANAFAS

- **Activité 2.1** : Mener une série de concertations avec les parties prenantes concernées sur la mise en place du budget de fonctionnement ainsi que ses modalités d'allocation et de fonctionnement ;
- **Activité 2.2** : Déterminer/Evaluer le budget de fonctionnement à allouer à chaque ARAFA et à l'ANAFAS sur la base des critères retenues par le projet SENREM ;
- **Activité 2.3** : Signer un MoU avec chaque ARAFA ainsi qu'avec l'ANAFAS
- **Activité 2.4** : Mettre à disposition le budget de fonctionnement alloué à chaque structure ;
- **Activité 2.5** : Assurer le Suivi et Evaluation du budget de fonctionnement alloué aux ARAFA et à l'ANAFAS.

5.5.3 Plan de mise en œuvre de la stratégie de subvention

Le calendrier de mise en œuvre de la stratégie de subvention est présenté ci-après :

Tableau 7. Plan de mise en œuvre de la stratégie de subvention retenue

Activités	Sous-activités	Indicateur	2023	2024		2025		2026		Responsables	Budget estimatif	Observations
			S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2			
Objectif 1 : Mettre en un Fonds d’Appui au Fonctionnement (FAF) des ARAFA et de l’ANAFAS												
		Cet objectif vise à garantir que les ARAFA et l’ANAFAS disposent de ressources financières durables pour assurer fonctionnement										
		Résultat attendu 1 : le FAF pour les ARAFA et l’ANAFAS est mis en place et fonctionnement convenablement										
Activité 1.1 : Mener une série de concertations avec les parties prenantes concernées sur la mise en place du FAF-ARAFA ainsi que ses modalités de fonctionnement et de sanction	Planifier et préparer les concertations avec les parties prenantes concernées sur la mise en place du FAF-ARAFA/ANAFAS ainsi que ses modalités de fonctionnement et de sanction ;	Au moins 01 réunion planifiée et préparer	X							SENREM / ANA /ARAFA/ ANAFAS		
	Organiser les concertations avec les parties prenantes concernées sur la mise en place du FAF-ARAFA /ANAFAS ainsi que ses modalités de fonctionnement et de sanction ;	Au moins 01 atelier organisé		X						SENREM / ANA /ARAFA/ ANAFAS	3 500 000	Non inclus dans la subvention, à prendre en charge par le projet SENREM
Activité 1.2 : Elaborer et faire approuver l’arrêté de création du FAF-ARAFA	Elaborer et partager le projet d’arrêté	01 Projet d’arrêté élaboré et partagé		X						SENREM / ANA		
	Finaliser le projet d’arrêté en intégrant les inputs des parties prenantes	01 Projet d’arrêté finalisé		X						SENREM / ANA		
	Faire un plaidoyer pour la signature de l’arrêté	01 Arrêté signé		X						SENREM / ANA		
Activité 1.3 : Mettre en place le FAF-ARAFA/ANAFAS en collaboration avec les services et structures concernés et veiller à son fonctionnement ;	Faire du plaidoyer pour la création de la ligne budgétaire du FAF-ARAFA par le Trésor public	01 ligne budgétaire pour le FAF créée		X	X					MPEM / SENREM / ANA		
	Effectuer versements des redevances dues aux ARAFA et à l’ANAFAS dans leur compte bancaire	100% des redevances dues versées dans le compte de chaque ARAFA/ANAFAS					X			MPEM		

Projet de gestion des ressources naturelles du Sénégal (SENREM) – P175915

Activités	Sous-activités	Indicateur	2023	2024		2025		2026		Responsables	Budget estimatif	Observations
			S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2			
Activité 1.4 : Assurer le suivi et évaluation du FAF et de sa gestion par les ARAFA et l'ANAFAS	Développer un Plan de Suivi et Evaluation de la gestion du FAF par les ARAFA/ANAFAS	01 Plan de S&E développé				X				SENREM / ANA		
	Mettre en œuvre le Plan de S&E de la gestion du FAF par les ARAFA/ANAFAS	01 Plan de S&E mis en œuvre				X	X			SENREM / ANA / ARAFA/ ANAFAS	3 000 000	Non inclus dans la subvention, à prendre en charge par le projet SENREM
		Sous-total 1									6 500 000	
		Objectif 2 : Doter les ARAFA et l'ANAFAS d'un budget de fonctionnement à durée limitée										
		Cet objectif vise à garantir que les ARAFA et l'ANAFAS disposent de ressources financières leur permettant de mener des activités en attendant l'affectivité du FAF										
		Résultat attendu 2 : un budget de fonctionnement à durée limitée est alloué aux ARAFA et à l'ANAFAS										
Activité 1.1 : Mener une série de concertations avec les parties prenantes concernées sur la mise en place du budget de fonctionnement ainsi que ses modalités d'allocation et de sanction	Planifier et préparer les concertations avec les parties prenantes concernées sur la mise en place du budget de fonctionnement des ARAFA/ANAFAS ainsi que ses modalités d'allocation, de fonctionnement et de sanction	Au moins 01 réunion planifiée et préparée	X							SENREM / ANA / ARAFA/ ANAFAS		
	Organiser les concertations programmées	Au moins 01 atelier organisé	X							SENREM / ANA / ARAFA/ ANAFAS	3 500 000	
Activité 1.2 : Evaluer le budget de fonctionnement à allouer à chaque ARAFA et à l'ANAFAS sur la base des critères retenues par le bailleur	Compiler les Plans de travail des ARAFA	100% des Plans de travail des ARAFA/ANAFAS reçues par le Projet SENREM	X							SENREM / ANA / ARAFA/ ANAFAS		
	Organiser une réunion restreinte pour définir le budget à allouer à chaque ARAFA et à l'ANAFAS	01 budget de fonctionnement à allouer fixé pour chaque ARAFA/ANAFAS	X							SENREM / ANA	300 000	Ce budget est défini sur la base des Plans d'action et d'autres critères (obtention d'un récépissé, dynamisme de l'ARAFA, etc.)

Projet de gestion des ressources naturelles du Sénégal (SENREM) – P175915

Activités	Sous-activités	Indicateur	2023	2024		2025		2026		Responsables	Budget estimatif	Observations
			S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2			
Activité 1.3 : Signer un MoU avec chaque ARAFA ainsi qu'avec l'ANAFAS et mettre en place le budget de fonctionnement alloué à chaque structure	Elaborer un projet de MoU entre le projet SENREM et les ARAFA/ANAFAS et le partager avec les concernés	01 projet de MoU élaboré pour chaque ARAFA/ANAFAS	X							SENREM / ANA		
	Finaliser et faire signer les MoU par les ARAFA/ANAFAS	01 atelier de signature des MoU organisé		X						SENREM / ANA / ARAFA/ ANAFAS	3 500 000	
	Former les membres des bureaux des ARAFA et de l'ANAFAS en gestion administrative et financière	15 bureaux formés, y compris celui de l'ANAFAS		X						SENREM / ANA / ARAFA/ ANAFAS	14 000 000	Budget pris en charge par les Partenaires et l'ANA
	Effectuer les virements de la subvention pour chaque ARAFA sur la base de requête de financement	100% des requêtes validées satisfaites		X	X	X	X	X	X	SENREM / ANA / ARAFA/ ANAFAS	47 500 000	Cumul des budget accordés au ARAFA pour finaliser des Plans d'actions
	Effectuer les virements de la subvention pour l'ANAFAS sur la base de requête de financement	Les virements pour l'ANAFAS sont effectués		X	X	X	X	X	X	SENREM / ANA / ARAFA/ ANAFAS	10 500 000	
Activité 1.4 : Assurer le Suivi et Evaluation de la gestion du budget de fonctionnement par les ARAFA et l'ANAFAS.	Elaborer un Plan de Suivi et Evaluation de la gestion du FAF par les ARAFA/ANAFAS	01 Plan de S&E élaboré		X						SENREM / ANA		
	Mettre en œuvre le Plan de S&E de la gestion du FAF par les ARAFA/ANAFAS	01 Plan de S&E mis en œuvre		X	X	X	X	X	X	SENREM / ANA / ARAFA/ ANAFAS	3 500 000	
	Sous-total 2										82 800 000	Budget pris en charge par la subvention
		TOTAL GENERAL									89 300 000	

Tableau 8. Synthèse du budget prévisionnel de la stratégie de subvention retenue

RESULTATS ATTENDUS	MONTANT TOTAL	Subvention des ARAFA et de l'ANAFAS	ANA/SENREM
Résultat attendu 1 : le FAF pour les ARAFA et l'ANAFAS est mis en place et fonctionne convenablement	6 500 000	0	6 500 000
Résultat attendu 2 : un budget de fonctionnement à durée limitée est alloué aux ARAFA et à l'ANAFAS	82 800 000	58 000 000	24 800 000
TOTAL	89 300 000	58 000 000	31 300 000
TAUX	100%	65%	35%

Tableau 9. Proposition de ventilation de la subvention entre les ARAFA et l'ANAFAS

ARAFA	Contribution attendue de l'ARAFA pour la mise en œuvre du Plan de travail 2023-2024	Montant subvention 2023-2024	Montant subvention 2025 -2026	total subvention
KAFFRINE	2 173 000	2 100 000	500 000	2 600 000
KAOLACK	2 858 000	2 800 000	500 000	3 300 000
DIOURBEL	2 794 000	2 600 000	500 000	3 100 000
LOUGA	2 205 000	2 200 000	500 000	2 700 000
DAKAR	N/A	2 100 000	500 000	2 600 000
THIES	3 393 000	3 300 000	500 000	3 800 000
SAINT-LOUIS	4 109 500	4 000 000	1 000 000	5 000 000
MATAM	3 175 500	3 100 000	1 000 000	4 100 000
KEDOUGOU	1 967 500	1 900 000	500 000	2 400 000
TAMBACOUNDA	3 414 000	3 400 000	500 000	3 900 000
KOLDA	2 886 500	2 800 000	1 000 000	3 800 000
SEDHIOU	2 227 000	2 200 000	500 000	2 700 000
ZIGUINCHOR	2 821 500	2 800 000	500 000	3 300 000
FATICK	3 212 000	3 200 000	1 000 000	4 200 000
ANAFAS	8 000 000	8 000 000	2 500 000	10 500 000
TOTAL	45 236 500	46 500 000	11 500 000	58 000 000

5.6 Modèle de collaboration entre le projet et les ARAFA/ANAFAS

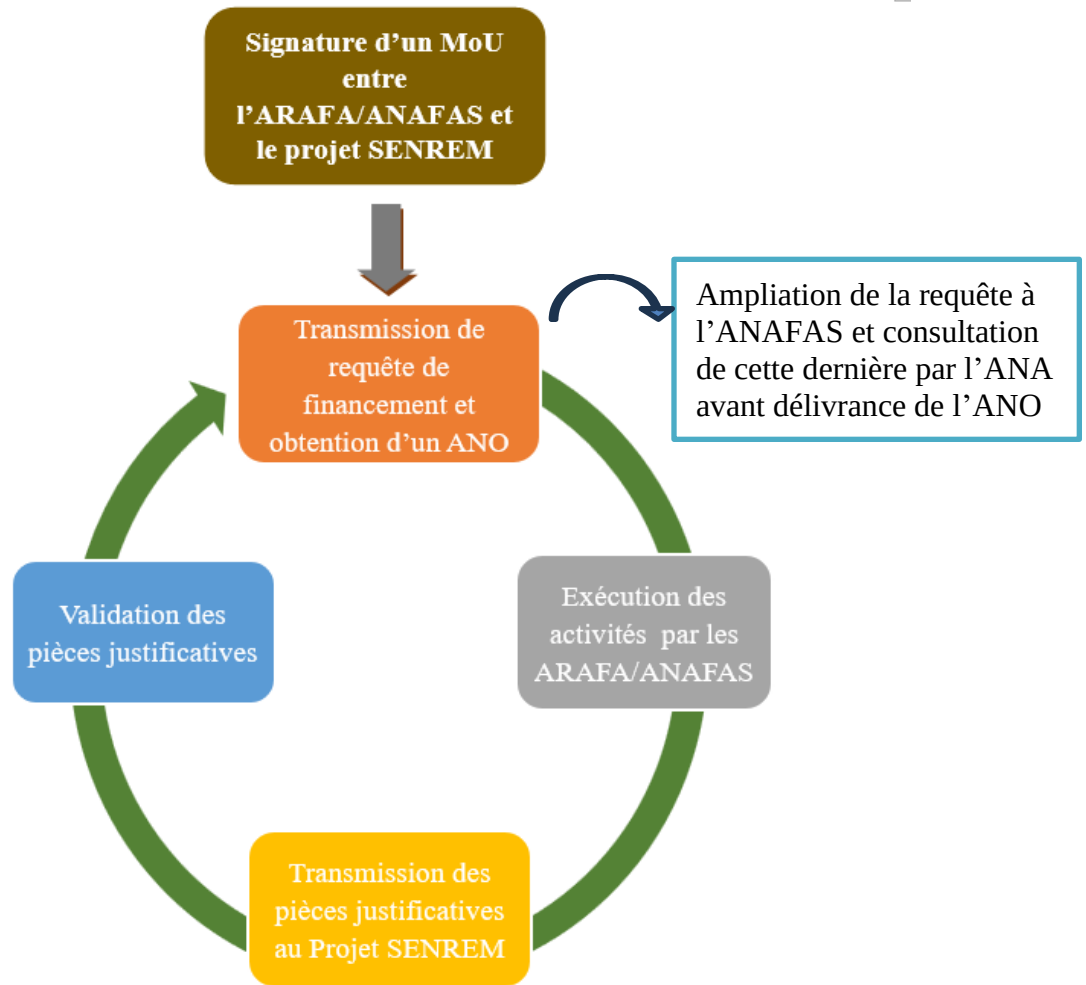
5.6.1 Contractualisation avec les ARAFA et l'ANAFAS

Le modèle de collaboration entre le projet SENREM et les ARAFA et l'ANAFAS est basé sur les **MoU tripartite** (SENREM, ANA et ARAFA/ANAFAS) signés avec chacune des structures dont un modèle est présenté en annexe 3. Chaque MoU devra contenir au minimum les articles ci-après :

- Article 1 :** Objet de l'Accord de mise en œuvre
- Article 2 :** Activités, budget et processus de financement
- Article 3 :** Obligation de rapportage et audit
- Article 4 :** Gestion
- Article 5 :** Entrée en vigueur
- Article 6 :** Relations entre les parties
- Article 7 :** Contentieux et règlement des litiges
- Article 8 :** Correspondance
- Article 9 :** Dispositions finales

5.6.2 Plan de mobilisation de la subvention et évaluation

Le plan de mobilisation de la subvention est basé sur le principe de la transmission de requêtes de financement et des pièces justificatives.



5.6.3 Démarche d'évaluation

L'évaluation veillera à ce que les difficultés identifiées soient résolues à temps et se fera à deux niveaux :

- **Niveau 1** : auto-évaluation par les ARAFA et l'ANAFAS impliquant les bureaux de ces structures, les commissaires aux comptes et les Chefs d'antenne de l'ANA ;
- **Niveau 2**. Evaluation du projet SENREM en collaboration avec l'ANA et l'ANAFAS.

6 SYNTHÈSE DES RESULTATS DE LA MISSION

Tableau 10 : Synthèse de la mise en place des nouvelles ARAFA

Région	Dénomination de l'ARAFA	Nombre fermes présentes ou représentées à l'AGC	Nombre de délégués présents à l'AGC	Nombre de membre du Comité Directeur	Nombre de femmes dans le CD	Prénom et Nom du Président de l'ARAFA	Numéro téléphone du Président
KAFFRINE	ARAFA-KF	6	12	10	1	Ahmed NIANG	77 305 02 64
KAOLACK	ARAFA-KL	17	23	17	3	Ababacar Serigne Mbaye NIASS	77 672 72 72
DIOURBEL	ARAFA-DL	9	16	13	1	Pape Alioune GNINGUE	77 558 11 30
LOUGA	ARAFA-LG	7	14	11	5	Mouhamadou Lamine DIAGNE	77 963 13 81

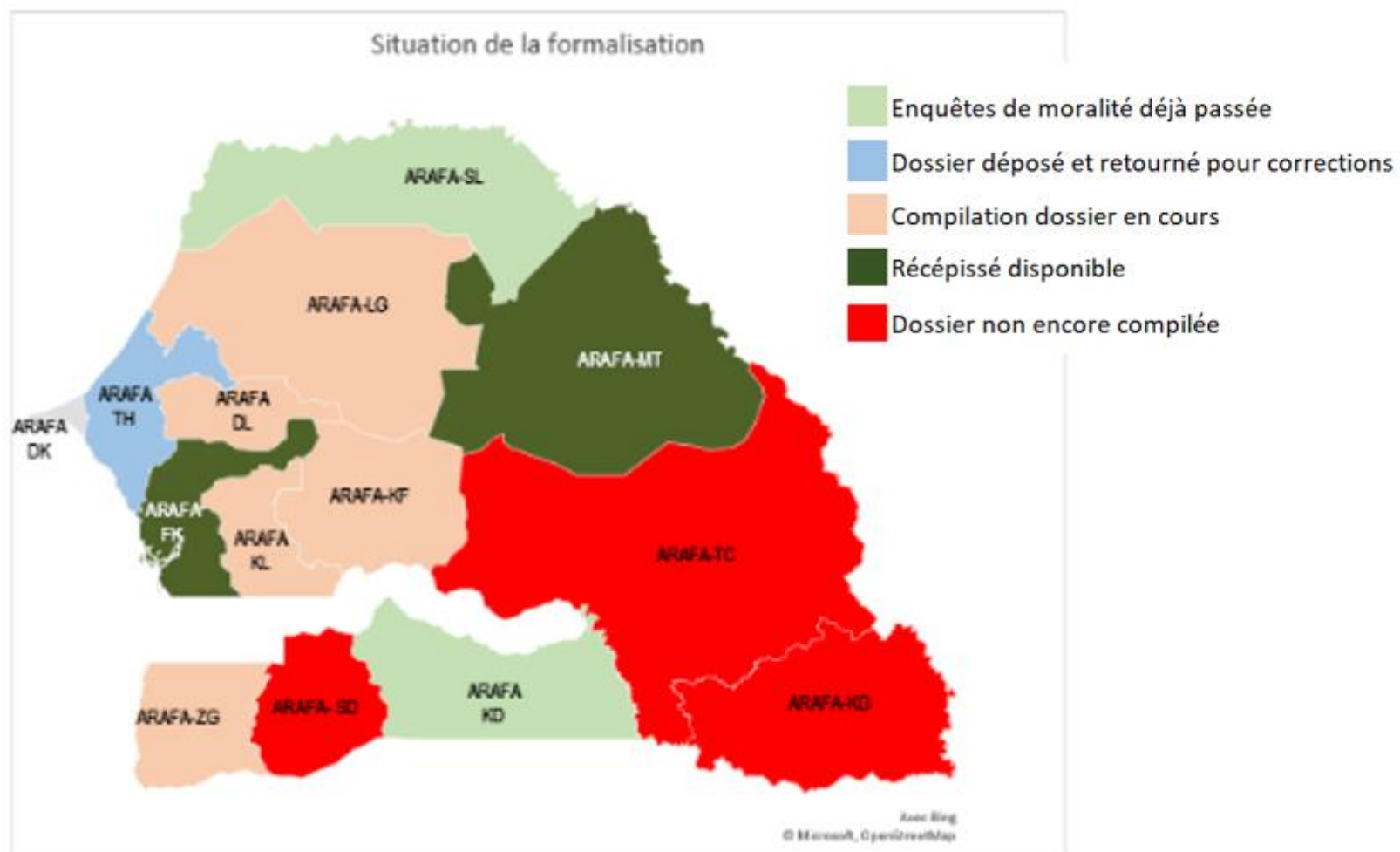


Tableau 11 : Synthèse des Plans de travail 2023-2024 des ARAFA

	MONTANT TOTAL DES PLANS DE TRAVAIL DÉSAGRÉGÉ PAR RÉSULTAT				
ARAFA	<i>Résultat attendu 1 : l'ARAFA dispose d'une reconnaissance juridique</i>	<i>Résultat attendu 2 : l'ARAFA dispose de ressources pour son fonctionnement et ses instances dirigeantes se réunissent régulièrement</i>	<i>Résultat attendu 3 : l'ARAFA est mieux connue par les acteurs, les autorités territoriales et les PTF</i>	<i>Résultat attendu 4 : les promoteurs bénéficient d'un accompagnement effectif de l'ARAFA</i>	TOTAL
KAFFRINE	50000	5 242 000	1 765 000	96 000	7 153 000
KAOLACK	50 000	2 413 000	1 775 000	618 000	4 856 000
DIOURBEL	50 000	2 613 000	1 775 000	354 000	4 792 000
LOUGA	50 000	2 090 000	1 715 000	330 000	4 185 000
DAKAR ²¹	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
THIES	50 000	3 273 000	5 550 000	1 100 000	9 973 000
SAINT-LOUIS	140 000	5 394 500	4 508 000	1 060 000	11 102 500
MATAM	N/A ²²	4 600 500	4 472 000	1 020 000	10 092 500
KEDOUGOU	75 000	2 617 500	1 330 000	660 000	4 682 500
TAMBACOUNDA	231 000	4 844 000	1 403 000	727 000	7 205 000
KOLDA	25 000	4 134 500	4 096 000	1 058 000	9 313 500
SEDHIOU	65 000	3 015 000	756 000	763 000	4 599 000
ZIGUINCHOR	82 500	4 024 000	820 000	940 000	5 866 500
FATICK	N/A ²³	4 493 000	1 516 000	1 160 000	7 169 000

²¹ Le Plan de travail de l'ARAFA-DK n'a pas été élaboré. Voir supra.

²² L'ARAFA-MT a déjà obtenu son récépissé

²³ L'ARAFA-FK a déjà obtenu son récépissé

Tableau 12 : Synthèse du budget prévisionnel des Plans de travail 2023-2024 des ARAFA désagré par origine des financements

ARAFA	MONTANT TOTAL DES PLANS DE TRAVAIL DÉSAGRÉGÉ PAR RÉSULTAT				
	<i>Budget total en FCFA</i>	<i>Contribution de l'ARAFA</i>		<i>Contribution de l'ANA et des Partenaires</i>	
		<i>Montant en FCFA</i>	<i>%</i>	<i>Montant en FCFA</i>	<i>%</i>
KAFFRINE	7 153 000	2 173 000	59%	4 980 000	41%
KAOLACK	4 856 000	2 858 000	59%	1 998 000	41%
DIOURBEL	4 792 000	2 794 000	58%	1 998 000	42%
LOUGA	4 185 000	2 205 000	53%	1 980 000	47%
DAKAR	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
THIES	9 973 000	3 393 000	34%	6 580 000	66%
SAINT-LOUIS	11 102 500	4 109 500	37%	6 993 000	63%
MATAM	10 092 500	3 175 500	31%	6 917 000	69%
KEDOUGOU	4 682 500	1 967 500	42%	2 715 000	58%
TAMBACOUNDA	7 205 000	3 414 000	47%	3 791 000	53%
KOLDA	9 313 500	2 886 500	31%	6 427 000	69%
SEDHIOU	4 599 000	2 227 000	48%	2 372 000	52%
ZIGUINCHOR	5 866 500	2 821 500	48%	3 045 000	52%
FATICK	7 169 000	3 212 000	45%	3 957 000	55%

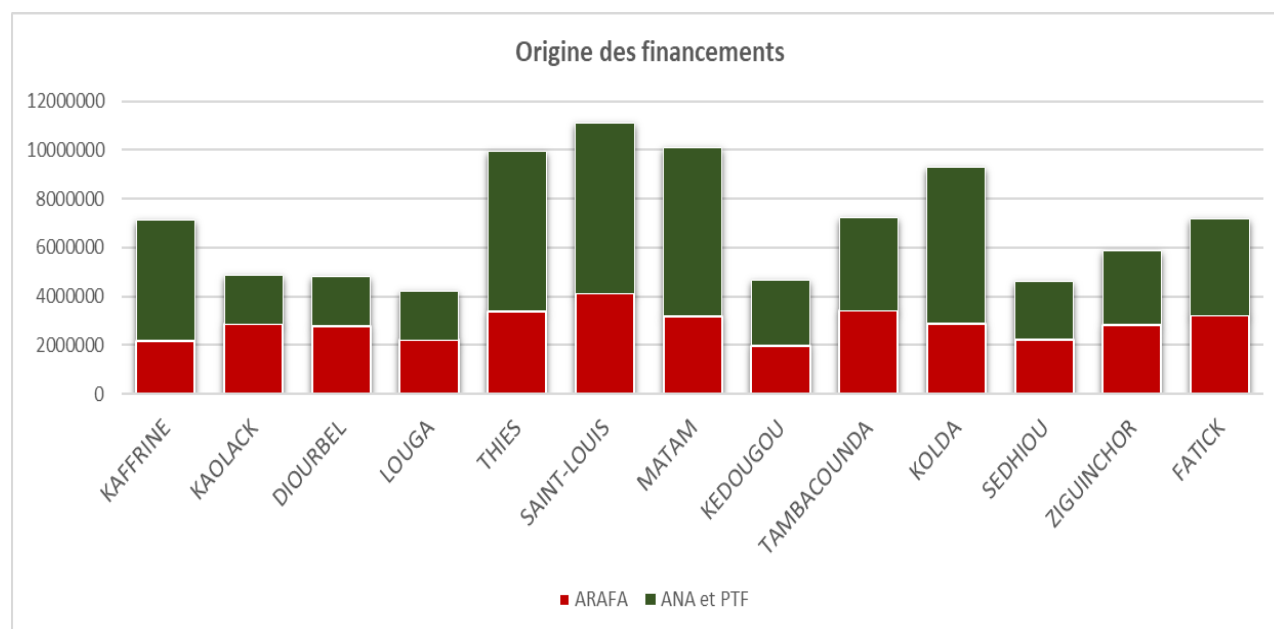
**Figure 16 : Origine des financements du budget du Plan de travail en fonction des ARAFA**
(Source : mission)

Tableau 13. Proposition de ventilation de la subvention entre les ARAFA et l'ANAFAS

ARAFA	<i>Contribution attendue de l'ARAFA pour la mise en œuvre du Plan de travail 2023-2024</i>	<i>Montant subvention 2023-2024</i>	<i>Montant subvention 2025 -2026</i>	<i>total subvention</i>
KAFFRINE	<i>2 173 000</i>	2 100 000	500 000	2 600 000
KAOLACK	<i>2 858 000</i>	2 800 000	500 000	3 300 000
DIOURBEL	<i>2 794 000</i>	2 600 000	500 000	3 100 000
LOUGA	<i>2 205 000</i>	2 200 000	500 000	2 700 000
DAKAR	<i>N/A</i>	2 100 000	500 000	2 600 000
THIES	<i>3 393 000</i>	3 300 000	500 000	3 800 000
SAINT-LOUIS	<i>4 109 500</i>	4 000 000	1 000 000	5 000 000
MATAM	<i>3 175 500</i>	3 100 000	1 000 000	4 100 000
KEDOUGOU	<i>1 967 500</i>	1 900 000	500 000	2 400 000
TAMBACOUNDA	<i>3 414 000</i>	3 400 000	500 000	3 900 000
KOLDA	<i>2 886 500</i>	2 800 000	1 000 000	3 800 000
SEDHIOU	<i>2 227 000</i>	2 200 000	500 000	2 700 000
ZIGUINCHOR	<i>2 821 500</i>	2 800 000	500 000	3 300 000
FATICK	<i>3 212 000</i>	3 200 000	1 000 000	4 200 000
ANAFAS	<i>8 000 000</i>	8 000 000	2 500 000	10 500 000
TOTAL	<i>45 236 500</i>	46 500 000	11 500 000	58 000 000

7 RECOMMANDATIONS

→ au projet SENREM

A la suite de la présente mission et des échanges avec les acteurs et autorités administratives il est recommandé fortement de poursuivre l'accompagnement des ARAFA et de l'ANAFAS à travers :

- a) l'appui au renouvellement des bureaux des anciennes ARAFA ; cette activité est urgente et importante pour assurer la légitimité des bureaux exécutifs et redynamiser les ARAFA en léthargie à cause du manque d'engagement et de responsabilité sociale des membres.
- b) l'organisation de sessions de renforcement des capacités des membres des bureaux des ARAFA (anciennes et nouvelles) en gestion administrative et financière avant la mise en place de la subvention ;
- c) l'appui à l'élaboration de Plan stratégique triennal de l'ANAFAS ;
- d) l'assistance pour la création d'un Fonds d'appui au fonctionnement des ARAFA et de l'ANAFAS.

cette nouvelle mission pourrait s'intituler « ***Mission d'appui à l'encadrement des ARAFA et ANAFAS pour une meilleure gestion administrative et à la création d'un Fonds d'appui au fonctionnement*** ».

→ à l'Agence nationale de l'Aquaculture (ANA)

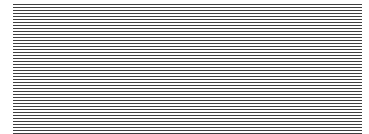
- a) de mettre en place un dispositif de suivi des activités des ARAFA et de l'ANAFAS ;
- b) diligenter la tenue d'Assemblées générales de renouvellement des instances dirigeantes des anciennes ARAFA pour assurer leur légitimité ;
- c) d'actualiser l'analyse situationnelle des fermes et leur cartographie afin de mieux cerner la capacité aquacole de chaque région ;
- d) d'élaborer un Plan de formation des producteurs et de renforcer leur encadrement afin d'améliorer leur performance ;
- e) de mettre en place un système d'information pour la filière aquacole afin de faciliter le partage d'informations et le suivi des performances des fermes et des ARAFA ;
- f) d'accompagner les ARAFA et l'ANAFAS dans la recherche de partenaires afin de contribuer à leur autonomisation ;
- g) d'impliquer les ARAFA et l'ANAFAS dans les concertations entamées pour trouver une solution durable au problème d'accès aux intrants (aliment et alevins) pour une meilleure prise en charge de leurs préoccupations.

→ **aux ARAFA (anciennes et nouvelles)**

- a) de compéter, de déposer et de suivre la demande de récépissé ;
- b) de préparer la tenue d'Assemblées générales de renouvellement des instances dirigeantes;
- c) de respecter les réunions statutaires et de préconiser les réunions virtuelles des bureaux ;
- d) de sensibiliser les membres pour le respect des cotisations :
- e) de multiplier leurs interactions avec les producteurs

→ **à l'ANAFAS**

- a) d'élaborer son plan stratégique triennal ;
- b) d'élaborer un Plan de mobilisation des partenaires ;
- c) d'élaborer un Plan de suivi des ARAFA ;
- d) d'élaborer et mettre en œuvre un Plan de communication.



Annexes

Annexe 1. Synthèse des résultats de l'analyse documentaire sur les ARAFA et l'ANAFAS

I. SYNTHÈSE DES RESULTATS DE L'ANALYSE DOCUMENTAIRE SUR LES ARAFA ET SUR L'ANAFAS

1.1 PRÉSENTATION DES ARAFA ET DE L'ANAFAS

1.1.1 Organisation et composition des ARAFA

Les ARAFA ont été mises en place dans toutes les 14 régions du Sénégal en deux étapes. La première étape déroulée en 2021 a permis d'installer les 10 premières ARAFA dans les régions de Saint-Louis, Matam, Tambacounda, Kédougou, Kolda, Sédhiou, Ziguinchor, Fatick, Thiès et Dakar. La deuxième étape consistait à finaliser le processus d'installation de nouvelles ARAFA dans les régions de Kaffrine, Kaolack, Diourbel et Louga.

Les organes des ARAFA sont l'Assemblée générale, le Comité Directeur et le Bureau exécutif de 6 membres composés comme suit :

- un (01) Président ;
- un (01) Vice-Président ;
- un (01) Secrétaire général ;
- un (01) Secrétaire général Adjoint ;
- un (01) Trésorier général ;
- un (01) Trésorier général Adjoint.

Les Statuts des ARAFA prévoient la possibilité de créer des commissions techniques, au sein des Comités Directeurs, sur les différentes thématiques du développement de la filière aquacole pertinentes pour la région et nécessitant une action collective (*Relations extérieures et Partenariats, Communication, Renforcement des Capacités, et vulgarisation, Aménagement et équipement, Intrants et Alevins, etc.*). Lesdites commissions techniques constituent, en quelque sorte, les bras armés des Secrétaires généraux des ARAFA.

Le Nombre de fermes identifiées pour permettre la mise en place des ARAFA varie en fonction des régions (cf. tableau 1). Les régions de Saint-Louis (105 fermes), Thiès (78 fermes) et Ziguinchor (71 fermes) constitue le Top 3 des régions aquacoles du Sénégal en termes de nombre de fermes.

Tableau 14. Répartition du nombre de fermes des ARAFA en fonction de leur fonctionnalité

REGION	Nombre de fermes fonctionnelles	Nombre de fermes non fonctionnelles	Nombre de ferme en cours d'aménagement ou	Nombre total de ferme
Saint-Louis	68	20	17	105
Matam	17	10	3	30
Tambacounda	8	7	0	15

Kédougou	8	2	0	10
Kolda	18	6	5	29
Sédhiou	16	17	6	39
Ziguinchor	62	4	5	71
Fatick	27	7	11	45
Thiès	71	4	3	78
Dakar	13	3	0	16
Kaffrine	3	0	4	7
Kaolack	3		14	17
Diourbel	2	1	4	7
Louga	3	7	10	20
TOTAL	319	88	82	489

1.1.2 Organisation de l'ANAFAS

Les ARAFA ont été fédérées autour d'une structure nationale dénommée Association nationale des Acteurs de la filière Aquacole du Sénégal (ANAFAS) créée en 2021. Le **bureau de l'ANAFAS** est composé comme suit :

- Un (01) Coordonnateur national ;
- Un (01) 1^{er} Vice Coordonnateur ;
- Un (01) 2^{ème} Vice-Coodonnateur ;
- Un (01) Secrétaire général ;
- Un (01) Secrétaire général adjoint ;
- Un (01) Trésorière générale ;
- Un (01) Trésorière générale Adjointe.

Ce bureau est appuyé par une **Cellule d'appui technique (CAT)** de 6 membres qui appuie le Secrétaire général dans ses missions.

1.2 DIAGNOSTIC DE LA CAPACITE STRATEGIQUE DES ARAFA ET DE L'ANAFAS

1.2.1 Les ressources matérielles

Les ARAFA ne disposent ni locaux de travail ni équipements propres pour leur fonctionnement. Leurs sièges sont hébergés par les antennes de l'ANA ou par les fermes et ou adresses des coordonnateurs. L'ANAFAS est hébergée par l'ANA.

a) Les ressources financières

Les ressources financières des ARAFA se limitent aux rares cotisations des fermes. Les ARAFA les plus fonctionnelles ont bénéficié de la contribution personnelle de leur Président et de quelques membres comme c'est le cas à Saint-Louis et à Fatick. Ces contributions sont insuffisantes pour un bon fonctionnement des ARAFA.

b) Les ressources humaines

Les ressources humaines des ARAFA et de l'ANAFAS se limitent aux membres des différents organes (Assemblée Générale, Comité directeur, Bureau exécutif). Même si ces derniers ont des connaissances avérées sur la filière aquacole et l'exploitation des fermes, leur compétence managériale et leur engagement auprès des ARAFA font défaut pour la plupart d'entre eux. Par ailleurs, l'absence d'activité et le manque de ressources financières à gérer n'offrent aucune preuve de leur capacité en matière de gestion financière et administrative.

Pour l'ANAFAS, les ressources humaines sont meilleures même si des défaillances sont notées par rapport à l'engagement de certains membres du CD qui participent rarement aux activités.

1.2.2 Les ressources immatérielles

Les ressources intangibles (actifs immatériels) des ARAFA sont principalement leur identité, leurs informations, leur visibilité ainsi que leur renommée. Ces ressources se limitent aux logos de certaines ARAFA et aux groupes WhatsApp. Les ARAFA et l'ANAFAS ne disposent ni système d'information sur leurs activités, ni site web.

1.3 ANALYSE DE LA PERFORMANCE DES ARAFA ET DE L'ANAFAS

Les séances de focus groupe avec les ARAFA ainsi que les interviews effectués auprès des Chefs d'antenne et des responsables de l'ANA ont permis de constater une faible efficacité interne et externe des ARAFA. Les principales contraintes des ARAFA peuvent se résumer comme suit :

1.3.1 Une efficacité interne médiocre marquée par la léthargie des instances dirigeantes

La plupart des ARAFA n'ont jamais tenu de réunion de bureau ou très rarement (moins de 3 réunions) depuis leur mise en place en 2020. Le mandat des bureaux exécutif, prévu initialement pour deux ans, est arrivé à échéance depuis fin 2022 et seule l'ARAFA de Fatick a pu organiser son Assemblée générale de renouvellement. Ainsi, **à part la région de Fatick, tous les autres bureaux exécutifs des anciennes ARAFA sont illégitimes depuis fin 2022.**

En résumé, les ARAFA sont confrontées à un faible développement organisationnel qui a plombé leur performance du point de vue de leur fonctionnement mais également par rapport à d'autres aspects tels que la dynamique partenariale, les interactions avec les membres, la recherche de financement, etc. Cette situation a contribué à une appréciation de la gouvernance des ARAFA globalement négative. Le faible leadership ainsi que les faibles compétences managériales de la plupart des Présidents d'ARAFA ont contribué à la situation de léthargie de la plupart des bureaux des ARAFA.

Concernant l'ANAFAS, la situation du fonctionnement des organes est meilleure que celle des ARAFA mais reste toutefois faible. En effet, comme précité, seuls quelques membres sont actifs dans le bureau exécutif de l'ANAFAS. **La Cellule d'appui technique (CAT) n'a pas fonctionné faute d'activités et/ou de ressources.**

1.3.2 Une efficacité externe presque nulle marquée par l'absence de visibilité et une faible contribution au développement de la filière aquacole

A cause d'un faible pilotage et l'absence d'interaction avec les Autorités locales, les projets, les ONG et les Partenaires techniques et financiers (PTF) actifs dans filière au niveau régional, les ARAFA sont peu connues et cela a rendu difficile le développement de partenariat et la mobilisation de financement pour appuyer leurs activités. Les commissions en charge de la communication et des relations extérieures sont restées en léthargie faute de moyens, mais surtout faute d'impulsion de la part du Bureau exécutif du ressort.

Pour mémoire, les principales missions de l'organisation des acteurs de la filière par l'ANA à travers la création des ARAFA (et de l'ANAFAS) sont la professionnalisation des acteurs intervenant dans le secteur de l'aquaculture et la création d'un cadre de concertation pouvant favoriser une gestion inclusive et participative de la filière aquacole et améliorer sa compétitivité et sa productivité. Il s'agit, entre autres, de renforcer la capacité des professionnels de la filière aquacole afin qu'ils puissent contribuer efficacement au développement du secteur et de défendre les intérêts des acteurs privés et communautés qui interviennent dans la filière.

Cependant, il est noté que depuis la création des ARAFA, les promoteurs n'ont pas senti un soutien effectif des ARAFA et de l'ANAFAS dans la prise en charge de leurs préoccupations et attentes, notamment en termes de plaidoyer auprès de l'ANA et des PTF pour faciliter leur d'accès aux intrants (aliment et alevins) et au crédit. En outre, les initiatives des ARAFA et de l'ANAFAS pour faire bénéficier leurs membres de sessions de renforcement des capacités sont très rares.

Cette situation a contribué, entre autres, à la non-participation dans la mise en œuvre des stratégies de mobilisation interne de fonds prévues par les règlements intérieurs²⁴ pour appuyer le fonctionnement des ARAFA. Par ailleurs, l'ANA n'a pas pu se baser sur les ARAFA pour mettre en place sa politique de promotion de la filière aquacole du fait de leur non-opérationnalité.

En résumé, la contreperformance des ARAFA et de l'ANAFAS découle principalement de la faiblesse des ressources financières pour assurer leur fonctionnement.

²⁴ Les règlements intérieurs des anciennes ARAFA avaient prévu des cotisations et des frais d'adhésion pour appuyer le fonctionnement des ARAFA. Après deux ans de fonctionnement la majorité des ARAFA n'ont pas collecté de recettes.

1.3.3 Analyse SWOT des ARAFA

Forces	Faiblesses
▪ Existence d'organes (AG, CD et Bureau exécutif) mis en place de façon participative et inclusive ▪ Existence de documents cadre (Statuts et règlement intérieur) ▪ Connaissance des défis et enjeux de la filière aquacole ▪ Prévision par les statuts d'un système de cotisation des fermes pour appuyer le fonctionnement de l'ARAFA ▪ Existence de ressources humaines qualifiées en la matière dans les BE de certaines ARAFA	▪ Absence de reconnaissance juridique de la plupart des ARAFA ▪ Illégitimité de la plupart des bureaux exécutifs faute de renouvellement ▪ Non fonctionnement des instances dirigeantes ▪ Absence de moyens de fonctionnement des ARAFA ▪ Non accompagnement des membres, notamment dans l'accès aux intrants (aliment et alevins) ▪ Non-respect des cotisations instaurées
Opportunités	Menaces
▪ Existence d'une politique nationale de promotion de la filière Aquacole ▪ Forte engouement des acteurs (multiplication du nombre de fermes) ▪ Présence de projets, d'ONG et de PTF intéressés par le développement de la filière Aquacole ▪ Elaboration en cours d'un PPP pour régler définitivement le problème de l'aliment²⁵	▪ Découragement des promoteurs et absence de soutien aux ARAFA ▪ Non implication dans la mise en œuvre de la stratégie d'accès à l'aliment

²⁵ Cette stratégie se base sur un partenariat entre l'ANA et la NMA pour la production d'aliment de poisson et sa distribution à travers les réseaux existants de ce dernier. Les questions liées au prix de l'aliment ainsi que les modalités de mise en œuvre sont en cours de finalisation. Il est important de mettre les ARAFA au cœur de ce processus pour un meilleur suivi de l'accès à l'aliment et créer ainsi une opportunité de bâtir une stratégie de mobilisation de fonds axée sur la commercialisation de l'aliment.

1.4 SYNTHÈSE DES BESOINS PRIORITAIRES DES ARAFA ET DE L'ANAFAS

Le diagnostic des ARAFA et l'analyse de leurs Plans d'actions ont montré que les besoins prioritaires des ARAFA en accompagnement sont :

- Appui à la formalisation ;
- Appui financier pour la tenue des réunions régulières des instances dirigeantes dans le cadre de la bonne marche des instances des associations ;
- Renforcement de la capacité des membres du bureau en gestion administrative et financière, en dynamique partenariale et mobilisation de fonds ;
- Accompagnement effectif des fermes pour améliorer leur performance, y compris leur accès aux intrants (aliment et alevins) de qualité et à la commercialisation de leur récolte ;
- Renforcement des capacités des promoteurs en aménagement et en exploitation de fermes ;
- Appui à l'accès des promoteurs aux lignes de crédit existants ou création d'une ligne de crédit spécifique à la filière aquacole.

Annexe 2. Statuts validés des NOUVELLES ARAFA

REPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un peuple – Un But – Une Foi



REGION DE KAFFRINE

**ASSOCIATION REGIONALE DES ACTEURS DE LA
FILIERE AQUACOLE DE LA REGION DE KAFFRINE**

ARAFA-KF

**STATUTS DE L'ASSOCIATION REGIONALE DES
ACTEURS DE LA FILIERE AQUACOLE DE LA
REGION DE KAFFRINE (ARAFA-KF)**

Approuvé par l'Assemblée Générale Constitutive de l'ARAFA-KA du 18 septembre 2023

TITRE I – OBJET ET COMPOSITION

Article 1 : Dénomination et nature

Il est créé dans la région de KAFFRINE conformément aux dispositions du Code des obligations civiles et commerciales modifié, entre les organisations de producteurs de la filière aquacole, une association à but non lucratif dénommée : **Association régionale des Acteurs de la Filière Aquacole de Kaffrine « ARAFA-KF »**.

L'Association a vocation d'être reconnue d'utilité privée. Elle est constituée des **fermes** encadrées par l'Agence nationale de l'Aquaculture (ANA) **et autres organisations intervenant dans le domaine de l'aquaculture**. Chaque ferme membre garde son autonomie.

L' **ARAFA-KF** est **affiliée** à l'Association Nationales des Acteurs de la Filière Aquacole du Sénégal (ANAFAS).

Article 2 : Siège

La durée de l'ARAFA-KF est illimitée et son siège est installé dans la ferme Sékou DIATTA de Kahi, KM 0 Kaffrine, RN1, après poste de Police.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la région sur simple décision du Comité Directeur.

Article 3 : Objet

L'ARAFA-KF a pour but :

- d'unir les membres animés d'un même idéal et créer entre eux des liens d'entente et de solidarité ;
- de regrouper dans une structure régionale toutes les fermes aquacoles suivies et encadrées par l'ANA et autres organisations intervenant dans la filière aquacole;
- d'organiser, de former et d'orienter ses membres dans le sens du développement de la filière aquacole, notamment dans les secteurs de la production d'aliment et d'alevins, du grossissement, de la commercialisation, de la transformation, etc.

Article 4 : Adhésion

L'ARAFA-KF est ouverte à toutes les fermes aquacoles et organisations d'acteurs de la filière aquacole de la région de Kaffrine dans le respect des convictions individuelles, dans l'indépendance à l'égard des partis politiques.

Toute discussion politique, religieuse ou syndicale est interdite au sein de l'association.

Article 5 : Membres

Peuvent être membres de l'Association, toutes les fermes et organisations éligibles qui acceptent de se conformer aux présents statuts et règlement intérieur.

L'Association est constituée par les membres fondateurs des présents statuts et par les membres adhérents :

- **Les membres fondateurs** sont les organisations qui ont participé à l'Assemblée Générale constitutive;

- Les **adhérents** sont les membres qui ont rejoint l'Association après sa constitution.

Tous les membres ou leurs représentants dûment mandatés sont éligibles aux différents postes de responsabilité de l'association.

Article 6 : Perte de la qualité de membre

La qualité de membre se perd par :

- démission ;
- décès ;
- radiation prononcée par le Comité Directeur pour non-paiement du droit d'entrée ou de la cotisation, ou pour motif grave, notamment pour conduite portant matériellement ou moralement préjudice à l'association, l'intéressé ayant été invité par lettre recommandée à se présenter devant le bureau pour fournir une explication.

La démission de l'organisation doit être approuvée par la décision du Comité Directeur, et faire l'objet d'un procès-verbal. Le Président devra informer l'Assemblée Générale de la décision du Comité Directeur lors de sa prochaine session.

La démission entraîne la perte de tous les droits.

Article 7 : Sanctions et exclusion

Tout membre de l'Association s'expose à des sanctions disciplinaires, judiciaires ou administratives s'il venait à porter préjudice à l'Association dans l'exercice de ses fonctions au regard de son comportement. Une correspondance devra être adressée à la ferme ou à l'organisation membre à laquelle appartient le délégué fautif pour l'informer de la situation ou pourvoir à son remplacement le cas échéant.

La radiation peut être prononcée par le Comité directeur pour non-paiement de la cotisation ou pour motifs graves (le membre incriminé ayant été appelé préalablement à fournir des explications).

TITRE II – ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

Article 8: L'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale est composée des délégués de toutes les fermes et organisations membres de l'Association, c'est l'organe suprême.

A ce titre, au niveau de l'Assemblée générale de l'ARAFA-KF chaque ferme et organisation membre est représentée par deux (2) mandataires.

Elle se réunit **une fois par an** en séance ordinaire et en session extraordinaire, à chaque fois que les 2/3 au moins des membres en expriment le désir par écrit.

La date et l'ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire sont fixés par le Comité Directeur et sont inscrits sur les convocations au moins **21 jours** avant la date fixée.

L'Assemblée générale délibère sur les rapports relatifs à la gestion du bureau et sur la situation morale et financière de l'association et sur toute autre question jugée utile. Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget.

Elle peut désigner en dehors du bureau une commission de contrôle composée de trois membres chargés de procéder à la vérification des comptes de l'exercice clos ; ce sont les commissaires aux comptes.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents à l'Assemblée générale, chaque membre inscrit à une et une seule voix. Pour que les délibérations soient valables, la présence de la **moitié plus un** de ses membres est nécessaire. Si ce quorum n'est pas atteint, il est convoqué avec le même ordre jour, une deuxième assemblée, à quinze (15) jours au moins d'intervalle, qui délibère valablement quel que soit le nombre de membres présents.

Article 9 : L'Assemblée Générale extraordinaire

L'Assemblée Générale extraordinaire statue uniquement sur les questions ayant motivé sa convocation. Elle ne délibère valablement que si les deux tiers (2/3) au moins des membres sont présents ou représentés.

Les délégués empêchés peuvent donner pouvoir par écrit à un représentant de leur fermes/organisation .

Si le quorum des deux tiers n'est pas atteint lors d'une première assemblée, une deuxième est convoquée à quinze (15) jours au moins d'intervalle, dans les mêmes conditions que la première ; elle délibère valablement quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

Article 10 : Le Comité Directeur

C'est l'organe exécutif de l'association.

Il est élu par l'Assemblée Générale pour une durée de trois ans renouvelables, par le 1/3 de ses membres tous les ans, les membres sortants sont rééligibles. Ils doivent être âgés d'au moins 18 ans. Le Bureau Exécutif est élu par le Comité Directeur.

Article 11 : Composition du Bureau

Il est composé comme suit :

- un (e) Président (e);
- un (e) Vice-Président (e);
- un (e) Secrétaire Général (e) ;
- un (e) Secrétaire Général (e) Adjoint (e);
- un (e) Trésorier (e) Général (e);
- un (e) Trésorier(e) Général (e) Adjoint(e).

Il faudra dans la limite du possible, favoriser la participation des jeunes et des femmes dans le bureau exécutif.

Article 12 : Mandat du Bureau et Remplacement d'un membre

Le bureau est élu pour une **durée d'un an**, les membres sortants sont rééligibles.

En cas de vacance de poste, il est pourvu provisoirement au remplacement du membre démissionnaire, exclu ou décédé par un autre membre du Comité Directeur ; le remplacement définitif a lieu à la plus proche Assemblée Générale.

Article 13 : Gratuité de la fonction de membre

Les fonctions de membres du bureau sont gratuites.

Article 14 : Fonctionnement du Bureau

Le Bureau se réunit au moins une fois par trimestre sur convocation de son président. Il sera obligatoirement réuni si 1/3 au moins de ses membres en fait la demande par écrit au président.

Il est tenu un procès-verbal de réunion. Les PV sont signés par le Président et Secrétaire de séance.

Article 15 : Attributions des membres du Bureau

1. Le *Président*

Il représente la personne morale, à ce titre il dispose de tous les pouvoirs attachés à cette fonction et répond personnellement du patrimoine, du fonctionnement et des résultats de l'association. Le président dont la voix est prépondérante, veille au respect des statuts et du règlement intérieur ainsi qu'aux orientations et décisions de l'assemblée générale et du comité directeur. Il ordonne toutes les dépenses, préside les réunions et représente l'association dans tous les actes de la vie civile. Il est également membre d'office du comité directeur de l'Association Nationales des Acteurs de la Filière Aquacole du Sénégal (ANAFAS).

2. Le *Secrétaire général*

Il assume l'administration et la gestion de toutes les activités de l'association. Il est chargé de la correspondance, de la tenue des réunions, de la représentation et des programmes, des budgets ainsi que toutes les relations de coordination et de mise en œuvre des activités.

3. Le *Trésorier général*

Il est chargé de tous ce qui concerne la comptabilité et les finances de l'Association. Il règle les dépenses ordonnées par le Président.

Article 16 : Les commissions techniques

Des commissions techniques peuvent être créées au sein du Comité Directeur à la demande des membres, sur les différentes thématiques du développement de la filière aquacole pertinentes pour la région et nécessitant une action collective (*Relations extérieures et Partenariats, Fundraising ; Communication, Renforcement des Capacités et vulgarisation ; appui conseil, ; Aménagement et équipement ; Intrants et Alevins ; Commercialisation ; etc.*).

Les commissions techniques constituent, en quelque sorte, les bras armés du Secrétaire général.

TITRE III – RESSOURCES

Article 17 :

Les ressources de l'association se composent :

- les produits des droits d'adhésion et les cotisations ;

- du produit de la mobilisation interne de fonds ;
- du produit de la mobilisation externe de fonds ;
- les subventions et/ou prêts consentis à l'Association ;
- les libéralités de ses membres ;
- les dons et legs en nature et en espèce ;
- toute autre ressource non interdite par la loi.

TITRE V- MODIFICATIONS DES STATUTS - DISSOLUTION

Article 18: Modifications du statut

Le présent statut ne pourra être modifié que par une Assemblée Générale ordinaire ou extraordinaire dont les délibérations sont prises à la majorité des trois quarts (3/4) au moins des membres.

Le texte de modification doit être communiqué aux membres de l'Assemblée Générale un mois avant la réunion fixée.

L'Assemblée générale ne délibère valablement que si (2/3) au moins des membres sont présents; si l'Assemblée n'atteint pas ce quorum, une nouvelle Assemblée sera convoquée au moins quinze (15) jours à l'avance. La convocation reproduit l'ordre du jour en indiquant la date et le compte rendu de la première réunion. Elle peut délibérer quel que soit le nombre des membres présents.

Ces délibérations de l'Assemblée Générale portant modification du statut, sont immédiatement adressées au Gouverneur de la région, en trois (3) exemplaires. Elles ne sont valables qu'après l'exécution des formalités prévues par la loi.

Article 19 : Dissolution

L'Assemblée Générale spécialement convoquée à l'effet de se prononcer sur la dissolution doit comprendre les deux tiers (2/3) au moins des membres.

Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale est convoquée dans les quinze (15) jours au moins qui suivent et cette fois ci, elle peut délibérer quel que soit le nombre des membres présents.

En cas de dissolution, l'Assemblée Générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de l'Association. Elle attribue l'actif conformément aux dispositions en vigueur.

Les délibérations de l'assemblée générale portant modification des statuts sont immédiatement adressées au Gouverneur de la région en trois exemplaires.

Elles ne sont valables qu'après avoir été approuvées par cette Autorité.

TITRE VI – REGLEMENT INTERIEUR

Article 20 : Modalités d'exécution des statuts

Les présentes dispositions statutaires sont complétées et précisées par le Règlement Intérieur, dont le contenu est également discuté et adopté par l'Assemblée générale.

Ce présent statut est adopté à l'assemblée générale constitutive.

Fait à Kaffrine le 18 septembre 2023

Le Secrétaire général de l'ARAFA-KF

Le Président de l'ARAFA-KF

.....

.....

REPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un peuple – Un But – Une Foi



REGION DE KAOLACK

ASSOCIATION REGIONALE DES ACTEURS DE LA FILIERE AQUACOLE DE KAOLACK

ARAFA-KL

STATUTS DE L'ASSOCIATION REGIONALE DES ACTEURS DE LA FILIERE AQUACOLE DE KAOLACK (ARAFA-KL)

Approuvé par l'Assemblée Générale Constitutive de l'ARAFA-KL du 19 septembre 2023

TITRE I – OBJET ET COMPOSITION

Article 1 : Dénomination et nature

Il est créé dans la région de KAOLACK conformément aux dispositions du Code des obligations civiles et commerciales modifié, entre les organisations de producteurs de la filière aquacole, une association à but non lucratif dénommée : **Association régionale des Acteurs de la Filière Aquacole de KAOLACK « ARAFA-KL »**.

L'Association a vocation d'être reconnue d'utilité privée. Elle est constituée des **fermes** encadrées par l'Agence nationale de l'Aquaculture (ANA) **et autres organisations intervenant dans le domaine de l'aquaculture**. Chaque ferme membre garde son autonomie.

L'**ARAFA-KL** est affiliée à l'Association Nationales des Acteurs de la Filière Aquacole du Sénégal (ANAFAS).

Article 2 : Siège

La durée de l'ARAFA-KL est illimitée et son siège est installé Médina Baye, Kaolack, mail : sspp.service66@gmail.com, Tel : 00221 77 672 72 72 / 00 221 77 814 12 12.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la région sur simple décision du Comité Directeur.

Article 3 : Objet

L'ARAFA-KL a pour but :

- d'unir les membres animés d'un même idéal et créer entre eux des liens d'entente et de solidarité ;
- de regrouper dans une structure régionale toutes les fermes aquacoles suivies et encadrées par l'ANA et autres organisations intervenant dans la filière aquacole ;
- d'organiser, de former et d'orienter ses membres dans le sens du développement de la filière aquacole, notamment dans les secteurs de la production d'aliment et d'alevins, du grossissement, de la commercialisation, de la transformation, etc.

Article 4 : Adhésion

L'ARAFA-KL est ouverte à toutes les fermes aquacoles et organisations d'acteurs de la filière aquacole de la région de Kaolack dans le respect des convictions individuelles, dans l'indépendance à l'égard des partis politiques.

Toute discussion politique, religieuse ou syndicale est interdite au sein de l'association.

Article 5 : Membres

Peuvent être membres de l'Association, toutes les fermes et organisations éligibles qui acceptent de se conformer aux présents statuts et règlement intérieur.

L'Association est constituée par les membres fondateurs des présents statuts et par les membres adhérents :

- **Les membres fondateurs** sont les fermes et organisations qui ont participé à l'Assemblée Générale constitutive ;
- Les **adhérents** sont les membres qui ont rejoint l'Association après sa constitution.

Tous les membres ou leurs représentants dûment mandatés sont éligibles aux différents postes de responsabilité de l'association.

Article 6 : Perte de la qualité de membre

La qualité de membre se perd par :

- dissolution de l'organisation membre ;
- démission de l'organisation membre ;

La démission de l'organisation doit être approuvée par la décision du Comité Directeur, et faire l'objet d'un procès-verbal dûment signé et envoyé au Président de l'ARAFA KL.

Le Président de l'ARAFA KL devra informer l'Assemblée Générale de la décision du Comité Directeur lors de sa prochaine session.

La démission entraîne la perte de tous les droits.

Article 7 : Sanctions et exclusion

Tout membre de l'Association s'expose à des sanctions disciplinaires, judiciaires ou administratives s'il venait à porter préjudice à l'Association dans l'exercice de ses fonctions au regard de son comportement. Une correspondance devra être adressée à la ferme ou à l'organisation membre à laquelle appartient le délégué fautif pour l'informer de la situation ou pourvoir à son remplacement le cas échéant.

La radiation peut être prononcée par le Comité directeur pour non-paiement de la cotisation ou pour motifs graves (le membre incriminé ayant été appelé préalablement à fournir des explications).

TITRE II – ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

Article 8 : L'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale est composée des délégués de toutes les fermes et organisations membres de l'Association, c'est l'organe suprême.

A ce titre, au niveau de l'Assemblée générale de l'ARAFA-KL chaque ferme et organisation membre est représentée par deux (2) mandataires.

Elle se réunit **une fois par an** en séance ordinaire et en session extraordinaire, à chaque fois que les 2/3 au moins des membres en expriment le désir par écrit.

La date et l'ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire sont fixés par le Comité Directeur et sont inscrits sur les convocations au moins **21 jours** avant la date fixée.

L'Assemblée générale délibère sur les rapports relatifs à la gestion du bureau et sur la situation morale et financière de l'association et sur toute autre question jugée utile. Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget.

Elle peut désigner en dehors du bureau une commission de contrôle composée de trois membres chargés de procéder à la vérification des comptes de l'exercice clos ; ce sont les commissaires aux comptes.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents à l'Assemblée générale, chaque membre inscrit à une et une seule voix. Pour que les délibérations soient valables, la présence de la **moitié plus un** de ses membres est nécessaire. Si ce quorum n'est pas atteint, il est convoqué avec le même ordre jour, une deuxième assemblée, à quinze (15) jours au moins d'intervalle, qui délibère valablement quel que soit le nombre de membres présents.

Article 9 : L'Assemblée Générale extraordinaire

L'Assemblée Générale extraordinaire statue uniquement sur les questions ayant motivé sa convocation. Elle ne délibère valablement que si les deux tiers (2/3) au moins des membres sont présents ou représentés.

Les délégués empêchés peuvent donner pouvoir par écrit à un représentant de leur fermes/organisation.

Si le quorum des deux tiers n'est pas atteint lors d'une première assemblée, une deuxième est convoquée à quinze (15) jours au moins d'intervalle, dans les mêmes conditions que la première ; elle délibère valablement quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

Article 10 : Le Comité Directeur

C'est l'organe exécutif de l'association.

Il est élu par l'Assemblée Générale pour une durée de trois ans renouvelables, par le 1/3 de ses membres tous les ans, les membres sortants sont rééligibles. Ils doivent être âgés d'au moins 18 ans. Le Bureau Exécutif est élu par le Comité Directeur.

Article 11 : Composition du Bureau

Il est composé comme suit :

- un (e) Président (e) ;
- un (e) Vice-Président (e) ;
- un (e) Secrétaire Général (e) ;
- un (e) Secrétaire Général (e) Adjoint (e) ;
- un (e) Trésorier (e) Général (e) ;
- un (e) Trésorier(e) Général (e) Adjoint(e).

Il faudra dans la limite du possible, favoriser la participation des jeunes et des femmes dans le bureau exécutif.

Article 12 : Mandat du Bureau et Remplacement d'un membre

Le bureau est élu pour une **durée d'un an**, les membres sortants sont rééligibles.

En cas de vacance de poste, il est pourvu provisoirement au remplacement du membre démissionnaire, exclu ou décédé par un autre membre du Comité Directeur ; le remplacement définitif a lieu à la plus proche Assemblée Générale.

Article 13 : Gratuité de la fonction de membre

Les fonctions de membres du bureau sont gratuites.

Article 14 : Fonctionnement du Bureau

Le Bureau se réunit au moins une fois par trimestre sur convocation de son président. Il sera obligatoirement réuni si 1/3 au moins de ses membres en fait la demande par écrit au président.

Il est tenu un procès-verbal de réunion. Les PV sont signés par le Président et Secrétaire de séance.

Article 15 : Attributions des membres du Bureau

4. Le *Président*

Il représente la personne morale, à ce titre il dispose de tous les pouvoirs attachés à cette fonction et répond personnellement du patrimoine, du fonctionnement et des résultats de l'association. Le président dont la voix est prépondérante, veille au respect des statuts et du règlement intérieur ainsi qu'aux orientations et décisions de l'assemblée générale et du comité directeur. Il ordonne toutes les dépenses, préside les réunions et représente l'association dans tous les actes de la vie civile. Il est également membre d'office du comité directeur de l'Association Nationales des Acteurs de la Filière Aquacole du Sénégal (ANAFAS).

5. Le *Secrétaire général*

Il assume l'administration et la gestion de toutes les activités de l'association. Il est chargé de la correspondance, de la tenue des réunions, de la représentation et des programmes, des budgets ainsi que toutes les relations de coordination et de mise en œuvre des activités.

6. Le *Trésorier général*

Il est chargé de tous ce qui concerne la comptabilité et les finances de l'Association. Il règle les dépenses ordonnées par le Président.

Article 16 : Les commissions techniques

Des commissions techniques peuvent être créées au sein du Comité Directeur à la demande des membres, sur les différentes thématiques du développement de la filière aquacole pertinentes pour la région et nécessitant une action collective (*Relations extérieures et Partenariats, Fundraising ; Communication, Renforcement des Capacités et vulgarisation ; appui conseil, ; Aménagement et équipement ; Intrants et Alevins ; Commercialisation ; etc.*).

Les commissions techniques constituent, en quelque sorte, les bras armés du Secrétaire général.

TITRE III – RESSOURCES

Article 17 :

Les ressources de l'association se composent :

- les produits des droits d'adhésion et les cotisations ;
- du produit de la mobilisation interne de fonds ;
- du produit de la mobilisation externe de fonds ;
- les subventions et/ou prêts consentis à l'Association ;
- les libéralités de ses membres ;
- les dons et legs en nature et en espèce ;
- toute autre ressource non interdite par la loi.

TITRE V- MODIFICATIONS DES STATUTS - DISSOLUTION

Article 18 : Modifications du statut

Le présent statut ne pourra être modifié que par une Assemblée Générale ordinaire ou extraordinaire dont les délibérations sont prises à la majorité des trois quarts (3/4) au moins des membres.

Le texte de modification doit être communiqué aux membres de l'Assemblée Générale un mois avant la réunion fixée.

L'Assemblée générale ne délibère valablement que si (2/3) au moins des membres sont présents ; si l'Assemblée n'atteint pas ce quorum, une nouvelle Assemblée sera convoquée au moins quinze (15) jours à l'avance. La convocation reproduit l'ordre du jour en indiquant la date et le compte rendu de la première réunion. Elle peut délibérer quel que soit le nombre des membres présents.

Ces délibérations de l'Assemblée Générale portant modification du statut, sont immédiatement adressées au Gouverneur de la région, en trois (3) exemplaires. Elles ne sont valables qu'après l'exécution des formalités prévues par la loi.

Article 19 : Dissolution

L'Assemblée Générale spécialement convoquée à l'effet de se prononcer sur la dissolution doit comprendre les deux tiers (2/3) au moins des membres.

Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale est convoquée dans les quinze (15) jours au moins qui suivent et cette fois ci, elle peut délibérer quel que soit le nombre des membres présents.

En cas de dissolution, l'Assemblée Générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de l'Association. Elle attribue l'actif conformément aux dispositions en vigueur.

Les délibérations de l'assemblée générale portant modification des statuts sont immédiatement adressées au Gouverneur de la région en trois exemplaires.

Elles ne sont valables qu'après avoir été approuvées par cette Autorité.

TITRE VI – REGLEMENT INTERIEUR

Article 20 : Modalités d'exécution des statuts

Les présentes dispositions statutaires sont complétées et précisées par le Règlement Intérieur, dont le contenu est également discuté et adopté par l'Assemblée générale.

Ce présent statut est adopté à l'assemblée générale constitutive.

Fait à Kaolack le 19 septembre 2023

Le Secrétaire général de l'ARAFa-KL

Le Président de l'ARAFa-KL

REPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un peuple – Un But – Une Foi



REGION DE DIOURBEL

**ASSOCIATION REGIONALE DES ACTEURS DE LA
FILIERE AQUACOLE DE DIOURBEL**

ARAFA-DL

**STATUT DE L'ASSOCIATION REGIONALE DES
ACTEURS DE LA FILIERE AQUACOLE DE
DIOURBEL (ARAFA-DL)**

Approuvé par l'Assemblée Générale Constitutive de l'ARAFA-DL du 20 septembre 2023

TITRE I – OBJET ET COMPOSITION

Article 1 : Dénomination et nature

Il est créé dans la région de DIOURBEL conformément aux dispositions du Code des obligations civiles et commerciales en vigueur, entre les organisations de producteurs de la filière aquacole, une association à but non lucratif dénommée : **Association régionale des Acteurs de la Filière Aquacole de DIOURBEL « ARAFA-DL »**.

L'Association a vocation d'être reconnue d'utilité privée. Elle est constituée des **fermes** encadrées par l'Agence nationale de l'Aquaculture (ANA) **et autres organisations intervenant dans le domaine de l'aquaculture**. Chaque ferme membre garde son autonomie.

L'ARAFA-DL est affiliée à l'Association Nationales des Acteurs de la Filière Aquacole du Sénégal (ANAFAS).

Article 2 : Siège

La durée de l'ARAFA-DL est illimitée et son siège est installé au quartier Thierno Kandji, en face Transformateur, Route de Gossas, Diourbel.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la région sur simple décision du Comité Directeur.

Article 3 : Objet

L'ARAFA-DL a pour but :

- d'unir les membres animés d'un même idéal et créer entre eux des liens d'entente et de solidarité ;
- de regrouper dans une structure régionale toutes les fermes aquacoles suivies et encadrées par l'ANA et autres organisations intervenant dans la filière aquacole;
- d'organiser, de former et d'orienter ses membres dans le sens du développement de la filière aquacole, notamment dans les secteurs de la production d'aliment et d'alevins, du grossissement, de la commercialisation, de la transformation, etc.

Article 4 : Adhésion

L'ARAFA-DL est ouverte à toutes les fermes aquacoles et organisations d'acteurs de la filière aquacole de la région de DIOURBEL dans le respect des convictions individuelles, dans l'indépendance à l'égard des partis politiques.

Toute discussion politique, religieuse ou syndicale est interdite au sein de l'association.

Article 5 : Membres

Peuvent être membres de l'Association, toutes les fermes et organisations éligibles qui acceptent de se conformer aux présents statuts et règlement intérieur.

L'Association est constituée par les membres fondateurs des présents statuts et par les membres adhérents :

- **Les membres fondateurs** sont les fermes et organisations qui ont participé à l'Assemblée Générale constitutive;
- Les **adhérents** sont les membres qui ont rejoint l'Association après sa constitution.

Tous les membres ou leurs représentants dûment mandatés sont éligibles aux différents postes de responsabilité de l'association.

Article 6 : Perte de la qualité de membre

La qualité de membre se perd par :

- dissolution de l'organisation membre ;
- démission de l'organisation membre ;

La démission de l'organisation doit être approuvée par la décision du Comité Directeur, et faire l'objet d'un procès-verbal dûment signé et envoyé au Président de l'ARAFA DL.

Le Président de l'ARAFA DL devra informer l'Assemblée Générale de la décision du Comité Directeur lors de sa prochaine session.

La démission entraîne la perte de tous les droits.

Article 7 : Sanctions et exclusion

Tout membre de l'Association s'expose à des sanctions disciplinaires, judiciaires ou administratives s'il venait à porter préjudice à l'Association dans l'exercice de ses fonctions au regard de son comportement. Une correspondance devra être adressée à la ferme ou à l'organisation membre à laquelle appartient le délégué fautif pour l'informer de la situation ou pourvoir à son remplacement le cas échéant.

La radiation peut être prononcée par le Comité directeur pour non-paiement de la cotisation ou pour motifs graves (le membre incriminé ayant été appelé préalablement à fournir des explications).

TITRE II – ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

Article 8: L'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale est composée des délégués de toutes les fermes et organisations membres de l'Association, c'est l'organe suprême.

A ce titre, au niveau de l'Assemblée générale de l'ARAFA-DL chaque ferme et organisation membre est représentée par deux (2) mandataires au maximum.

Elle se réunit **une fois par an** en séance ordinaire et en session extraordinaire, à chaque fois que les 2/3 au moins des membres en expriment le désir par écrit.

La date et l'ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire sont fixés par le Comité Directeur et sont inscrits sur les convocations au moins **21 jours** avant la date fixée.

L'Assemblée générale délibère sur les rapports relatifs à la gestion du bureau et sur la situation morale et financière de l'association et sur toute autre question jugée utile. Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget.

Elle peut désigner en dehors du bureau une commission de contrôle composée de trois membres chargés de procéder à la vérification des comptes de l'exercice clos ; ce sont les commissaires aux comptes.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents à l'Assemblée générale, chaque membre inscrit à une et une seule voix. Pour que les délibérations soient valables, la présence de la **moitié plus un** de ses membres est nécessaire. Si ce quorum n'est pas atteint, il est convoqué avec le même ordre jour, une deuxième assemblée, à quinze (15) jours au moins d'intervalle, qui délibère valablement quel que soit le nombre de membres présents.

Article 9 : L'Assemblée Générale extraordinaire

L'Assemblée Générale extraordinaire statue uniquement sur les questions ayant motivé sa convocation. Elle ne délibère valablement que si les deux tiers (2/3) au moins des membres sont présents ou représentés.

Les délégués empêchés peuvent donner pouvoir par écrit à un représentant de leur fermes/organisation .

Si le quorum des deux tiers n'est pas atteint lors d'une première assemblée, une deuxième est convoquée à quinze (15) jours au moins d'intervalle, dans les mêmes conditions que la première ; elle délibère valablement quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

Article 10 : Le Comité Directeur

C'est l'organe exécutif de l'association.

Il est élu par l'Assemblée Générale pour une durée de trois ans renouvelables, par le 1/3 de ses membres tous les ans, les membres sortants sont rééligibles. Ils doivent être âgés d'au moins 18 ans. Le Bureau Exécutif est élu par le Comité Directeur.

Article 11 : Composition du Bureau

Il est composé comme suit :

- un (e) Président (e);
- un (e) 1^{er} Vice-Président (e);
- un (e) 2^{em} Vice-Président (e);
- un (e) Secrétaire Général (e) ;
- un (e) Secrétaire Général (e) Adjoint (e);
- un (e) Trésorier (e) Général (e);
- un (e) Trésorier(e) Général (e) Adjoint(e).

Il faudra dans la limite du possible, favoriser la participation des jeunes et des femmes dans le bureau exécutif.

Article 12 : Mandat du Bureau et Remplacement d'un membre

Le bureau est élu pour une **durée d'un an**, les membres sortants sont rééligibles.

En cas de vacance de poste, il est pourvu provisoirement au remplacement du membre démissionnaire, exclu ou décédé par un autre membre du Comité Directeur ; le remplacement définitif a lieu à la plus proche Assemblée Générale.

Article 13 : Gratuité de la fonction de membre

Les fonctions de membres du bureau sont gratuites.

Article 14 : Fonctionnement du Bureau

Le Bureau se réunit au moins une fois par trimestre sur convocation de son président. Il sera obligatoirement réuni si 1/3 au moins de ses membres en fait la demande par écrit au président.

Il est tenu un procès-verbal de réunion. Les PV sont signés par le Président et Secrétaire de séance.

Article 15 : Attributions des membres du Bureau

7. Le *Président*

Il représente la personne morale, à ce titre il dispose de tous les pouvoirs attachés à cette fonction et répond personnellement du patrimoine, du fonctionnement et des résultats de l'association. Le président dont la voix est prépondérante, veille au respect des statuts et du règlement intérieur ainsi qu'aux orientations et décisions de l'assemblée générale et du comité directeur. Il ordonne toutes les dépenses, préside les réunions et représente l'association dans tous les actes de la vie civile. Il est également membre d'office du comité directeur de l'Association Nationales des Acteurs de la Filière Aquacole du Sénégal (ANAFAS).

8. Le *Secrétaire général*

Il assume l'administration et la gestion de toutes les activités de l'association. Il est chargé de la correspondance, de la tenue des réunions, de la représentation et des programmes, des budgets ainsi que toutes les relations de coordination et de mise en œuvre des activités.

9. Le *Trésorier général*

Il est chargé de tous ce qui concerne la comptabilité et les finances de l'Association. Il règle les dépenses ordonnées par le Président.

Article 16 : Les commissions techniques

Des commissions techniques peuvent être créées au sein du Comité Directeur à la demande des membres, sur les différentes thématiques du développement de la filière aquacole pertinentes pour la région et nécessitant une action collective (*Relations extérieures et Partenariats, Fundraising ; Communication, Renforcement des Capacités et vulgarisation ; appui conseil ; Aménagement et équipement ; Intrants et Alevins ; Commercialisation ; etc.*).

Les commissions techniques constituent, en quelque sorte, les bras armés du Secrétaire général.

TITRE III – RESSOURCES

Article 17 :

Les ressources de l'association se composent :

- les produits des droits d'adhésion et les cotisations ;
- du produit de la mobilisation interne de fonds ;
- du produit de la mobilisation externe de fonds ;
- les subventions et/ou prêts consentis à l'Association ;
- les libéralités de ses membres ;
- les dons et legs en nature et en espèce ;
- toute autre ressource non interdite par la loi.

TITRE V- MODIFICATIONS DES STATUTS - DISSOLUTION

Article 18: Modifications du statut

Le présent statut ne pourra être modifié que par une Assemblée Générale ordinaire ou extraordinaire dont les délibérations sont prises à la majorité des trois quarts (3/4) au moins des membres.

Le texte de modification doit être communiqué aux membres de l'Assemblée Générale un mois avant la réunion fixée.

L'Assemblée générale ne délibère valablement que si (2/3) au moins des membres sont présents; si l'Assemblée n'atteint pas ce quorum, une nouvelle Assemblée sera convoquée au moins quinze (15) jours à l'avance. La convocation reproduit l'ordre du jour en indiquant la date et le compte rendu de la première réunion. Elle peut délibérer quel que soit le nombre des membres présents.

Ces délibérations de l'Assemblée Générale portant modification du statut, sont immédiatement adressées au Gouverneur de la région, en trois (3) exemplaires. Elles ne sont valables qu'après l'exécution des formalités prévues par la loi.

Article 19 : Dissolution

L'Assemblée Générale spécialement convoquée à l'effet de se prononcer sur la dissolution doit comprendre les deux tiers (2/3) au moins des membres.

Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale est convoquée dans les quinze (15) jours au moins qui suivent et cette fois ci, elle peut délibérer quel que soit le nombre des membres présents.

En cas de dissolution, les biens de l'Association sont liquidés conformément aux dispositions en vigueur.

Les délibérations de l'assemblée générale portant modification des statuts sont immédiatement adressées au Gouverneur de la région en trois exemplaires.

Elles ne sont valables qu'après avoir été approuvées par cette Autorité.

TITRE VI – REGLEMENT INTERIEUR

Article 20 : Modalités d'exécution des statuts

Les présentes dispositions statutaires sont complétées et précisées par le Règlement Intérieur, dont le contenu est également discuté et adopté par l'Assemblée générale.

Ce présent statut est adopté à l'assemblée générale constitutive.

Fait à DIOURBEL le 20 septembre 2023

Le Secrétaire général de l'ARAFA-DL

Le Président de l'ARAFA-DL

REPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un peuple – Un But – Une Foi



REGION DE LOUGA

**ASSOCIATION REGIONALE DES ACTEURS DE LA
FILIERE AQUACOLE DE LOUGA**

ARAFA-LG

**STATUT DE L'ASSOCIATION REGIONALE DES
ACTEURS DE LA FILIERE AQUACOLE DE LOUGA
(ARAFA-LG)**

Approuvé par l'Assemblée Générale Constitutive de l'ARAFA-LG du 21 septembre 2023

TITRE I – OBJET ET COMPOSITION

Article 1 : Dénomination et nature

Il est créé dans la région de LOUGA conformément aux dispositions du Code des obligations civiles et commerciales en vigueur, entre les organisations de producteurs de la filière aquacole, une association à but non lucratif dénommée : **Association régionale des Acteurs de la Filière Aquacole de LOUGA « ARAFA-LG »**.

L'Association a vocation d'être reconnue d'utilité privée. Elle est constituée des **fermes** encadrées par l'Agence nationale de l'Aquaculture (ANA) **et autres organisations intervenant dans le domaine de l'aquaculture**. Chaque ferme membre garde son autonomie.

L'ARAFA-LG est affiliée à l'Association Nationale des Acteurs de la Filière Aquacole du Sénégal (ANAFAS).

Article 2 : Siège

La durée de l'ARAFA-LG est illimitée et son siège est installé à Keur Momar Sarr en face du lycée, s/c de Monsieur Abdourahmane Sarr.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la région sur simple décision du Comité Directeur.

Article 3 : Objet

L'ARAFA-LG a pour but :

- d'unir les membres animés d'un même idéal et créer entre eux des liens d'entente et de solidarité ;
- de regrouper dans une structure régionale toutes les fermes aquacoles suivies et encadrées par l'ANA et autres organisations intervenant dans la filière aquacole ;
- d'organiser, de former et d'orienter ses membres dans le sens du développement de la filière aquacole, notamment dans les secteurs de la production d'aliment et d'alevins, du grossissement, de la commercialisation, de la transformation, etc.

Article 4 : Adhésion

L'ARAFA-LG est ouverte à toutes les fermes aquacoles et organisations d'acteurs de la filière aquacole de la région de LOUGA dans le respect des convictions individuelles, dans l'indépendance à l'égard des partis politiques.

Toute discussion politique, religieuse ou syndicale est interdite au sein de l'association.

Article 5 : Membres

Peuvent être membres de l'Association, toutes les fermes et organisations éligibles qui acceptent de se conformer aux présents statuts et règlement intérieur.

L'Association est constituée par les membres fondateurs des présents statuts et par les membres adhérents :

- **Les membres fondateurs** sont les fermes et organisations qui ont participé à l'Assemblée Générale constitutive ;
- Les **adhérents** sont les membres qui ont rejoint l'Association après sa constitution.

Tous les membres ou leurs représentants dûment mandatés sont éligibles aux différents postes de responsabilité de l'association.

Article 6 : Perte de la qualité de membre

La qualité de membre se perd par :

- dissolution de l'organisation membre ;
- démission de l'organisation membre ;

La démission de l'organisation doit être approuvée par la décision du Comité Directeur, et faire l'objet d'un procès-verbal dûment signé et envoyé au Président de l'ARAFA LG.

Le Président de l'ARAFA LG devra informer l'Assemblée Générale de la décision du Comité Directeur lors de sa prochaine session.

La démission entraîne la perte de tous les droits.

Article 7 : Sanctions et exclusion

Tout membre de l'Association s'expose à des sanctions disciplinaires, judiciaires ou administratives s'il venait à porter préjudice à l'Association dans l'exercice de ses fonctions au regard de son comportement. Une correspondance devra être adressée à la ferme ou à l'organisation membre à laquelle appartient le délégué fautif pour l'informer de la situation ou pourvoir à son remplacement le cas échéant.

La radiation peut être prononcée par le Comité directeur pour non-paiement de la cotisation ou pour motifs graves (le membre incriminé ayant été appelé préalablement à fournir des explications).

TITRE II – ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

Article 8 : L'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale est composée des délégués de toutes les fermes et organisations membres de l'Association, c'est l'organe suprême.

A ce titre, au niveau de l'Assemblée générale de l'ARAFA-LG chaque ferme et organisation membre est représentée par deux (2) mandataires.

Elle se réunit **une fois par an** en séance ordinaire et en session extraordinaire, à chaque fois que les 2/3 au moins des membres en expriment le désir par écrit.

La date et l'ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire sont fixés par le Comité Directeur et sont inscrits sur les convocations au moins **21 jours** avant la date fixée.

L'Assemblée générale délibère sur les rapports relatifs à la gestion du bureau et sur la situation morale et financière de l'association et sur toute autre question jugée utile. Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget.

Elle peut désigner en dehors du bureau une commission de contrôle composée de trois membres chargés de procéder à la vérification des comptes de l'exercice clos ; ce sont les commissaires aux comptes.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents à l'Assemblée générale, chaque membre inscrit à une et une seule voix. Pour que les délibérations soient valables, la présence de la **moitié plus un** de ses membres est nécessaire. Si ce quorum n'est pas atteint, il est convoqué avec le même ordre jour, une deuxième assemblée, à quinze (15) jours au moins d'intervalle, qui délibère valablement quel que soit le nombre de membres présents.

Article 9 : L'Assemblée Générale extraordinaire

L'Assemblée Générale extraordinaire statue uniquement sur les questions ayant motivé sa convocation. Elle ne délibère valablement que si les deux tiers (2/3) au moins des membres sont présents ou représentés.

Les délégués empêchés peuvent donner pouvoir par écrit à un représentant de leur fermes/organisation.

Si le quorum des deux tiers n'est pas atteint lors d'une première assemblée, une deuxième est convoquée à quinze (15) jours au moins d'intervalle, dans les mêmes conditions que la première ; elle délibère valablement quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

Article 10 : Le Comité Directeur

C'est l'organe exécutif de l'association.

Il est élu par l'Assemblée Générale pour une durée de trois ans renouvelables, par le 1/3 de ses membres tous les ans, les membres sortants sont rééligibles. Ils doivent être âgés d'au moins 18 ans. Le Bureau Exécutif est élu par le Comité Directeur.

Article 11 : Composition du Bureau

Il est composé comme suit :

- un (e) Président (e) ;
- un (e) Vice-Président (e) ;
- un (e) Secrétaire Général (e) ;
- un (e) Secrétaire Général (e) Adjoint (e) ;
- un (e) Trésorier (e) Général (e) ;
- un (e) Trésorier(e) Général (e) Adjoint(e).

Il faudra dans la limite du possible, favoriser la participation des jeunes et des femmes dans le bureau exécutif.

Article 12 : Mandat du Bureau et Remplacement d'un membre

Le bureau est élu pour une **durée d'un an**, les membres sortants sont rééligibles.

En cas de vacance de poste, il est pourvu provisoirement au remplacement du membre démissionnaire, exclu ou décédé par un autre membre du Comité Directeur ; le remplacement définitif a lieu à la plus proche Assemblée Générale.

Article 13 : Gratuité de la fonction de membre

Les fonctions de membres du bureau sont gratuites.

Article 14 : Fonctionnement du Bureau

Le Bureau se réunit au moins une fois par trimestre sur convocation de son président. Il sera obligatoirement réuni si 1/3 au moins de ses membres en fait la demande par écrit au président.

Il est tenu un procès-verbal de réunion. Les PV sont signés par le Président et Secrétaire de séance.

Article 15 : Attributions des membres du Bureau

10. Le *Président*

Il représente la personne morale, à ce titre il dispose de tous les pouvoirs attachés à cette fonction et répond personnellement du patrimoine, du fonctionnement et des résultats de l'association. Le président dont la voix est prépondérante, veille au respect des statuts et du règlement intérieur ainsi qu'aux orientations et décisions de l'assemblée générale et du comité directeur. Il ordonne toutes les dépenses, préside les réunions et représente l'association dans tous les actes de la vie civile. Il est également membre d'office du comité directeur de l'Association Nationales des Acteurs de la Filière Aquacole du Sénégal (ANAFAS).

11. Le *Secrétaire général*

Il assume l'administration et la gestion de toutes les activités de l'association. Il est chargé de la correspondance, de la tenue des réunions, de la représentation et des programmes, des budgets ainsi que toutes les relations de coordination et de mise en œuvre des activités.

12. Le *Trésorier général*

Il est chargé de tous ce qui concerne la comptabilité et les finances de l'Association. Il règle les dépenses ordonnées par le Président.

Article 16 : Les commissions techniques

Des commissions techniques peuvent être créées au sein du Comité Directeur à la demande des membres, sur les différentes thématiques du développement de la filière aquacole pertinentes pour la région et nécessitant une action collective (*Relations extérieures et Partenariats, Fundraising ; Communication, Renforcement des Capacités et vulgarisation ; appui conseil, ; Aménagement et équipement ; Intrants et Alevins ; Commercialisation ; etc.*).

Les commissions techniques constituent, en quelque sorte, les bras armés du Secrétaire général.

TITRE III – RESSOURCES

Article 17 :

Les ressources de l'association se composent :

- les produits des droits d'adhésion et les cotisations ;
- du produit de la mobilisation interne de fonds ;
- du produit de la mobilisation externe de fonds ;
- les subventions et/ou prêts consentis à l'Association ;
- les libéralités de ses membres ;
- les dons et legs en nature et en espèce ;
- toute autre ressource non interdite par la loi.

TITRE V- MODIFICATIONS DES STATUTS - DISSOLUTION

Article 18 : Modifications du statut

Le présent statut ne pourra être modifié que par une Assemblée Générale ordinaire ou extraordinaire dont les délibérations sont prises à la majorité des trois quarts (3/4) au moins des membres.

Le texte de modification doit être communiqué aux membres de l'Assemblée Générale un mois avant la réunion fixée.

L'Assemblée générale ne délibère valablement que si (2/3) au moins des membres sont présents ; si l'Assemblée n'atteint pas ce quorum, une nouvelle Assemblée sera convoquée au moins quinze (15) jours à l'avance. La convocation reproduit l'ordre du jour en indiquant la date et le compte rendu de la première réunion. Elle peut délibérer quel que soit le nombre des membres présents.

Ces délibérations de l'Assemblée Générale portant modification du statut, sont immédiatement adressées au Gouverneur de la région, en trois (3) exemplaires. Elles ne sont valables qu'après l'exécution des formalités prévues par la loi.

Article 19 : Dissolution

L'Assemblée Générale spécialement convoquée à l'effet de se prononcer sur la dissolution doit comprendre les deux tiers (2/3) au moins des membres.

Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale est convoquée dans les quinze (15) jours au moins qui suivent et cette fois ci, elle peut délibérer quel que soit le nombre des membres présents.

En cas de dissolution, le patrimoine de l'Association est liquidé conformément aux dispositions en vigueur.

Les délibérations de l'assemblée générale portant modification des statuts sont immédiatement adressées au Gouverneur de la région en trois exemplaires.

Elles ne sont valables qu'après avoir été approuvées par cette Autorité.

TITRE VI – REGLEMENT INTERIEUR

Article 20 : Modalités d'exécution des statuts

Les présentes dispositions statutaires sont complétées et précisées par le Règlement Intérieur, dont le contenu est également discuté et adopté par l'Assemblée générale.

Ce présent statut est adopté à l'assemblée générale constitutive.

Fait à LOUGA le 21 septembre 2023

Le Secrétaire général de l'ARAFA-LG

Le Président de l'ARAFA-LG

Annexe 3. Plans de Travail 2023-2024 des ARAFA (anciennes et nouvelles)

PLAN DE TRAVAIL 2023-2024 DE ARAFA KAFFRINE (ARAFA-KF)

Activités	Sous-activités	Indicateur	2023	2024					Responsables	Budget estimatif	Sources et Montant financement		Observations
			T4	T1	T2	T3	T4	ARAFA			ANA et PTF		
Objectif 1 : Formaliser l'ARAFA KF													
Cet objectif vise à garantir que l'ARAFA KF est reconnue juridiquement													
Résultat attendu 1 : L'ARAFA-KF dispose d'une reconnaissance juridique													
1.1 Formaliser l'ARAFA-KF	Faire une visite de courtoisie au Gouverneur de région pour lui présenter l'ARAFA-KF et solliciter son appui	01 visite de courtoisie effectuée	X	–	–	–	–	Président ARAFA					Pas de budget requis
	Monter le dossier de demande de récépissé	01 dossier de demande de reconnaissance de l'ARAFA-KF monté	X	–	–	–	–	Président/Secrétaire ARAFA					Pas de budget requis
	Déposer et suivre le dossier de demande de récépissé	01 récépissé de reconnaissance de l'ARAFA-KF disponible	X	X	–	–	–	Président / Secrétaire général ARAFA	50 000	50 000			
Sous-total 1									50 000	50 000	-		
Objectif 2 : Assurer le bon fonctionnement des instances dirigeantes de l'ARAFA-KF													
Cet objectif vise à garantir que l'ARAFA-KF dispose de ressources pour son fonctionnement et que ses instances dirigeantes tiennent leurs réunions statutaires													
Résultat attendu 2 : L'ARAFA-KF dispose de ressources financières pour son fonctionnement et ses instances dirigeantes se réunissent régulièrement													
2.1 Organiser les réunions statutaires des instances dirigeantes de l'ARAFA-KF	Tenir les réunions régulières du bureau exécutif de l'ARAFA-KF	4 Réunions de bureau tenues	X	X	X	X	X	Secrétaire général/Président ARAFA	192 000	192 000			
	Tenir les réunions régulières du Comité Directeur (CD) de l'ARAFA-KF	2 réunions de CD tenues			X		X	Président / Secrétaire général ARAFA	240 000	240 000			
	Préparer et organiser l'Assemblée Générale ordinaire de l'ARAFA, y compris la présentation du rapport bilan de l'ARAFA-KF	1 Assemblée générale tenue					X	Président/ Secrétaire général ARAFA	350 000	350 000			

Projet de gestion des ressources naturelles du Sénégal (SENREM) – P175915

Activités	Sous-activités	Indicateur	2023	2024					Responsables	Budget estimatif	Sources et Montant financement		Observatio ns
			T4	T1	T2	T3	T4	ARAFA			ANA et PTF		
2.2 Assurer la gestion administrative et financière de l'ARAFA-KF	Former les membres du Bureau en gestion administrative et financière	au moins 1 session de formation tenue		X					Secrétaire général / Président ARAFA	380 000		380 000	
	Ouvrir un compte bancaire pour l'ARAFA-KF et effectuer un premier versement	01 compte bancaire ouvert au nom de l'ARAFA-KF		X					Président / Trésorier ARAFA	200 000	200 000		
	Acquérir les supports de gestion financière (registre, fiche dépense, cachets, classeurs, etc.)	01 commande de support réceptionnée	X	X					Président/Trésorier ARAFA	50 000	50 000		
2.3 Renforcer les ressources financières et matérielles de l'ARAFA-KF afin d'améliorer sa capacité opérationnelle	Organiser un forum pour impulser le développement de l'Aquaculture dans la région	01 forum pour impulser le développement de l'Aquaculture dans la région organisé	X						Président /Secrétaire General ARAFA	3 000 000		3 000 000	
	Elaborer le Plan de travail 2025	01 réunion d'élaboration du plan d'action 2025 tenue					X		Président /Comite Directeur ARAFA	230 000	230 000		
	Collecter les cotisations des membres de l'ARAFA-KF	au moins 90% des membres ont cotisé							Trésorier / Président ARAFA	-			Pas de budget requis
	Organiser une réunion d'élaboration de la stratégie de mobilisation de fonds pour appuyer le fonctionnement de l'ARAFA-KF	01 stratégie de mobilisation de fonds pour appuyer le fonctionnement de l'ARAFA-KF développé	X	X					Président ARAFA	250 000	250 000		
	Elaborer et mettre en œuvre un plan de mobilisation de partenariats avec l'ARAFA-KF	01 plan de mobilisation de partenariats avec l'ARAFA-KF élaboré et mis en œuvre	X	X	X	X	X		Président ARAFA	350 000	350 000		

Projet de gestion des ressources naturelles du Sénégal (SENREM) – P175915

Activités	Sous-activités	Indicateur	2023	2024					Responsables	Budget estimatif	Sources et Montant financement		Observations
			T4	T1	T2	T3	T4	ARAFA			ANA et PTF		
Sous-total 2										5 242 000	1 862 000	3 380 000	
Objectif 3 : Assurer une bonne communication et une bonne visibilité de l'ARAFA-KF													
Cet objectif vise à garantir la visibilité de l'ARAFA-KF auprès des acteurs de la filière, des autorités administratives et des PTF													
Résultat attendu 3 : l'ARAFA-KF est mieux connue par les acteurs, les autorités territoriales et les PTF													
3.1 Créer des supports de communication de l'ARAFA-KF	Créer le logo de l'ARAFA-KF	01 logo de l'ARAFA-KF créé	X					SG ARAFA	15 000	15 000			
	Créer et mettre à jour la page Facebook de l'ARAFA-KF	01 page Facebook de l'ARAFA-KF créée et régulièrement mise à jour	X	X	X	X	X	SG ARAFA	150 000	150 000			
	Elaborer et imprimer des supports promotionnels de l'ARAFA-KF	300 plaquettes et 1000 flyers élaborés et imprimés	X					SG ARAFA	1 600 000		1 600 000		
3.2 Sensibiliser les Parties prenantes et communiquer sur les activités de l'ARAFA-KF	Organiser des émissions au niveau des radios communautaires	au moins 02 émissions radio tenue dans l'année		X		X		Président ARAFA	-			Pas de budget requis	
	Initier des actions de plaidoyer pour la reconnaissance de ARAFA-KF comme membre du CRD	ARAFA-KF listée parmi les membres du CRD a Kaffrine						Président / Secrétaire général ARAFA				Pas de budget requis	
	Participer aux rencontres sur la filière aquacole et aux CRD	au moins 2 participations annuelles aux rencontres et aux CRD	X	X		X		Président ARAFA	-			Pas de budget requis	
Sous-total 3										1 765 000	165 000	1 600 000	

Projet de gestion des ressources naturelles du Sénégal (SENREM) – P175915

Activités	Sous-activités	Indicateur	2023	2024					Responsables	Budget estimatif	Sources et Montant financement		Observatio ns
			T4	T1	T2	T3	T4	ARAFA			ANA et PTF		
Objectif 4 : Accompagner les membres de l'ARAFA-KF pour l'amélioration de leur performance													
Cet objectif vise à garantir que l'ARAFA-KF développe des stratégies pour que ses membres bénéficient d'un accompagnement effectif dans la mise en place et l'exploitation de leurs unités													
Résultat attendu 4 : Les promoteurs bénéficient d'un accompagnement effectif de l'ARAFA-KF													
4.1 Demander auprès de l'ANA et des Partenaires le renforcement des capacités des membres dans l'aménagement et l'exploitation des fermes	Elaborer les TDR des activités et faire des requêtes auprès de l'ANA et des Partenaires pour l'organisation de sessions de renforcement des capacités des membres de l'ARAFA-KF	au moins 2 requêtes transmises à l'ANA et aux partenaires	X		X	X		SG ARAFA			-	-	
4.2 Contribuer à la stratégie de facilitation de l'accès des membres de l'ARAFA KF aux intrants (aliment et alevins)	Tenir de séances d'information et d'échanges sur la stratégie de l'ANA et proposer des mécanismes pour faciliter l'accès des membres aux intrants (aliment et alevins) à prix abordable	au moins 02 réunions tenues	X	X				Président ARAFA	96 000	96 000			
Sous-total 4										96 000	96 000		
TOTAL GENERAL									7 153 000	2 173 000	4 980 000		
TAUX									100%	30%	70%		

PLAN DE TRAVAIL 2023-2024 DE ARAFA KAOLACK (ARAFA-KL)

Activités	Sous-activités	Indicateur	2023	2024					Responsables	Budget estimatif	Sources et Montant financement		Observations
			T4	T1	T2	T3	T4	ARAFA			ANA et PTF		
Objectif 1 : Formaliser l'ARAFA-KL													
Cet objectif vise à garantir que l'ARAFA-KL est reconnue juridiquement													
Résultat attendu 1 : L'ARAFA-KL dispose d'une reconnaissance juridique													
1.1 Formaliser l'ARAFA-KL	Faire une visite de courtoisie au Gouverneur de région pour lui présenter l'ARAFA-KL et solliciter son appui	01 visite de courtoisie effectuée	X	–	–	–	–	Président ARAFA					Pas de budget requis
	Monter le dossier de demande de récépissé	01 dossier de demande de reconnaissance de l'ARAFA-KL monté	X	–	–	–	–	Président/Secrétaire ARAFA					Pas de budget requis
	Déposer et suivre le dossier de demande de récépissé	01 récépissé de reconnaissance de l'ARAFA-KL disponible	X	X	–	–	–	Président / Secrétaire général ARAFA	50 000	50 000			
Sous-total 1									50 000	50 000	-		
Objectif 2 : Assurer le bon fonctionnement des instances dirigeantes de l'ARAFA-KL													
Cet objectif vise à garantir que l'ARAFA-KL dispose de ressources pour son fonctionnement et que ses instances dirigeantes tiennent leurs réunions statutaires													
Résultat attendu 2 : L'ARAFA-KL dispose de ressources financières pour son fonctionnement et ses instances dirigeantes se réunissent régulièrement													
2.1 Organiser les réunions statutaires des instances dirigeantes de l'ARAFA-KL	Tenir les réunions régulières du bureau exécutif de l'ARAFA-KL	4 Réunions de bureau tenues	X	X	X	X	X	Secrétaire général/Président ARAFA	192 000	192 000			
	Tenir les réunions régulières du Comité Directeur (CD) de l'ARAFA-KL	2 réunions de CD tenues			X		X	Président / Secrétaire général ARAFA	272 000	272 000			
	Préparer et organiser l'Assemblée Générale ordinaire de l'ARAFA, y compris la présentation du rapport bilan de l'ARAFA-KL	1 Assemblée générale tenue					X	Président/ Secrétaire général ARAFA	275 000	275 000			

Projet de gestion des ressources naturelles du Sénégal (SENREM) – P175915

Activités	Sous-activités	Indicateur	2023	2024					Responsables	Budget estimatif	Sources et Montant financement		Observatio ns
			T4	T1	T2	T3	T4	ARAFA			ANA et PTF		
2.2 Assurer la gestion administrative et financière de l'ARAFA-KL	Former les membres du Bureau en gestion administrative et financière	au moins 1 session de formation tenue		X				Secrétaire général / Président ARAFA	398 000		398 000		
	Ouvrir un compte bancaire pour l'ARAFA-KL et effectuer un premier versement	01 compte bancaire ouvert au nom de l'ARAFA-KL		X				Président / Trésorier ARAFA	150 000	150 000			
	Acquérir les supports de gestion financière (registre, fiche dépense, cachets, classeurs, etc.)	01 commande de support réceptionnée	X	X				Président/Trésorier ARAFA	150 000	150 000			
2.3 Renforcer les ressources financières et matérielles de l'ARAFA-KL afin d'améliorer sa capacité opérationnelle	Elaborer le Plan de travail 2025	01 réunion d'élaboration du plan d'action 2025 tenue					X	Président /Comite Directeur ARAFA	248 000	248 000			
	Collecter les cotisations des membres de l'ARAFA-KL	au moins 90% des membres ont cotisé						Trésorier / Président ARAFA	230 000	230 000		Pas de budget requis	
	Organiser une réunion d'élaboration de la stratégie de mobilisation de fonds pour appuyer le fonctionnement de l'ARAFA- KL	01 stratégie de mobilisation de fonds pour appuyer le fonctionnement de l'ARAFA-KL développé KL	X	X				Président ARAFA	248 000	248 000			
	Elaborer et mettre en œuvre un plan de mobilisation de partenariats avec l'ARAFA- KL	01 plan de mobilisation de partenariats avec l'ARAFA-KL élaboré et mis en œuvre	X	X	X	X	X	Président ARAFA	250 000	250 000			
Sous-total 2									2 413 000	2 015 000	398 000		

Projet de gestion des ressources naturelles du Sénégal (SENREM) – P175915

Activités	Sous-activités	Indicateur	2023	2024					Responsables	Budget estimatif	Sources et Montant financement		Observatio ns
			T4	T1	T2	T3	T4	ARAFA			ANA et PTF		
Objectif 3 : Assurer une bonne communication et une bonne visibilité de l'ARAFA-KL													
Cet objectif vise à garantir la visibilité de l'ARAFA-KL auprès des acteurs de la filière, des autorités administratives et des PTF													
Résultat attendu 3 : l'ARAFA-KL est mieux connue par les acteurs, les autorités territoriales et les PTF													
3.1 Créer des supports de communication de l'ARAFA-KL	Créer le logo de l'ARAFA-KL	01 logo de l'ARAFA-KL créé	X						SG ARAFA	25 000	25 000		
	Créer et mettre à jour la page Facebook de l'ARAFA-KL	01 page Facebook de l'ARAFA-KL créée et régulièrement mise à jour	X	X	X	X	X		SG ARAFA	150 000	150 000		
	Elaborer et imprimer des supports promotionnels de l'ARAFA-KL	300 plaquettes et 1000 flyers élaborés et imprimés	X						SG ARAFA	1 600 000		1 600 000	
3.2 Sensibiliser les Parties prenantes et communiquer sur les activités de l'ARAFA-KL	Organiser des émissions au niveau des radios communautaires	au moins 02 émissions radio tenue dans l'année		X		X			Président ARAFA	-			Pas de budget requis
	Initier des actions de plaidoyer pour la reconnaissance de ARAFA-KL comme membre du CRD	ARAFA-KL listée parmi les membres du CRD a Kaffrine							Président / Secrétaire général ARAFA	-			Pas de budget requis
	Participer aux rencontres sur la filière aquacole et aux CRD	au moins 2 participations annuelles aux rencontres et aux CRD	X	X		X			Président ARAFA				Pas de budget requis
Sous-total 3										1 775 000	175 000	1 600 000	
Objectif 4 : Accompagner les membres de l'ARAFA-KL pour l'amélioration de leur performance													
Cet objectif vise à garantir que l'ARAFA-KL développe des stratégies pour que ses membres bénéficient d'un accompagnement effectif dans la mise en place et l'exploitation de leurs unités													
Résultat attendu 4 : Les promoteurs bénéficient d'un accompagnement effectif de l'ARAFA-KL													

Activités	Sous-activités	Indicateur	2023	2024					Responsables	Budget estimatif	Sources et Montant financement		Observatio ns
			T4	T1	T2	T3	T4	ARAFA			ANA et PTF		
4.1 Demander auprès de l'ANA et des Partenaires le renforcement des capacités des membres dans l'aménagement et l'exploitation des fermes	Elaborer les TDR des activités et faire des requêtes auprès de l'ANA et des Partenaires pour l'organisation de sessions de renforcement des capacités des membres de l'ARAFA- KL	au moins 2 requêtes transmises à l'ANA et aux partenaires	X		X	X		SG ARAFA			-	—	
4.2 Contribuer à la stratégie de facilitation de l'accès des membres de l'ARAFA-KL aux intrants (aliment et alevins)	Tenir de séances d'information et d'échanges sur la stratégie de l'ANA et proposer des mécanismes pour faciliter l'accès des membres aux intrants (aliment et alevins) à prix abordable	au moins 02 réunions tenues	X	X				Président ARAFA	146 000	146 000			
	Favoriser le partage d'expériences entre les membres								472 000	472 000			
Sous-total 4										96 000	96 000		
TOTAL GENERAL									4 856 000	2 858 000	1 998 000		
TAUX									100%	59%	41%		

PLAN DE TRAVAIL 2023-2024 DE ARAFA DIOURBEL (ARAFA-DL)

Activités	Sous-activités	Indicateur	2023	2024					Responsables	Budget estimatif	Sources et Montant financement		Observations
			T4	T1	T2	T3	T4	ARAFA			ANA et PTF		
Objectif 1 : Formaliser l'ARAFA-DL													
Cet objectif vise à garantir que l'ARAFA-DL est reconnue juridiquement													
Résultat attendu 1 : L'ARAFA-DL dispose d'une reconnaissance juridique													
1.1 Formaliser l'ARAFA-DL	Faire une visite de courtoisie au Gouverneur de région pour lui présenter l'ARAFA-DL et solliciter son appui	01 visite de courtoisie effectuée	X	–	–	–	–	Président ARAFA					Pas de budget requis
	Monter le dossier de demande de récépissé	01 dossier de demande de reconnaissance de l'ARAFA-DL monté	X	–	–	–	–	Président/Secrétaire ARAFA					Pas de budget requis
	Déposer et suivre le dossier de demande de récépissé	01 récépissé de reconnaissance de l'ARAFA-DL disponible	X	X	–	–	–	Président / Secrétaire général ARAFA	50 000	50 000			
Sous-total 1									50 000	50 000	-		
Objectif 2 : Assurer le bon fonctionnement des instances dirigeantes de l'ARAFA-DL													
Cet objectif vise à garantir que l'ARAFA-DL dispose de ressources pour son fonctionnement et que ses instances dirigeantes tiennent leurs réunions statutaires													
Résultat attendu 2 : L'ARAFA-DL dispose de ressources financières pour son fonctionnement et ses instances dirigeantes se réunissent régulièrement													
2.1 Organiser les réunions statutaires des instances dirigeantes de l'ARAFA-DL	Tenir les réunions régulières du bureau exécutif de l'ARAFA-DL	4 Réunions de bureau tenues	X	X	X	X	X	Secrétaire général/Président ARAFA	192 000	192 000			
	Tenir les réunions régulières du Comité Directeur (CD) de l'ARAFA-DL	2 réunions de CD tenues			X		X	Président / Secrétaire général ARAFA	272 000	272 000			
	Préparer et organiser l'Assemblée Générale ordinaire de l'ARAFA, y compris la présentation du rapport bilan de l'ARAFA-DL	1 Assemblée générale tenue					X	Président/ Secrétaire général ARAFA	275 000	275 000			

Projet de gestion des ressources naturelles du Sénégal (SENREM) – P175915

Activités	Sous-activités	Indicateur	2023	2024					Responsables	Budget estimatif	Sources et Montant financement		Observatio ns
			T4	T1	T2	T3	T4	ARAFA			ANA et PTF		
2.2 Assurer la gestion administrative et financière de l'ARAFA-DL	Former les membres du Bureau en gestion administrative et financière	au moins 1 session de formation tenue		X				Secrétaire général / Président ARAFA	398 000		398 000		
	Ouvrir un compte bancaire pour l'ARAFA-DL et effectuer un premier versement	01 compte bancaire ouvert au nom de l'ARAFA-DL		X				Président / Trésorier ARAFA	150 000	150 000			
	Acquérir les supports de gestion financière (registre, fiche dépense, cachets, classeurs, etc.)	01 commande de support réceptionnée	X	X				Président/Trésorier ARAFA	150 000	150 000			
2.3 Renforcer les ressources financières et matérielles de l'ARAFA-DL afin d'améliorer sa capacité opérationnelle	Elaborer le Plan de travail 2025	01 réunion d'élaboration du plan d'action 2025 tenue					X	Président /Comite Directeur ARAFA	248 000	248 000			
	Collecter les cotisations des membres de l'ARAFA-DL	au moins 90% des membres ont cotisé						Trésorier / Président ARAFA	230 000	230 000		Pas de budget requis	
	Organiser une réunion d'élaboration de la stratégie de mobilisation de fonds pour appuyer le fonctionnement de l'ARAFA- DL	01 stratégie de mobilisation de fonds pour appuyer le fonctionnement de l'ARAFA-DL développé	X	X				Président ARAFA	448 000	448 000			
	Elaborer et mettre en œuvre un plan de mobilisation de partenariats avec l'ARAFA- DL	01 plan de mobilisation de partenariats avec l'ARAFA-DL élaboré et mis en œuvre	X	X	X	X	X	Président ARAFA	250 000	250 000			
Sous-total 2									2 613 000	2 215 000	398 000		

Projet de gestion des ressources naturelles du Sénégal (SENREM) – P175915

Activités	Sous-activités	Indicateur	2023	2024					Responsables	Budget estimatif	Sources et Montant financement		Observa- tions
			T4	T1	T2	T3	T4	ARAFA			ANA et PTF		
Objectif 3 : Assurer une bonne communication et une bonne visibilité de l'ARAFA-DL													
Cet objectif vise à garantir la visibilité de l'ARAFA-DL auprès des acteurs de la filière, des autorités administratives et des PTF													
Résultat attendu 3 : l'ARAFA-DL est mieux connue par les acteurs, les autorités territoriales et les PTF													
3.1 Créer des supports de communication de l'ARAFA-DL	Créer le logo de l'ARAFA-DL	01 logo de l'ARAFA-DL créé	X					SG ARAFA	25 000	25 000			
	Créer et mettre à jour la page Facebook de l'ARAFA-DL	01 page Facebook de l'ARAFA-DL créée et régulièrement mise à jour	X	X	X	X	X	SG ARAFA	150 000	150 000			
	Elaborer et imprimer des supports promotionnels de l'ARAFA-DL	300 plaquettes et 1000 flyers élaborés et imprimés	X					SG ARAFA	1 600 000		1 600 000		
3.2 Sensibiliser les Parties prenantes et communiquer sur les activités de l'ARAFA-DL	Organiser des émissions au niveau des radios communautaires	au moins 02 émissions radio tenue dans l'année		X		X		Président ARAFA	-			Pas de budget requis	
	Initier des actions de plaidoyer pour la reconnaissance de ARAFA-DL comme membre du CRD	ARAFA-DL listée parmi les membres du CRD a Kaffrine						Président / Secrétaire général ARAFA	-			Pas de budget requis	
	Participer aux rencontres sur la filière aquacole et aux CRD	au moins 2 participations annuelles aux rencontres et aux CRD	X	X		X		Président ARAFA				Pas de budget requis	
Sous-total 3									1 775 000	175 000	1 600 000		
Objectif 4 : Accompagner les membres de l'ARAFA-DL pour l'amélioration de leur performance													
Cet objectif vise à garantir que l'ARAFA-DL développe des stratégies pour que ses membres bénéficient d'un accompagnement effectif dans la mise en place et l'exploitation de leurs unités													
Résultat attendu 4 : Les promoteurs bénéficient d'un accompagnement effectif de l'ARAFA-DL													

Projet de gestion des ressources naturelles du Sénégal (SENREM) – P175915

Activités	Sous-activités	Indicateur	2023	2024					Responsables	Budget estimatif	Sources et Montant financement		Observatio ns
			T4	T1	T2	T3	T4	ARAFA			ANA et PTF		
4.1 Demander auprès de l'ANA et des Partenaires le renforcement des capacités des membres dans l'aménagement et l'exploitation des fermes	Elaborer les TDR des activités et faire des requêtes auprès de l'ANA et des Partenaires pour l'organisation de sessions de renforcement des capacités des membres de l'ARAFA- DL	au moins 2 requêtes transmises à l'ANA et aux partenaires	X		X	X		SG ARAFA			-	—	
4.2 Contribuer à la stratégie de facilitation de l'accès des membres de l'ARAFA-DL aux intrants (aliment et alevins)	Tenir de séances d'information et d'échanges sur la stratégie de l'ANA et proposer des mécanismes pour faciliter l'accès des membres aux intrants (aliment et alevins) à prix abordable	au moins 02 réunions tenues	X	X				Président ARAFA	146 000	146 000			
	Favoriser le partage d'expériences entre les membres								208 000	208 000			
Sous-total 4										96 000	96 000		
TOTAL GENERAL									4 792 000	2 794 000	1 998 000		
TAUX									100%	58%	42%		

PLAN DE TRAVAIL 2023-2024 DE ARAFA LOUGA (ARAFA-LG)

Activités	Sous-activités	Indicateur	2023	2024					Responsables	Budget estimatif	Sources et Montant financement		Observations
			T4	T1	T2	T3	T4	ARAFA			ANA et PTF		
Objectif 1 : Formaliser l'ARAFA-LG													
Cet objectif vise à garantir que l'ARAFA-LG est reconnue juridiquement													
Résultat attendu 1 : L'ARAFA-LG dispose d'une reconnaissance juridique													
1.1 Formaliser l'ARAFA-LG	Faire une visite de courtoisie au Gouverneur de région pour lui présenter l'ARAFA-LG et solliciter son appui	01 visite de courtoisie effectuée	X	–	–	–	–	Président ARAFA					Pas de budget requis
	Monter le dossier de demande de récépissé	01 dossier de demande de reconnaissance de l'ARAFA-LG monté	X	–	–	–	–	Président/Secrétaire ARAFA					Pas de budget requis
	Déposer et suivre le dossier de demande de récépissé	01 récépissé de reconnaissance de l'ARAFA-LG disponible	X	X	–	–	–	Président / Secrétaire général ARAFA	50 000	50 000			
Sous-total 1									50 000	50 000	-		
Objectif 2 : Assurer le bon fonctionnement des instances dirigeantes de l'ARAFA-LG													
Cet objectif vise à garantir que l'ARAFA-LG dispose de ressources pour son fonctionnement et que ses instances dirigeantes tiennent leurs réunions statutaires													
Résultat attendu 2 : L'ARAFA-LG dispose de ressources financières pour son fonctionnement et ses instances dirigeantes se réunissent régulièrement													
2.1 Organiser les réunions statutaires des instances dirigeantes de l'ARAFA-LG	Tenir les réunions régulières du bureau exécutif de l'ARAFA-LG	4 Réunions de bureau tenues	X	X	X	X	X	Secrétaire général/Président ARAFA	150 000	150 000			
	Tenir les réunions régulières du Comité Directeur (CD) de l'ARAFA-LG	2 réunions de CD tenues			X		X	Président / Secrétaire général ARAFA	110 000	110 000			
	Préparer et organiser l'Assemblée Générale ordinaire de l'ARAFA, y compris la présentation du rapport bilan de l'ARAFA-LG	1 Assemblée générale tenue					X	Président/ Secrétaire général ARAFA	210 000	210 000			

Projet de gestion des ressources naturelles du Sénégal (SENREM) – P175915

Activités	Sous-activités	Indicateur	2023	2024					Responsables	Budget estimatif	Sources et Montant financement		Observatio ns
			T4	T1	T2	T3	T4	ARAFA			ANA et PTF		
2.2 Assurer la gestion administrative et financière de l'ARAFA-LG	Former les membres du Bureau en gestion administrative et financière	au moins 1 session de formation tenue		X					Secrétaire général / Président ARAFA	380 000		380 000	
	Ouvrir un compte bancaire pour l'ARAFA-LG et effectuer un premier versement	01 compte bancaire ouvert au nom de l'ARAFA-LG		X					Président / Trésorier ARAFA	150 000	150 000		
	Acquérir les supports de gestion financière (registre, fiche dépense, cachets, classeurs, etc.)	01 commande de support réceptionnée	X	X					Président/Trésorier ARAFA	150 000	150 000		
2.3 Renforcer les ressources financières et matérielles de l'ARAFA-LG afin d'améliorer sa capacité opérationnelle	Elaborer le Plan de travail 2025	01 réunion d'élaboration du plan d'action 2025 tenue					X		Président /Comite Directeur ARAFA	230 000	230 000		
	Collecter les cotisations des membres de l'ARAFA-LG	au moins 90% des membres ont cotisé							Trésorier / Président ARAFA	230 000	230 000		Pas de budget requis
	Organiser une réunion d'élaboration de la stratégie de mobilisation de fonds pour appuyer le fonctionnement de l'ARAFA-LG	01 stratégie de mobilisation de fonds pour appuyer le fonctionnement de l'ARAFA-LG développé	X	X					Président ARAFA	230 000	230 000		
	Elaborer et mettre en œuvre un plan de mobilisation de partenariats avec l'ARAFA-LG	01 plan de mobilisation de partenariats avec l'ARAFA-LG élaboré et mis en œuvre	X	X	X	X	X		Président ARAFA	250 000	250 000		
Sous-total 2										2 090 000	1 710 000	380 000	
Objectif 3 : Assurer une bonne communication et une bonne visibilité de l'ARAFA-LG													
Cet objectif vise à garantir la visibilité de l'ARAFA-LG auprès des acteurs de la filière, des autorités administratives et des PTF													

Projet de gestion des ressources naturelles du Sénégal (SENREM) – P175915

Activités	Sous-activités	Indicateur	2023	2024					Responsables	Budget estimatif	Sources et Montant financement		Observatio ns
			T4	T1	T2	T3	T4	ARAFA			ANA et PTF		
			Résultat attendu 3 : l'ARAFA-LG est mieux connue par les acteurs, les autorités territoriales et les PTF										
3.1 Créer des supports de communication de l'ARAFA-LG	Créer le logo de l'ARAFA-LG	01 logo de l'ARAFA-LG créé	X					SG ARAFA	25 000	25 000			
	Créer et mettre à jour la page Facebook de l'ARAFA- LG	01 page Facebook de l'ARAFA-LG créée et régulièrement mise à jour	X	X	X	X	X	SG ARAFA	150 000	150 000			
	Elaborer et imprimer des supports promotionnels de l'ARAFA-LG	300 plaquettes et 1000 flyers élaborés et imprimés	X					SG ARAFA	1 600 000		1 600 000		
3.2 Sensibiliser les Parties prenantes et communiquer sur les activités de l'ARAFA-LG	Organiser des émissions au niveau des radios communautaires	au moins 02 émissions radio tenue dans l'année		X		X		Président ARAFA	-			Pas de budget requis	
	Initier des actions de plaidoyer pour la reconnaissance de ARAFA- LG comme membre du CRD	ARAFA-LG listée parmi les membres du CRD a Kaffrine						Président / Secrétaire général ARAFA	-			Pas de budget requis	
	Participer aux rencontres sur la filière aquacole et aux CRD	au moins 2 participations annuelles aux rencontres et aux CRD	X	X		X		Président ARAFA				Pas de budget requis	
Sous-total 3									1 775 000	175 000	1 600 000		

Activités	Sous-activités	Indicateur	2023	2024					Responsables	Budget estimatif	Sources et Montant financement		Observations
			T4	T1	T2	T3	T4	ARAFA			ANA et PTF		
Objectif 4 : Accompagner les membres de l'ARAFA-LG pour l'amélioration de leur performance													
Cet objectif vise à garantir que l'ARAFA-LG développe des stratégies pour que ses membres bénéficient d'un accompagnement effectif dans la mise en place et l'exploitation de leurs unités													
Résultat attendu 4 : Les promoteurs bénéficient d'un accompagnement effectif de l'ARAFA-LG													
4.1 Demander auprès de l'ANA et des Partenaires le renforcement des capacités des membres dans l'aménagement et l'exploitation des fermes	Elaborer les TDR des activités et faire des requêtes auprès de l'ANA et des Partenaires pour l'organisation de sessions de renforcement des capacités des membres de l'ARAFA-LG	au moins 2 requêtes transmises à l'ANA et aux partenaires	X		X	X		SG ARAFA			-	-	
4.2 Contribuer à la stratégie de facilitation de l'accès des membres de l'ARAFA-LG aux intrants (aliment et alevins)	Tenir de séances d'information et d'échanges sur la stratégie de l'ANA et proposer des mécanismes pour faciliter l'accès des membres aux intrants (aliment et alevins) à prix abordable	au moins 02 réunions tenues	X	X				Président ARAFA	110 000	110 000			
	Favoriser le partage d'expériences entre les membres								220 000	220 000			
Sous-total 4										330 000	330 000		
TOTAL GENERAL										4 185 000	2 205 000	1 980 000	
TAUX										100%	53%	47%	

PLAN DE TRAVAIL 2023-2024 DE ARAFA THIES (URAFAT)

Activités	Sous-activités	Indicateur	2023	2024					Responsables	Budget estimatif	Sources et Montant financement		Observations
			T4	T1	T2	T3	T4	ARAFA			ANA et PTF		
Objectif 1 : Formaliser l'URAFAT													
Cet objectif vise à garantir que l'URAFAT est reconnue juridiquement													
Résultat attendu 1 : L'URAFAT dispose d'un récépissé de reconnaissance délivré par l'Autorité compétente													
1.1 Solliciter l'appui du gouverneur de région pour diligenter la formalisation de l'URAFAT	Visite de courtoisie au Gouverneur de région		X										Pas de budget requis
1.2 Formaliser l'URAFAT	Compléter le dossier de demande de récépissé	01 dossier complet disponible	X			-	-	Président / Secrétaire général URAFAT	-	-			Pas de budget requis
	Désigner une personne responsable du suivi de la demande de récépissé	01 personne désignée	X			-	-	Président / Secrétaire général URAFAT	-	-			
	Réintroduire et suivre le dossier de demande de récépissé	01 demande de reconnaissance réintroduite	X	X		-	-	Président / Secrétaire général URAFAT	50 000	50 000			
Sous-total 1									50 000	50 000	-		
Objectif 2 : Assurer le bon fonctionnement des instances dirigeantes de l'URAFAT													
Cet objectif vise à garantir que l'URAFAT dispose de ressources pour son fonctionnement et que ses instances dirigeantes tiennent leurs réunions statutaires													
Résultat attendu 2 : L'URAFAT dispose de ressources financières pour son fonctionnement et ses instances dirigeantes se réunissent régulièrement													
2.1 Organiser les réunions statutaires des instances dirigeantes de l'URAFAT	Tenir des réunions trimestrielles du bureau exécutif de l'URAFAT	5 Réunions de bureau tenues	X	X	X	X	X	Président / Secrétaire général URAFAT	375 000	375 000			

Projet de gestion des ressources naturelles du Sénégal (SENREM) – P175915

Activités	Sous-activités	Indicateur	2023	2024					Responsables	Budget estimatif	Sources et Montant financement		Observations
			T4	T1	T2	T3	T4	ARAFA			ANA et PTF		
	Tenir les réunions semestrielles du Comité Directeur (CD) de l'URAFAT	2 réunions de CD tenues	X		X		X	Président / Secrétaire général URAFAT	375 000	375 000			
	Préparer et organiser l'Assemblée Générale ordinaire de l'URAFAT, y compris la présentation du rapport bilan	01 Assemblée générale organisée	X					Président / Secrétaire général URAFAT	400 000	400 000			
2.2 Assurer la gouvernance administrative et financière de l'URAFAT	Former les membres du Bureau en gestion administrative et financière	au moins 1 session de formation tenue		X				Président / Secrétaire général URAFAT	430 000		430 000	Une requête sera préparée et envoyée aux partenaires	
	Ouvrir un compte bancaire pour l'URAFAT et effectuer un premier versement	01 compte bancaire ouvert au nom de l'URAFAT			X			Président / Trésorier URAFAT	150 000	150 000			
	Acquérir les supports de gestion financière (registre, fiche dépense, cachets, classeurs, etc.)	01 commande de supports de gestion financière réceptionnée		X				Président / Trésorier URAFAT	150 000	150 000			
2.3 Renforcer les ressources financières et matérielles de l'URAFAT afin d'améliorer sa capacité opérationnelle	Elaborer le Plan de travail 2025	01 atelier d'élaboration du plan d'action 2025 tenue	X					Président / Secrétaire général URAFAT	260 000	260 000			
	Collecter les cotisations des membres de l'URAFAT	au moins 70% des membres ont cotisé					X	Président / Secrétaire général URAFAT	108 000	108 000			
	Organiser une réunion d'échanges sur la mobilisation de fonds pour appuyer le	01 réunion d'échanges sur la mobilisation de fonds pour appuyer le	X					Trésorier / Président URAFAT	125 000	125 000			

Projet de gestion des ressources naturelles du Sénégal (SENREM) – P175915

Activités	Sous-activités	Indicateur	2023	2024					Responsables	Budget estimatif	Sources et Montant financement		Observations
			T4	T1	T2	T3	T4	ARAFA			ANA et PTF		
	fonctionnement de l'URAFAT et appliquer les dispositions retenues	fonctionnement de l'URAFAT tenue											
	Développer et mettre en œuvre un Plan de mobilisation de partenariats avec l'URAFAT	01 plan de mobilisation de partenariats avec l'URAFAT élaboré et mis en œuvre	X	X	X	X	X	Président / Secrétaire général / Président commission Com,	400 000	150 000	250 000		
	Organiser un atelier de développement d'une stratégie de contribution à la création d'emplois chez les jeunes et les femmes à l'insertion professionnelle des jeunes immigrés de retour au Sénégal	au moins 01 atelier organisé			X	X	X	Président / Secrétaire général URAFAT	500 000	200 000	300 000	il s'agit principalement d'élaborer des projets	
Sous-total 2									3 273 000	2 293 000	980 000		
Objectif 3 : Assurer une bonne communication et une bonne visibilité de l'URAFAT ainsi que la promotion de la filière aquacole régionale													
Cet objectif vise à garantir la visibilité de l'URAFAT auprès des acteurs de la filière, des autorités, des projets et des PTF													
Résultat attendu 3 : l'URAFAT et la filière aquacole régionale sont mieux connues par les acteurs, les autorités, les projets et les PTF													
3.1 Créer des supports et canaux de communication	Créer et animer la page Facebook/LinkedIn/Instagram de l'URAFAT	01 page Facebook/LinkedIn/Instagram de l'URAFAT créée et régulièrement mise à jour	X	X	X	X	X	SG URAFAT	100 000	100 000			
	Animer régulièrement le groupe WhatsApp du BE de l'URAFAT et les sous-groupes	01 groupe WhatsApp de BE animé	X	X	X	X	X	SG URAFAT		-			

Activités	Sous-activités	Indicateur	2023	2024					Responsables	Budget estimatif	Sources et Montant financement		Observations
			T4	T1	T2	T3	T4	ARAFA			ANA et PTF		
	Elaborer et imprimer des supports promotionnels de l'URAFAT	300 plaquettes et 1000 flyers élaborés et imprimés	X						SG URAFAT	1 600 000		1 600 000	Une requête sera envoyée aux partenaires
	Publier des post d'informations et de promotion	au moins 52 post publiés	X	X	X	X	X	SG URAFAT/Président Commission COM	150 000			150 000	
	Elaborer un Plan de communication/marketing social ou Plan média de l'URAFAT	01 Plan de communication/marketing ou plan média élaboré et mis en œuvre		X	X	X	X	SG URAFAT/Président Commission COM	750 000	300 000		450 000	
3.2 Sensibiliser les Parties prenantes, communiquer sur les activités de l'URAFAT et créer une dynamique économique régionale et de performance de la filière aquacole	Participer à des émissions au niveau des radios communautaires ou télé axées sur la filière aquacole	au moins 02 émissions radio ou TV tenues dans l'année		X		X		Président / SG URAFAT/Président Commission COM	300 000	300 000			Pas de budget requis
	Initier des actions de plaidoyer pour la reconnaissance de URAFAT comme membre du CRD et participer aux rencontres sur la filière aquacole et aux CRD	au moins 2 participations annuelles aux rencontres et aux CRD	X	X		X		Président / SG URAFAT/Président Commission COM	50 000	50 000			Pas de budget requis
	Organiser des fora communautaires (réunions d'informations publiques-RPI pour informer et sensibiliser les populations sur les opportunités qu'offre la filière aquacole)	au moins 02 fora organisés		X		X		Président / SG URAFAT/Président Commission COM	2 000 000			2 000 000	

Activités	Sous-activités	Indicateur	2023	2024					Responsables	Budget estimatif	Sources et Montant financement		Observations
			T4	T1	T2	T3	T4	ARAFA			ANA et PTF		
	Identifier et organiser des moments d'échanges et de rencontres avec les différents acteurs concernés par les projets et programmes propres à l'URAFAT et à ceux de ses membres (<i>table ronde des bailleurs, partenaires stratégiques, cadre de concertation, etc.</i>).	au moins 01 échange organisé		X		X		Président / SG URAFAT/Président Commission COM	600 000	200 000	400 000		
Sous-total 3									5 550 000	950 000	4 600 000		
Objectif 4 : Accompagner les membres de l'URAFAT pour l'amélioration de leur performance													
Cet objectif vise à garantir que l'URAFAT développe des stratégies pour que ses membres bénéficient d'un accompagnement effectif dans la mise en place et l'exploitation de leurs unités													
Résultat attendu 4 : Les promoteurs bénéficient d'un accompagnement effectif de l'URAFAT													
4.1 Renforcer les capacités des membres dans l'aménagement , l'exploitation et la gestion d'unités piscicoles	Elaborer les TDR des activités et faire des requêtes auprès de l'ANA et des Partenaires pour l'organisation de sessions de renforcement des capacités des membres de l'URAFAT	au moins 4 requêtes transmises à l'ANA et aux partenaires	X		X	X		ANA			-	Pas de budget requis	

Activités	Sous-activités	Indicateur	2023	2024					Responsables	Budget estimatif	Sources et Montant financement		Observations
			T4	T1	T2	T3	T4	ARAFA			ANA et PTF		
4.2 Contribuer à la stratégie de facilitation de l'accès des membres de l'URAFAT aux intrants (aliment et alevins)	Tenir de séances d'information et d'échanges sur le programme de facilitation de l'accès aux intrants et proposer des mécanismes pour faciliter l'accès des membres aux intrants (aliment et alevins) à prix abordable	au moins 01 réunion tenue	X	X				Président / Secrétaire général URAFAT	237 500	100 000	137 500		
4.3 Favoriser le partage d'expériences entre les membres et améliorer le suivi des fermes	Organiser des visites d'échanges et de partage d'expériences entre les membres de l'URAFAT	au moins 02 visites organisées		X		X		Président / Secrétaire général URAFAT	575 000		575 000		
	Organiser des missions de terrain pour l'analyse situationnelle (diagnostic) des fermes aquacoles	01 mission de terrain organisée	X					Président / Secrétaire général URAFAT	287 500		287 500		
Sous-total 4									1 100 000	100 000	1 000 000		
TOTAL GENERAL									9 973 000	3 393 000	6 580 000		
TAUX									100%	34%	66%		

PLAN DE TRAVAIL 2023-2024 DE ARAFA SAINT LOUIS (ARAFA-SL)

Activités	Sous-activités	Indicateur	2023	2024					Responsables	Budget estimatif	Sources et Montant financement		Observations
			T4	T1	T2	T3	T4	ARAFA- SL			ANA et PTF		
Objectif 1 : Formaliser l'ARAFA-SL													
Cet objectif vise à garantir que l'ARAFA-SL est reconnue juridiquement													
Résultat attendu 1 : L'ARAFA-SL dispose d'un récépissé de reconnaissance délivré par l'Autorité compétente													
1.1 Solliciter l'appui du gouverneur de région pour diligenter la formalisation de l'ARAFA-SL	Effectuer des vérifications auprès des services compétents pour situer le dossier de demande de récépissé	au moins 01 visite de vérification effectuée à la préfecture de Dagana et /ou à la gouvernance de SL	X					Président / Secrétaire général ARAFA-SL	36 000	36 000	–	–	
1.2 Formaliser l'ARAFA-SL	Visite de courtoisie au Gouverneur de région	01 visite de courtoisie effectuée	X					Président / Secrétaire général ARAFA-SL	54 000	54 000	–	–	
	Mettre en œuvre les recommandations recueillies pour diligenter le processus de reconnaissance de l'ARAFA	01 dossier complet disponible	X	–	–	–	–	Président / Secrétaire général ARAFA-SL	50 000	50 000	–	–	
	Désigner une personne Responsable du suivi de la demande de récépissé	01 personne désignée	X	–	–	–	–	Président / Secrétaire général ARAFA-SL	–	–	–		
Sous-total 1									140 000	140 000	-		

Activités	Sous-activités	Indicateur	2023	2024					Responsables	Budget estimatif	Sources et Montant financement		Observations
			T4	T1	T2	T3	T4	ARAFA- SL			ANA et PTF		

Objectif 2 : Assurer le bon fonctionnement des instances dirigeantes de l'ARAFA-SL

Cet objectif vise à garantir que l'ARAFA-SL dispose de ressources pour son fonctionnement et que ses instances dirigeantes tiennent leurs réunions statutaires

Résultat attendu 2 : L'ARAFA-SL dispose de ressources financières pour son fonctionnement et ses instances dirigeantes se réunissent régulièrement

2.1 Organiser les réunions statutaires des instances dirigeantes de l'ARAFA-SL	Tenir des réunions trimestrielles du bureau exécutif de l'ARAFA-SL	5 Réunions de bureau tenues	X	X	X	X	X	Président / Secrétaire général ARAFA-SL	540 000	540 000		
	Tenir les réunions semestrielles du Comité Directeur (CD) de l'ARAFA-SL	3 réunions de CD tenues	X		X		X	Président / Secrétaire général ARAFA-SL	1 184 000	1 184 000		
	Préparer et organiser l'Assemblée Générale ordinaire de l'ARAFA-SL, y compris la présentation du rapport bilan	02 Assemblée générale organisée	X					Président / Secrétaire général ARAFA-SL	763 500	763 500		Une mission de sensibilisation préliminaires est organisée
2.2 Assurer la gouvernance administrative et financière de l'ARAFA-SL	Former les membres du Bureau en gestion administrative et financière	au moins 1 session de formation tenue		X				Président / Secrétaire général ARAFA-SL	383 000		383 000	Une requête sera préparée et envoyée aux partenaires
	Ouvrir un compte bancaire (banque ou mutuelle) pour l'ARAFA-SL et effectuer un premier versement	01 compte bancaire ouvert au nom de l'ARAFA-SL			X			Président / Trésorier ARAFA-SL	50 000	50 000		
	Acquérir les supports de gestion financière (registre, fiche dépense, cachets, classeurs, etc.)	01 commande de supports de gestion financière réceptionnée		X				Président / Trésorier ARAFA-SL	150 000	150 000		

Activités	Sous-activités	Indicateur	2023	2024					Responsables	Budget estimatif	Sources et Montant financement		Observations
			T4	T1	T2	T3	T4	ARAFA- SL			ANA et PTF		
2.3 Renforcer les ressources financières et matérielles de l'ARAFA-SL afin d'améliorer sa capacité opérationnelle	Elaborer le Plan de travail 2025	01 atelier d'élaboration du plan d'action 2025 tenue	X					Président / Secrétaire général ARAFA-SL	258 000	258 000		Cette activité est une priorité pour 2023	
	Collecter les cotisations des membres de l'ARAFA-SL	au moins 70% des membres ont cotisé					X	Président / Secrétaire général ARAFA-SL	108 000	108 000			
	Organiser une réunion d'échanges sur la mobilisation de fonds pour appuyer le fonctionnement de l'ARAFA-SL et appliquer les dispositions retenues	01 réunion d'échanges sur la mobilisation de fonds pour appuyer le fonctionnement de l'ARAFA-SL tenue	X					Trésorier / Président ARAFA-SL	158 000	158 000			
	Développer et mettre en œuvre un Plan de mobilisation de partenariats avec l'ARAFA-SL (fundraising, porte à porte, etc.)	01 plan de mobilisation de partenariats avec l'ARAFA-SL élaboré et mis en œuvre	X	X	X	X	X	Président / Secrétaire général / Président commission Com,	1 800 000	150 000	1 650 000		
Sous-total 2									5 394 500	3 361 500	2 033 000		
Objectif 3 : Assurer une bonne communication et une bonne visibilité de l'ARAFA-SL ainsi que la promotion de la filière aquacole régionale													
Cet objectif vise à garantir la visibilité de l'ARAFA-SL auprès des acteurs de la filière, des autorités, des projets et des PTF													
Résultat attendu 3 : l'ARAFA-SL et la filière aquacole régionale sont mieux connues par les acteurs, les autorités, les projets et les PTF													
3.1 Créer des supports et canaux de communication	Créer et animer la page Facebook/LinkedIn/Instag ram de l'ARAFA-SL	01 page Facebook/LinkedIn/intra gram de l'ARAFA-SL créée et régulièrement mise à jour	X	X	X	X	X	SG ARAFA-SL	100 000	100 000			

Projet de gestion des ressources naturelles du Sénégal (SENREM) – P175915

Activités	Sous-activités	Indicateur	2023	2024					Responsables	Budget estimatif	Sources et Montant financement		Observations
			T4	T1	T2	T3	T4	ARAFA- SL			ANA et PTF		
	Animer régulièrement le groupe WhatsApp du BE de l'ARAFA-SL et les sous-groupes	01 groupe WhatsApp de BE animé	X	X	X	X	X	SG ARAFA-SL		-		Pas de budget requis	
	Elaborer et imprimer des supports promotionnels de l'ARAFA-SL	500 plaquettes et 1000 flyers élaborés et imprimés	X					SG ARAFA-SL	2 000 000		2 000 000	Une requête sera préparée et envoyée aux partenaires	
	Participer à des émissions au niveau des radios communautaires ou télé axées sur la filière aquacole	au moins 02 émissions radio ou TV tenues dans l'année		X		X		Président / SG ARAFA-SL/Président Commission COM	300 000	300 000			
	3.2 Sensibiliser les Parties prenantes, communiquer sur les activités de l'ARAFA-SL et créer une dynamique économique régionale et de performance de la filière aquacole	Initier des actions de plaidoyer pour la reconnaissance de ARAFA-SL comme membre du CRD et participer aux rencontres sur la filière aquacole et aux CRD	au moins 02 participations annuelles aux rencontres et aux CRD	X	X		X		Président / SG ARAFA-SL/Président Commission COM	72 000	72 000		Pas de budget requis
	Participer aux foires régionales qui intéressent l'ARAFA-SL	au moins 01 participation à une foire						Président / SG ARAFA-SL/Président Commission COM	36 000	36 000			
	Organiser un forum régional sur l'aquaculture	01 forum organisé			X			Président / SG ARAFA-SL/Président Commission COM	2 000 000		2 000 000		
Sous-total 3									4 508 000	508 000	4 000 000		
Objectif 4 : Accompagner les membres de l'ARAFA-SL pour l'amélioration de leur performance													
Cet objectif vise à garantir que l'ARAFA-SL développe des stratégies pour que ses membres bénéficient d'un accompagnement effectif dans la mise en place et l'exploitation de leurs unités													
Résultat attendu 4 : Les promoteurs bénéficient d'un accompagnement effectif de l'ARAFA-SL													

Activités	Sous-activités	Indicateur	2023	2024					Responsables	Budget estimatif	Sources et Montant financement		Observations
			T4	T1	T2	T3	T4	ARAFA- SL			ANA et PTF		
4.1 Renforcer les capacités des membres dans l'aménagement , l'exploitation et la gestion d'unités piscicoles	Elaborer les TDR des activités et faire des requêtes auprès de l'ANA et des Partenaires pour l'organisation de sessions de renforcement des capacités des membres de l'ARAFA-SL	au moins 2 requêtes transmises à l'ANA et aux partenaires	X		X	X		ANA			-	Pas de budget requis	
4.2 Contribuer à la stratégie de facilitation de l'accès des membres de l'ARAFA-SL aux intrants (aliment et alevins)	Tenir de séances d'information et d'échanges sur le programme de facilitation de l'accès aux intrants et proposer des mécanismes pour faciliter l'accès des membres aux intrants (aliment et alevins) à prix abordable	au moins 02 réunions tenues	X	X				Président / Secrétaire général ARAFA-SL	320 000	100 000	220 000		
4.3 Favoriser le partage d'expériences entre les membres et améliorer le suivi des fermes	Elaborer les TDR et faire des requêtes pour l'analyse situationnelle (diagnostic) des fermes aquacoles de la région	au moins 2 requêtes transmises à l'ANA et aux partenaires	X	X									
	Organiser des visites d'échanges et de partage d'expériences entre les membres de l'ARAFA-SL	au moins 02 visites organisées		X		X		Président / Secrétaire général ARAFA-SL	740 000		740 000		
Sous-total 4									1 060 000	100 000	960 000		
TOTAL GENERAL									11 102 500	4 109 500	6 993 000		
TAUX									100%	37%	63%		

PLAN DE TRAVAIL 2023-2024 DE ARAFA MATAM (ARAFA-MT)

Activités	Sous-activités	Indicateur	2023	2024					Responsables	Budget estimatif	Sources et Montant financement		Observations
			T4	T1	T2	T3	T4	ARAFA- MT			ANA et PTF		
Objectif 1 : Assurer le bon fonctionnement des instances dirigeantes de l'ARAFA-MT													
Cet objectif vise à garantir que l'ARAFA-MT dispose de ressources pour son fonctionnement et que ses instances dirigeantes tiennent leurs réunions statutaires													
Résultat attendu 2 : L'ARAFA-MT dispose de ressources financières pour son fonctionnement et ses instances dirigeantes se réunissent régulièrement													
1.1 Organiser les réunions statutaires des instances dirigeantes de l'ARAFA-MT	Tenir des réunions trimestrielles du bureau exécutif de l'ARAFA-MT	5 Réunions de bureau tenues	X	X	X	X	X	Président / Secrétaire général ARAFA-MT	360 000	360 000			
	Tenir les réunions semestrielles du Comité Directeur (CD) de l'ARAFA-MT	3 réunions de CD tenues	X		X		X	Président / Secrétaire général ARAFA-MT	806 000	806 000			
	Préparer et organiser l'Assemblée Générale ordinaire de l'ARAFA-MT, y compris la présentation du rapport bilan	02 Assemblée générale organisée	X					Président / Secrétaire général ARAFA-MT	535 500	535 500		Une mission de sensibilisation préliminaires est organisée	
1.2 Assurer la gouvernance administrative et financière de l'ARAFA-MT	Former les membres du Bureau en gestion administrative et financière	au moins 1 session de formation tenue		X				Président / Secrétaire général ARAFA-MT	347 000		347 000	Une requête sera préparée et envoyée aux partenaires	
	Ouvrir un compte bancaire (banque ou mutuelle) pour l'ARAFA-MT et effectuer un premier versement	01 compte bancaire ouvert au nom de l'ARAFA-MT			X			Président / Trésorier ARAFA-MT	150 000	150 000			
	Acquérir les supports de gestion financière (registre, fiche dépense, cachets, classeurs, etc.)	01 commande de supports de gestion financière réceptionnée		X				Président / Trésorier ARAFA-MT	150 000	150 000			

Activités	Sous-activités	Indicateur	2023	2024					Responsables	Budget estimatif	Sources et Montant financement		Observations
			T4	T1	T2	T3	T4	ARAFA- MT			ANA et PTF		
1.3 Renforcer les ressources financières et matérielles de l'ARAFA-MT afin d'améliorer sa capacité opérationnelle	Elaborer le Plan de travail 2025	01 atelier d'élaboration du plan d'action 2025 tenue	X					Président / Secrétaire général ARAFA-MT	222 000	222 000		Cette activité est une priorité pour 2023	
	Collecter les cotisations des membres de l'ARAFA-MT	au moins 70% des membres ont cotisé					X	Président / Secrétaire général ARAFA-MT	108 000	108 000			
	Organiser une réunion d'échanges sur la mobilisation de fonds pour appuyer le fonctionnement de l'ARAFA-MT et appliquer les dispositions retenues	01 réunion d'échanges sur la mobilisation de fonds pour appuyer le fonctionnement de l'ARAFA-MT tenue	X					Trésorier / Président ARAFA-MT	122 000	122 000			
	Développer et mettre en œuvre un Plan de mobilisation de partenariats avec l'ARAFA-MT (fundraising, porte à porte, etc.)	01 plan de mobilisation de partenariats avec l'ARAFA-MT élaboré et mis en œuvre	X	X	X	X	X	Président / Secrétaire général / Président commission Com,	1 800 000	150 000	1 650 000		
Sous-total 1									4 600 500	2 603 500	1 997 000		
Objectif 2 : Assurer une bonne communication et une bonne visibilité de l'ARAFA-MT ainsi que la promotion de la filière aquacole régionale													
Cet objectif vise à garantir la visibilité de l'ARAFA-MT auprès des acteurs de la filière, des autorités, des projets et des PTF													
Résultat attendu 3 : l'ARAFA-MT et la filière aquacole régionale sont mieux connues par les acteurs, les autorités, les projets et les PTF													
2.1 Créer des supports et canaux de communication	Créer et animer la page Facebook/LinkedIn/Instag ram de l'ARAFA-MT	01 page Facebook/LinkedIn/intra gram de l'ARAFA-MT créée et régulièrement mise à jour	X	X	X	X	X	SG ARAFA-MT	100 000	100 000			

Projet de gestion des ressources naturelles du Sénégal (SENREM) – P175915

Activités	Sous-activités	Indicateur	2023	2024					Responsables	Budget estimatif	Sources et Montant financement		Observations
			T4	T1	T2	T3	T4	ARAFA- MT			ANA et PTF		
	Animer régulièrement le groupe WhatsApp du BE de l'ARAFA-MT et les sous-groupes	01 groupe WhatsApp de BE animé	X	X	X	X	X	SG ARAFA-MT		-		Pas de budget requis	
	Elaborer et imprimer des supports promotionnels de l'ARAFA-MT	500 plaquettes et 1000 flyers élaborés et imprimés	X					SG ARAFA-MT	2 000 000		2 000 000	Une requête sera préparée et envoyée aux partenaires	
	Participer à des émissions au niveau des radios communautaires ou télé axées sur la filière aquacole	au moins 02 émissions radio ou TV tenues dans l'année		X		X		Président / SG ARAFA-MT/Président Commission COM	300 000	300 000			
2.2 Sensibiliser les Parties prenantes, communiquer sur les activités de l'ARAFA-MT et créer une dynamique économique régionale et de performance de la filière aquacole	Initier des actions de plaidoyer pour la reconnaissance de ARAFA-MT comme membre du CRD et participer aux rencontres sur la filière aquacole et aux CRD	au moins 02 participations annuelles aux rencontres et aux CRD	X	X		X		Président / SG ARAFA-MT/Président Commission COM	48 000	48 000		Pas de budget requis	
	Participer aux foires régionales qui intéressent l'ARAFA-MT	au moins 01 participation à une foire						Président / SG ARAFA-MT/Président Commission COM	24 000	24 000			
	Organiser un forum régional sur l'aquaculture	01 forum organisé			X			Président / SG ARAFA-MT/Président Commission COM	2 000 000		2 000 000		
Sous-total 2									4 472 000	472 000	4 000 000		
Objectif 3 : Accompagner les membres de l'ARAFA-MT pour l'amélioration de leur performance													
Cet objectif vise à garantir que l'ARAFA-MT développe des stratégies pour que ses membres bénéficient d'un accompagnement effectif dans la mise en place et l'exploitation de leurs unités													
Résultat attendu 4 : Les promoteurs bénéficient d'un accompagnement effectif de l'ARAFA-MT													

Activités	Sous-activités	Indicateur	2023	2024					Responsables	Budget estimatif	Sources et Montant financement		Observations
			T4	T1	T2	T3	T4	ARAFA- MT			ANA et PTF		
3.1 Renforcer les capacités des membres dans l'aménagement , l'exploitation et la gestion d'unités piscicoles	Elaborer les TDR des activités et faire des requêtes auprès de l'ANA et des Partenaires pour l'organisation de sessions de renforcement des capacités des membres de l'ARAFA-MT	au moins 2 requêtes transmises à l'ANA et aux partenaires	X		X	X		ANA			-	Pas de budget requis	
3.2 Contribuer à la stratégie de facilitation de l'accès des membres de l'ARAFA-MT aux intrants (aliment et alevins)	Tenir de séances d'information et d'échanges sur le programme de facilitation de l'accès aux intrants et proposer des mécanismes pour faciliter l'accès des membres aux intrants (aliment et alevins) à prix abordable	au moins 02 réunions tenues	X	X				Président / Secrétaire général ARAFA-MT	460 000	100 000			
3.3 Favoriser le partage d'expériences entre les membres et améliorer le suivi des fermes	Elaborer les TDR et faire des requêtes pour l'analyse situationnelle (diagnostic) des fermes aquacoles de la région	au moins 2 requêtes transmises à l'ANA et aux partenaires	X	X									
	Organiser des visites d'échanges et de partage d'expériences entre les membres de l'ARAFA-MT	au moins 02 visites organisées		X		X		Président / Secrétaire général ARAFA-MT	560 000		560 000		
Sous-total 3									1 020 000	100 000	920 000		
TOTAL GENERAL									10 092 500	3 175 500	6 917 000		
TAUX									100%	31%	69%		

PLAN DE TRAVAIL 2023-2024 DE ARAFA KEDOUGOU (ARAFA-KG)

Activités	Sous-activités	Indicateur	2023	2024					Responsables	Budget estimatif	Sources et Montant financement		Observations
			T4	T1	T2	T3	T4	ARAFA- KG			ANA et PTF		
Objectif 1 : Formaliser l'ARAFA-KG													
Cet objectif vise à garantir que l'ARAFA-KG est reconnue juridiquement													
Résultat attendu 1 : L'ARAFA-KG dispose d'un récépissé de reconnaissance délivré par l'Autorité compétente													
1.1 Solliciter l'appui du gouverneur de région pour diligenter la formalisation de l'ARAFA-KG	Monter le dossier de demande de récépissé	01 dossier complet disponible	X					Président / Secrétaire général ARAFA-KG	10 000	10 000			
	Visite de courtoisie au Gouverneur de région	01 visite de courtoisie effectuée	X					Président / Secrétaire général ARAFA-KG	15 000	15 000			
1.2 Formaliser l'ARAFA-KG	Déposer le dossier de demande de récépissé au niveau de la structure compétente	01 dossier complet déposé	X	-	-	-	-	Président / Secrétaire général ARAFA-KG	50 000	50 000			
	Désigner une personne Responsable du suivi de la demande de récépissé	01 personne désignée	X	-	-	-	-	Président / Secrétaire général ARAFA-KG					
Sous-total 1									75 000	75 000	-		
Objectif 2 : Assurer le bon fonctionnement des instances dirigeantes de l'ARAFA-KG													
Cet objectif vise à garantir que l'ARAFA-KG dispose de ressources pour son fonctionnement et que ses instances dirigeantes tiennent leurs réunions statutaires													
Résultat attendu 2 : L'ARAFA-KG dispose de ressources financières pour son fonctionnement et ses instances dirigeantes se réunissent régulièrement													
2.1 Organiser les réunions statutaires des instances dirigeantes de l'ARAFA-KG	Tenir des réunions trimestrielles du bureau exécutif de l'ARAFA-KG	5 Réunions de bureau tenues	X	X	X	X	X	Président / Secrétaire général ARAFA-KG	150 000	150 000			
	Tenir les réunions semestrielles du Comité Directeur (CD) de l'ARAFA-KG	3 réunions de CD tenues	X		X		X	Président / Secrétaire général ARAFA-KG	365 000	365 000			

Projet de gestion des ressources naturelles du Sénégal (SENREM) – P175915

Activités	Sous-activités	Indicateur	2023	2024					Responsables	Budget estimatif	Sources et Montant financement		Observations
			T4	T1	T2	T3	T4	ARAFA- KG			ANA et PTF		
	Préparer et organiser l'Assemblée Générale ordinaire de l'ARAFA-KG, y compris la présentation du rapport bilan	02 Assemblée générale organisée	X					Président / Secrétaire général ARAFA-KG	269 500	269 500		Une mission de sensibilisation préliminaires est organisée	
2.2 Assurer la gouvernance administrative et financière de l'ARAFA-KG	Former les membres du Bureau en gestion administrative et financière	au moins 1 session de formation tenue		X				Président / Secrétaire général ARAFA-KG	305 000		305 000	Une requête sera préparée et envoyée aux partenaires	
	Ouvrir un compte bancaire (banque ou mutuelle) pour l'ARAFA-KG et effectuer un premier versement	01 compte bancaire ouvert au nom de l'ARAFA-KG			X			Président / Trésorier ARAFA-KG	150 000	150 000			
	Acquérir les supports de gestion financière (registre, fiche dépense, cachets, classeurs, etc.)	01 commande de supports de gestion financière réceptionnée		X				Président / Trésorier ARAFA-KG	100 000	100 000			
2.3 Renforcer les ressources financières et matérielles de l'ARAFA-KG afin d'améliorer sa capacité opérationnelle	Elaborer le Plan de travail 2025	01 atelier d'élaboration du plan d'action 2025 tenue	X					Président / Secrétaire général ARAFA-KG	180 000	180 000		Cette activité est une priorité pour 2023	
	Collecter les cotisations des membres de l'ARAFA-KG	au moins 70% des membres ont cotisé					X	Président / Secrétaire général ARAFA-KG	18 000	18 000			
	Organiser une réunion d'échanges sur la mobilisation de fonds pour appuyer le fonctionnement de	01 réunion d'échanges sur la mobilisation de fonds pour appuyer le fonctionnement de l'ARAFA-KG tenue	X					Trésorier / Président ARAFA-KG	80 000	80 000			

Projet de gestion des ressources naturelles du Sénégal (SENREM) – P175915

Activités	Sous-activités	Indicateur	2023	2024					Responsables	Budget estimatif	Sources et Montant financement		Observations
			T4	T1	T2	T3	T4	ARAFA- KG			ANA et PTF		
	l'ARAFA-KG et appliquer les dispositions retenues												
	Développer et mettre en œuvre un Plan de mobilisation de partenariats avec l'ARAFA-KG (fundraising, porte à porte, etc.)	01 plan de mobilisation de partenariats avec l'ARAFA-KG élaboré et mis en œuvre	X	X	X	X	X	Président / Secrétaire général / Président commission Com,	1 000 000	150 000	850 000		
Sous-total 2									2 617 500	1 462 500	1 155 000		
Objectif 3 : Assurer une bonne communication et une bonne visibilité de l'ARAFA-KG ainsi que la promotion de la filière aquacole régionale													
Cet objectif vise à garantir la visibilité de l'ARAFA-KG auprès des acteurs de la filière, des autorités, des projets et des PTF													
Résultat attendu 3 : l'ARAFA-KG et la filière aquacole régionale sont mieux connues par les acteurs, les autorités, les projets et les PTF													
3.1 Créer des supports et canaux de communication	Créer le logo de ARAFA KG	01 logo créé							25 000	25 000			
	Créer et animer la page Facebook/LinkedIn/ de l'ARAFA-KG	01 page Facebook/LinkedIn 'ARAFA-KG créée et régulièrement mise à jour	X	X	X	X	X	SG ARAFA-KG	100 000	100 000			
	Animer régulièrement le groupe WhatsApp du BE de l'ARAFA-KG et les sous-groupes	01 groupe WhatsApp de BE animé	X	X	X	X	X	SG ARAFA-KG		-			Pas de budget requis
	Elaborer et imprimer des supports promotionnels de l'ARAFA-KG	250 plaquettes et 500 flyers élaborés et imprimés	X					SG ARAFA-KG	1 000 000		1 000 000		Une requête sera préparée et envoyée aux partenaires
	Participer à des émissions au niveau des radios communautaires	au moins 02 émissions radio ou TV tenues dans l'année			X		X		Président / SG ARAFA-KG /Président Commission COM	200 000	200 000		

Activités	Sous-activités	Indicateur	2023	2024					Responsables	Budget estimatif	Sources et Montant financement		Observations
			T4	T1	T2	T3	T4	ARAFA- KG			ANA et PTF		
	ou télé axées sur la filière aquacole												
3.2 Sensibiliser les Parties prenantes, communiquer sur les activités de l'ARAFA-KG et créer une dynamique économique régionale et de performance de la filière aquacole	Initier des actions de plaidoyer pour la reconnaissance de ARAFA-KG comme membre du CRD et participer aux rencontres sur la filière aquacole et aux CRD	au moins 02 participations annuelles aux rencontres et aux CRD	X	X		X		Président / SG ARAFA-KG /Président Commission COM	20 000	20 000			Pas de budget requis
	Participer aux foires régionales qui intéressent l'ARAFA	au moins 01 participation à une foire						Président / SG ARAFA-KG /Président Commission COM	10 000	10 000			
	Créer le logo de ARAFA KG	01 logo créé								25 000	25 000		
Sous-total 3										1 330 000	330 000	1 000 000	
Objectif 4 : Accompagner les membres de l'ARAFA-KG pour l'amélioration de leur performance													
<i>Cet objectif vise à garantir que l'ARAFA-KG développe des stratégies pour que ses membres bénéficient d'un accompagnement effectif dans la mise en place et l'exploitation de leurs unités</i>													
Résultat attendu 4 : Les promoteurs bénéficient d'un accompagnement effectif de l'ARAFA-KG													
4.1 Renforcer les capacités des membres dans l'aménagement , l'exploitation et la gestion d'unités piscicoles	Elaborer les TDR des activités et faire des requêtes auprès de l'ANA et des Partenaires pour l'organisation de sessions de renforcement des capacités des membres de l'ARAFA-KG	au moins 2 requêtes transmises à l'ANA et aux partenaires	X		X	X		ANA				-	Pas de budget requis
4.2 Contribuer à la stratégie de facilitation	Tenir de séances d'information et d'échanges sur le	au moins 02 réunions tenues	X	X				Président / Secrétaire général ARAFA-KG	310 000	100 000	210 000		

Activités	Sous-activités	Indicateur	2023	2024					Responsables	Budget estimatif	Sources et Montant financement		Observations
			T4	T1	T2	T3	T4	ARAFA- KG			ANA et PTF		
<i>de l'accès des membres de l'ARAFA-KG aux intrants (aliment et alevins)</i>	programme de facilitation de l'accès aux intrants et proposer des mécanismes pour faciliter l'accès des membres aux intrants (aliment et alevins) à prix abordable												
4.3 Favoriser le partage d'expériences entre les membres et améliorer le suivi des fermes	Elaborer les TDR et faire des requêtes et des plaidoyers pour le développement et la consolidation des fermes existantes	au moins 2 requêtes transmises à l'ANA et aux partenaires		X	X								
	Organiser des visites d'échanges et de partage d'expériences entre les membres de l'ARAFA-TC et d'autres acteurs (par ex. les DAC)	au moins 02 visites organisées		X		X		Président / Secrétaire général ARAFA-KG	350 000		350 000		
Sous-total 4										660 000	100 000	560 000	
TOTAL GENERAL										4 682 500	1 967 500	2 715 000	
TAUX										100%	42%	58%	

PLAN DE TRAVAIL 2023-2024 DE ARAFA TAMBACOUNDA (ARAFA-TC)

Activités	Sous-activités	Indicateur	2023	2024					Responsables	Budget estimatif	Sources et Montant financement		Observations
			T4	T1	T2	T3	T4	ARAFA- TC			ANA et PTF		
Objectif 1 : Formaliser l'ARAFA-TC													
Cet objectif vise à garantir que l'ARAFA-TC est reconnue juridiquement													
Résultat attendu 1 : L'ARAFA-TC dispose d'un récépissé de reconnaissance délivré par l'Autorité compétente													
1.1 Solliciter l'appui du gouverneur de région pour diligenter la formalisation de l'ARAFA-TC	Monter le dossier de demande de récépissé	01 dossier complet disponible	X					Président / Secrétaire général ARAFA-TC	50 000	50 000			
	Visite de courtoisie au Gouverneur de région	01 visite de courtoisie effectuée	X					Président / Secrétaire général ARAFA-TC	74 000	74 000			
1.2 Formaliser l'ARAFA-TC	Déposer le dossier de demande de récépissé au niveau de la structure compétente	01 dossier complet déposé	X	-	-	-	-	Président / Secrétaire général ARAFA-TC	57 000	57 000			
	Désigner une personne Responsable du suivi de la demande de récépissé	01 personne désignée	X	-	-	-	-	Président / Secrétaire général ARAFA-TC	50 000	50 000			
Sous-total 1									231 000	231 000	-		
Objectif 2 : Assurer le bon fonctionnement des instances dirigeantes de l'ARAFA-TC													
Cet objectif vise à garantir que l'ARAFA-TC dispose de ressources pour son fonctionnement et que ses instances dirigeantes tiennent leurs réunions statutaires													
Résultat attendu 2 : L'ARAFA-TC dispose de ressources financières pour son fonctionnement et ses instances dirigeantes se réunissent régulièrement													
2.1 Organiser les réunions statutaires des instances dirigeantes de l'ARAFA-TC	Tenir des réunions trimestrielles du bureau exécutif de l'ARAFA-TC	5 Réunions de bureau tenues	X	X	X	X	X	Président / Secrétaire général ARAFA-TC	384 000	384 000			
	Tenir les réunions semestrielles du Comité Directeur (CD) de l'ARAFA-TC	3 réunions de CD tenues	X		X		X	Président / Secrétaire général ARAFA-TC	372 000	372 000			

Projet de gestion des ressources naturelles du Sénégal (SENREM) – P175915

Activités	Sous-activités	Indicateur	2023	2024					Responsables	Budget estimatif	Sources et Montant financement		Observations
			T4	T1	T2	T3	T4	ARAFA- TC			ANA et PTF		
	Préparer et organiser l'Assemblée Générale ordinaire de l'ARAFA-TC, y compris la présentation du rapport bilan	02 Assemblée générale organisée	X					Président / Secrétaire général ARAFA-TC	770 000	770 000		Une mission de sensibilisation préliminaires est organisée	
2.2 Assurer la gouvernance administrative et financière de l'ARAFA-TC	Former les membres du Bureau en gestion administrative et financière	au moins 1 session de formation tenue		X				Président / Secrétaire général ARAFA-TC	514 000		514 000	Une requête sera préparée et envoyée aux partenaires	
	Ouvrir un compte bancaire (banque ou mutuelle) pour l'ARAFA-TC et effectuer un premier versement	01 compte bancaire ouvert au nom de l'ARAFA-TC			X			Président / Trésorier ARAFA-TC	150 000	150 000			
	Acquérir les supports de gestion financière (registre, fiche dépense, cachets, classeurs, etc.)	01 commande de supports de gestion financière réceptionnée		X				Président / Trésorier ARAFA-TC	200 000	200 000			
2.3 Renforcer les ressources financières et matérielles de l'ARAFA-TC afin d'améliorer sa capacité opérationnelle	Elaborer le Plan de travail 2025	01 atelier d'élaboration du plan d'action 2025 tenue	X					Président / Secrétaire général ARAFA-TC	228 000	228 000		Cette activité est une priorité pour 2023	
	Collecter les cotisations des membres de l'ARAFA-TC	au moins 70% des membres ont cotisé					X	Président / Secrétaire général ARAFA-TC	54 000	54 000			
	Organiser une réunion d'échanges sur la mobilisation de fonds pour appuyer le fonctionnement de	01 réunion d'échanges sur la mobilisation de fonds pour appuyer le fonctionnement de l'ARAFA-TC tenue	X					Trésorier / Président ARAFA-TC	372 000	372 000			

Projet de gestion des ressources naturelles du Sénégal (SENREM) – P175915

Activités	Sous-activités	Indicateur	2023	2024					Responsables	Budget estimatif	Sources et Montant financement		Observations
			T4	T1	T2	T3	T4	ARAFA- TC			ANA et PTF		
	l'ARAFA-TC et appliquer les dispositions retenues												
	Développer et mettre en œuvre un Plan de mobilisation de partenariats avec l'ARAFA-TC (fundraising, porte à porte, etc.)	01 plan de mobilisation de partenariats avec l'ARAFA-TC élaboré et mis en œuvre	X	X	X	X	X	Président / Secrétaire général / Président commission Com,	1 800 000	150 000	1 650 000		
Sous-total 2									4 844 000	2 680 000	2 164 000		
Objectif 3 : Assurer une bonne communication et une bonne visibilité de l'ARAFA-TC ainsi que la promotion de la filière aquacole régionale													
Cet objectif vise à garantir la visibilité de l'ARAFA-TC auprès des acteurs de la filière, des autorités, des projets et des PTF													
Résultat attendu 3 : l'ARAFA-TC et la filière aquacole régionale sont mieux connues par les acteurs, les autorités, les projets et les PTF													
3.1 Créer des supports et canaux de communication	Créer le logo de l'ARAFA-TC	01 logo créé	X						25 000	25 000			
	Créer et animer la page Facebook/LinkedIn de l'ARAFA-TC	01 page Facebook/LinkedIn de l'ARAFA-TC créée et régulièrement mise à jour	X	X	X	X	X	SG ARAFA-TC	100 000	100 000			
	Animer régulièrement le groupe WhatsApp du BE de l'ARAFA-TC et les sous-groupes	01 groupe WhatsApp de BE animé	X	X	X	X	X	SG ARAFA-TC		-			Pas de budget requis
	Elaborer et imprimer des supports promotionnels de l'ARAFA-TC	250 plaquettes et 500 flyers élaborés et imprimés	X					SG ARAFA-TC	1 000 000		1 000 000		Une requête sera préparée et envoyée aux partenaires
3.2 Sensibiliser les Parties prenantes.	Participer à des émissions au niveau des radios communautaires	au moins 02 émissions radio ou TV tenues dans l'année		X		X		Président / SG ARAFA-TC/Président Commission COM	150 000	150 000			

Activités	Sous-activités	Indicateur	2023	2024					Responsables	Budget estimatif	Sources et Montant financement		Observations
			T4	T1	T2	T3	T4	ARAFA- TC			ANA et PTF		
communiquer sur les activités de l'ARAFA-TC et créer une dynamique économique régionale et de performance de la filière aquacole	ou télé axées sur la filière aquacole												
	Initier des actions de plaidoyer pour la reconnaissance de ARAFA-TC comme membre du CRD et participer aux rencontres sur la filière aquacole et aux CRD	au moins 2 participations annuelles aux rencontres et aux CRD	X	X		X		Président / SG ARAFA-TC/Président Commission COM	128 000	128 000			Pas de budget requis
Sous-total 3										1 403 000	403 000	1 000 000	
Objectif 4 : Accompagner les membres de l'ARAFA-TC pour l'amélioration de leur performance													
Cet objectif vise à garantir que l'ARAFA-TC développe des stratégies pour que ses membres bénéficient d'un accompagnement effectif dans la mise en place et l'exploitation de leurs unités													
Résultat attendu 4 : Les promoteurs bénéficient d'un accompagnement effectif de l'ARAFA-TC													
4.1 Renforcer les capacités des membres dans l'aménagement , l'exploitation et la gestion d'unités piscicoles	Elaborer les TDR des activités et faire des requêtes auprès de l'ANA et des Partenaires pour l'organisation de sessions de renforcement des capacités des membres de l'ARAFA-TC	au moins 2 requêtes transmises à l'ANA et aux partenaires	X		X	X		ANA				-	Pas de budget requis
4.2 Contribuer à la stratégie de facilitation de l'accès des membres de l'ARAFA-TC aux intrants	Tenir de séances d'information et d'échanges sur le programme de facilitation de l'accès aux intrants et proposer des mécanismes pour faciliter l'accès des membres aux	au moins 02 réunions tenues	X	X				Président / Secrétaire général ARAFA-TC	372 000	100 000	272 000		

Activités	Sous-activités	Indicateur	2023	2024					Responsables	Budget estimatif	Sources et Montant financement		Observations
			T4	T1	T2	T3	T4	ARAFA- TC			ANA et PTF		
(aliment et alevins)	intrants (aliment et alevins) à prix abordable												
4.3 Favoriser le partage d'expériences entre les membres et améliorer le suivi des fermes	Elaborer les TDR et faire des requêtes pour l'analyse situationnelle (diagnostic) et la cartographie des fermes aquacoles de la région	au moins 2 requêtes transmises à l'ANA et aux partenaires		X	X								
	Organiser des visites d'échanges et de partage d'expériences entre les membres de l'ARAFA-TC et d'autres acteurs (par ex. les DAC)	au moins 02 visites organisées		X		X		Président / Secrétaire général ARAFA-TC	355 000			355 000	
Sous-total 4										727 000	100 000	627 000	
TOTAL GENERAL										7 205 000	3 414 000	3 791 000	
TAUX										100%	47%	53%	

PLAN DE TRAVAIL 2023-2024 DE ARAFA KOLDA (ARAFA-KD)

Activités	Sous-activités	Indicateur	2023	2024					Responsables	Budget estimatif	Sources et Montant financement		Observations
			T4	T1	T2	T3	T4	ARAFA- KD			ANA et PTF		
Objectif 1 : Formaliser l'ARAFA-KD													
Cet objectif vise à garantir que l'ARAFA-KD est reconnue juridiquement													
Résultat attendu 1 : L'ARAFA-KD dispose d'un récépissé de reconnaissance délivré par l'Autorité compétente													
1.1 Formaliser l'ARAFA-KD	Désigner une personne Responsable du suivi de la demande de récépissé	01 personne désignée	X	–	–	–	–	Président / Secrétaire général ARAFA-KD	25 000	25 000	–	Amadou Oury Baldé désigné	
Sous-total 1									25 000	25 000	-		
Objectif 2 : Assurer le bon fonctionnement des instances dirigeantes de l'ARAFA-KD													
Cet objectif vise à garantir que l'ARAFA-KD dispose de ressources pour son fonctionnement et que ses instances dirigeantes tiennent leurs réunions statutaires													
Résultat attendu 2 : L'ARAFA-KD dispose de ressources financières pour son fonctionnement et ses instances dirigeantes se réunissent régulièrement													
2.1 Organiser les réunions statutaires des instances dirigeantes de l'ARAFA-KD	Tenir des réunions trimestrielles du bureau exécutif de l'ARAFA-KD	5 Réunions de bureau tenues	X	X	X	X	X	Président / Secrétaire général ARAFA-KD	360 000	360 000			
	Tenir les réunions semestrielles du Comité Directeur (CD) de l'ARAFA-KD	3 réunions de CD tenues	X		X		X	Président / Secrétaire général ARAFA-KD	878 000	878 000			
	Préparer et organiser l'Assemblée Générale ordinaire de l'ARAFA-KD, y compris la présentation du rapport bilan	02 Assemblée générale organisée	X					Président / Secrétaire général ARAFA-KD	583 500	583 500		Une mission de sensibilisation préliminaires est organisée	
2.2 Assurer la gouvernance administrative et financière de l'ARAFA-KD	Former les membres du Bureau en gestion administrative et financière	au moins 1 session de formation tenue		X				Président / Secrétaire général ARAFA-KD	469 000		469 000	Une requête sera préparée et envoyée aux partenaires	

Projet de gestion des ressources naturelles du Sénégal (SENREM) – P175915

Activités	Sous-activités	Indicateur	2023	2024					Responsables	Budget estimatif	Sources et Montant financement		Observations
			T4	T1	T2	T3	T4	ARAFA- KD			ANA et PTF		
	Ouvrir un compte bancaire (banque ou mutuelle) pour l'ARAFA-KD et effectuer un premier versement	01 compte bancaire ouvert au nom de l'ARAFA-KD			X			Président / Trésorier ARAFA-KD	100 000	100 000			
	Acquérir les supports de gestion financière (registre, fiche dépense, cachets, classeurs, etc.)	01 commande de supports de gestion financière réceptionnée		X				Président / Trésorier ARAFA-KD	100 000	100 000			
2.3 Renforcer les ressources financières et matérielles de l'ARAFA-KD afin d'améliorer sa capacité opérationnelle	Elaborer le Plan de travail 2025	01 atelier d'élaboration du plan d'action 2025 tenue	X					Président / Secrétaire général ARAFA-KD	222 000	222 000		Cette activité est une priorité pour 2023	
	Collecter les cotisations des membres de l'ARAFA-KD	au moins 70% des membres ont cotisé					X	Président / Secrétaire général ARAFA-KD		-			
	Organiser une réunion d'échanges sur la mobilisation de fonds pour appuyer le fonctionnement de l'ARAFA-KD et appliquer les dispositions retenues	01 réunion d'échanges sur la mobilisation de fonds pour appuyer le fonctionnement de l'ARAFA-KD tenue	X					Trésorier / Président ARAFA-KD	122 000	122 000			
	Développer et mettre en œuvre un Plan de mobilisation de partenariats avec l'ARAFA-KD (fundraising, porte à porte, etc.)	01 plan de mobilisation de partenariats avec l'ARAFA-KD élaboré et mis en œuvre	X	X	X	X	X	Président / Secrétaire général / Président commission Com,	1 300 000	150 000	1 150 000		
Sous-total 2									4 134 500	2 515 500	1 619 000		

Activités	Sous-activités	Indicateur	2023	2024					Responsables	Budget estimatif	Sources et Montant financement		Observations
			T4	T1	T2	T3	T4	ARAFA- KD			ANA et PTF		
Objectif 3 : Assurer une bonne communication et une bonne visibilité de l'ARAFA-KD ainsi que la promotion de la filière aquacole régionale													
Cet objectif vise à garantir la visibilité de l'ARAFA-KD auprès des acteurs de la filière, des autorités, des projets et des PTF													
Résultat attendu 3 : l'ARAFA-KD et la filière aquacole régionale sont mieux connues par les acteurs, les autorités, les projets et les PTF													
3.1 Créer des supports et canaux de communication	Créer le logo de l'ARAFA-KD	01 logo créé	X						50 000	50 000			
	Créer et animer la page Facebook/LinkedIn/Instagram de l'ARAFA-KD	01 page Facebook/LinkedIn/Instagram de l'ARAFA-KD créée et régulièrement mise à jour	X	X	X	X	X	SG ARAFA-KD		-			
	Animer régulièrement le groupe WhatsApp du BE de l'ARAFA-KD et les sous-groupes	01 groupe WhatsApp de BE animé	X	X	X	X	X	SG ARAFA-KD				Pas de budget requis	
	Elaborer et imprimer des supports promotionnels de l'ARAFA-KD	100 plaquettes et 150 flyers élaborés et imprimés	X					SG ARAFA-KD	350 000		350 000	Une requête sera préparée et envoyée aux partenaires	
3.2 Sensibiliser les Parties prenantes, communiquer sur les activités de l'ARAFA-KD et créer une dynamique économique régionale et de performance	Participer à des émissions au niveau des radios communautaires ou télé axées sur la filière aquacole	au moins 02 émissions radio ou TV tenues dans l'année		X		X		Président / SG ARAFA-KD/Président Commission COM	148 000	148 000			
	Créer et diffuser des spots media (réseaux sociaux) sur l'ARAFA et la filière aquacole	au moins 15 spots média créés	X	X		X		Président / SG ARAFA-KD/Président Commission COM				Pas de budget requis	
	Initier des actions de plaidoyer pour la reconnaissance de ARAFA-KD comme	au moins 2 participations annuelles aux rencontres et aux CRD						Président / SG ARAFA-KD/Président Commission COM	48 000	48 000			

Activités	Sous-activités	Indicateur	2023	2024					Responsables	Budget estimatif	Sources et Montant financement		Observations
			T4	T1	T2	T3	T4	ARAFA- KD			ANA et PTF		
de la filière aquacole	membre du CRD et participer aux rencontres sur la filière aquacole et aux CRD												
	Préparer et organiser un forum régional sur l'aquaculture	01 forum organisé			X			Président / SG ARAFA-KD/Président Commission COM	3 500 000		3 500 000		
Sous-total 3										4 096 000	246 000	3 850 000	
Objectif 4 : Accompagner les membres de l'ARAFA-KD pour l'amélioration de leur performance													
Cet objectif vise à garantir que l'ARAFA-KD développe des stratégies pour que ses membres bénéficient d'un accompagnement effectif dans la mise en place et l'exploitation de leurs unités													
Résultat attendu 4 : Les promoteurs bénéficient d'un accompagnement effectif de l'ARAFA-KD													
4.1 Renforcer les capacités des membres dans l'aménagement , l'exploitation et la gestion d'unités piscicoles	Elaborer les TDR des activités et faire des requêtes auprès de l'ANA et des Partenaires pour l'organisation de sessions de renforcement des capacités des membres de l'ARAFA-KD	au moins 2 requêtes transmises à l'ANA et aux partenaires	X		X	X		ANA				-	Pas de budget requis
4.2 Contribuer à la stratégie de facilitation de l'accès des membres de l'ARAFA-KD aux intrants (aliment et alevins)	Tenir de séances d'information et d'échanges sur le programme de facilitation de l'accès aux intrants et proposer des mécanismes pour faciliter l'accès des membres aux intrants (aliment et alevins) à prix abordable	au moins 02 réunions tenues	X	X				Président / Secrétaire général ARAFA-KD	326 000	100 000	226 000		

Projet de gestion des ressources naturelles du Sénégal (SENREM) – P175915

Activités	Sous-activités	Indicateur	2023	2024					Responsables	Budget estimatif	Sources et Montant financement		Observations
			T4	T1	T2	T3	T4	ARAFA- KD			ANA et PTF		
4.3 Favoriser le partage d'expériences entre les membres et améliorer le suivi des fermes	Elaborer les TDR et faire des requêtes pour l'analyse situationnelle (diagnostic) des fermes aquacoles de la région	au moins 2 requêtes transmises à l'ANA et aux partenaires	X	X									
	Organiser des visites d'échanges et de partage d'expériences entre les membres de l'ARAFA-KD	au moins 02 visites organisées		X		X		Président / Secrétaire général ARAFA-KD	732 000			732 000	
Sous-total 4										1 058 000	100 000	958 000	
TOTAL GENERAL										9 313 500	2 886 500	6 427 000	
TAUX										100%	31%	69%	

PLAN DE TRAVAIL 2023-2024 DE ARAFA SEDHIOU (ARAFA-SD)

Activités	Sous-activités	Indicateur	2023	2024					Responsables	Budget estimatif	Sources et Montant financement		Observations
			T4	T1	T2	T3	T4	ARAFA- SD			ANA et PTF		
Objectif 1 : Formaliser l'ARAFA-SD													
Cet objectif vise à garantir que l'ARAFA-SD est reconnue juridiquement													
Résultat attendu 1 : L'ARAFA-SD dispose d'un récépissé de reconnaissance délivré par l'Autorité compétente													
1.1 Solliciter l'appui du gouverneur de région pour diligenter la formalisation de l'ARAFA-SD	Monter le dossier de demande de récépissé	01 dossier complet disponible	X					Président / Secrétaire général ARAFA-SD					
	Visite de courtoisie au Gouverneur de région	01 visite de courtoisie effectuée	X					Président / Secrétaire général ARAFA-SD	25 000	25 000			
1.2 Formaliser l'ARAFA-SD	Déposer le dossier de demande de récépissé au niveau de la structure compétente	01 dossier complet déposé	X	–	–	–	–	Président / Secrétaire général ARAFA-SD	15 000	15 000			
	Désigner une personne Responsable du suivi de la demande de récépissé	01 personne désignée	X	–	–	–	–	Président / Secrétaire général ARAFA-SD	25 000	25 000			
Sous-total 1									65 000	65 000	-		
Objectif 2 : Assurer le bon fonctionnement des instances dirigeantes de l'ARAFA-SD													
Cet objectif vise à garantir que l'ARAFA-SD dispose de ressources pour son fonctionnement et que ses instances dirigeantes tiennent leurs réunions statutaires													
Résultat attendu 2 : L'ARAFA-SD dispose de ressources financières pour son fonctionnement et ses instances dirigeantes se réunissent régulièrement													
2.1 Organiser les réunions statutaires des instances dirigeantes de l'ARAFA-SD	Tenir des réunions trimestrielles du bureau exécutif de l'ARAFA-SD	5 Réunions de bureau tenues	X	X	X	X	X	Président / Secrétaire général ARAFA-SD	210 000	210 000			
	Tenir les réunions semestrielles du Comité Directeur (CD) de l'ARAFA-SD	3 réunions de CD tenues	X		X		X	Président / Secrétaire général ARAFA-SD	483 000	483 000			

Projet de gestion des ressources naturelles du Sénégal (SENREM) – P175915

Activités	Sous-activités	Indicateur	2023	2024					Responsables	Budget estimatif	Sources et Montant financement		Observations
			T4	T1	T2	T3	T4	ARAFA- SD			ANA et PTF		
	Préparer et organiser l'Assemblée Générale ordinaire de l'ARAFA-SD, y compris la présentation du rapport bilan	02 Assemblée générale organisée	X						Président / Secrétaire général ARAFA-SD	579 000	579 000		Une mission de sensibilisation préliminaires est organisée
2.2 Assurer la gouvernance administrative et financière de l'ARAFA-SD	Former les membres du Bureau en gestion administrative et financière	au moins 1 session de formation tenue		X					Président / Secrétaire général ARAFA-SD	309 000		309 000	Une requête sera préparée et envoyée aux partenaires
	Ouvrir un compte bancaire (banque ou mutuelle) pour l'ARAFA-SD et effectuer un premier versement	01 compte bancaire ouvert au nom de l'ARAFA-SD			X				Président / Trésorier ARAFA-SD	100 000	100 000		
	Acquérir les supports de gestion financière (registre, fiche dépense, cachets, classeurs, etc.)	01 commande de supports de gestion financière réceptionnée		X					Président / Trésorier ARAFA-SD	100 000	100 000		
2.3 Renforcer les ressources financières et matérielles de l'ARAFA-SD afin d'améliorer sa capacité opérationnelle	Elaborer le Plan de travail 2025	01 atelier d'élaboration du plan d'action 2025 tenue	X						Président / Secrétaire général ARAFA-SD	142 000	142 000		Cette activité est une priorité pour 2023
	Collecter les cotisations des membres de l'ARAFA-SD	au moins 70% des membres ont cotisé					X		Président / Secrétaire général ARAFA-SD		-		
	Organiser une réunion d'échanges sur la mobilisation de fonds pour appuyer le fonctionnement de	01 réunion d'échanges sur la mobilisation de fonds pour appuyer le fonctionnement de l'ARAFA-SD tenue	X						Trésorier / Président ARAFA-SD	92 000	92 000		

Projet de gestion des ressources naturelles du Sénégal (SENREM) – P175915

Activités	Sous-activités	Indicateur	2023	2024					Responsables	Budget estimatif	Sources et Montant financement		Observations
			T4	T1	T2	T3	T4	ARAFA- SD			ANA et PTF		
	l'ARAFA-SD et appliquer les dispositions retenues												
	Développer et mettre en œuvre un Plan de mobilisation de partenariats avec l'ARAFA-SD (fundraising, porte à porte, etc.)	01 plan de mobilisation de partenariats avec l'ARAFA-SD élaboré et mis en œuvre	X	X	X	X	X	Président / Secrétaire général / Président commission Com,	1 000 000	150 000	850 000		
Sous-total 2									3 015 000	1 856 000	1 159 000		
Objectif 3 : Assurer une bonne communication et une bonne visibilité de l'ARAFA-SD ainsi que la promotion de la filière aquacole régionale													
Cet objectif vise à garantir la visibilité de l'ARAFA-SD auprès des acteurs de la filière, des autorités, des projets et des PTF													
Résultat attendu 3 : l'ARAFA-SD et la filière aquacole régionale sont mieux connues par les acteurs, les autorités, les projets et les PTF													
3.1 Créer des supports et canaux de communication	Créer le logo de l'ARAFA-SD	01 logo créé	X						50 000	50 000			
	Créer et animer la page Facebook/LinkedIn de l'ARAFA-SD	01 page Facebook/LinkedIn de l'ARAFA-SD créée et régulièrement mise à jour	X	X	X	X	X	SG ARAFA-SD		-			
	Animer régulièrement le groupe WhatsApp du BE de l'ARAFA-SD et les sous-groupes	01 groupe WhatsApp de BE animé	X	X	X	X	X	SG ARAFA-SD					Pas de budget requis
	Elaborer et imprimer des supports promotionnels de l'ARAFA-SD	100 plaquettes et 150 flyers élaborés et imprimés	X					SG ARAFA-SD	350 000		350 000		Une requête sera préparée et envoyée aux partenaires

Activités	Sous-activités	Indicateur	2023	2024					Responsables	Budget estimatif	Sources et Montant financement		Observations
			T4	T1	T2	T3	T4	ARAFA- SD			ANA et PTF		
3.2 Sensibiliser les Parties prenantes, communiquer sur les activités de l'ARAFA-SD et créer une dynamique économique régionale et de performance de la filière aquacole	Participer à des émissions au niveau des radios communautaires ou télé axées sur la filière aquacole	au moins 02 émissions radio ou TV tenues dans l'année		X		X		Président / SG ARAFA-SD/Président Commission COM	128 000	128 000			
	Créer et diffuser des spots media (réseaux sociaux) sur l'ARAFA et la filière aquacole	au moins 15 spots média créés	X	X	X	X	X	Président / SG ARAFA-SD /Président Commission COM					
	Initier des actions de plaidoyer pour la reconnaissance de ARAFA-SD comme membre du CRD et participer aux rencontres sur la filière aquacole et aux CRD	au moins 2 participations annuelles aux rencontres et aux CRD		X		X		Président / SG ARAFA-SD/Président Commission COM	28 000	28 000		Pas de budget requis	
	Participation aux foires concernant l'aquaculture j	au moins 01 participation à une foire							200 000		200 000		
Sous-total 3									756 000	206 000	550 000		
Objectif 4 : Accompagner les membres de l'ARAFA-SD pour l'amélioration de leur performance													
Cet objectif vise à garantir que l'ARAFA-SD développe des stratégies pour que ses membres bénéficient d'un accompagnement effectif dans la mise en place et l'exploitation de leurs unités													
Résultat attendu 4 : Les promoteurs bénéficient d'un accompagnement effectif de l'ARAFA-SD													
4.1 Renforcer les capacités des membres dans l'aménagement	Elaborer les TDR des activités et faire des requêtes auprès de l'ANA et des Partenaires pour l'organisation de sessions	au moins 2 requêtes transmises à l'ANA et aux partenaires	X		X	X		ANA			-	Pas de budget requis	

Activités	Sous-activités	Indicateur	2023	2024					Responsables	Budget estimatif	Sources et Montant financement		Observations
			T4	T1	T2	T3	T4	ARAFA- SD			ANA et PTF		
, l'exploitation et la gestion d'unités piscicoles	de renforcement des capacités des membres de l'ARAFA-SD												
4.2 Contribuer à la stratégie de facilitation de l'accès des membres de l'ARAFA-SD aux intrants (aliment et alevins)	Tenir de séances d'information et d'échanges sur le programme de facilitation de l'accès aux intrants et proposer des mécanismes pour faciliter l'accès des membres aux intrants (aliment et alevins) à prix abordable	au moins 02 réunions tenues	X	X				Président / Secrétaire général ARAFA-SD	211 000	100 000	111 000		
4.3 Favoriser le partage d'expériences entre les membres et améliorer le suivi des fermes	Elaborer les TDR et faire des requêtes pour la cartographie des fermes aquacoles de la région	au moins 2 requêtes transmises à l'ANA et aux partenaires		X	X								
	Organiser des visites d'échanges et de partage d'expériences entre les membres de l'ARAFA-SD et d'autres acteurs (par ex. les DAC)	au moins 02 visites organisées		X		X		Président / Secrétaire général ARAFA-SD	552 000		552 000		
Sous-total 4									763 000	100 000	663 000		
TOTAL GENERAL									4 599 000	2 227 000	2 372 000		
TAUX									100%	48%	52%		

PLAN DE TRAVAIL 2023-2024 DE ARAFA ZIGUINCHOR (ARAFA-ZG)

Activités	Sous-activités	Indicateur	2023	2024					Responsables	Budget estimatif	Sources et Montant financement		Observations
			T4	T1	T2	T3	T4	ARAFA- ZG			ANA et PTF		
Objectif 1 : Formaliser l'ARAFA-ZG													
Cet objectif vise à garantir que l'ARAFA-ZG est reconnue juridiquement													
Résultat attendu 1 : L'ARAFA-ZG dispose d'un récépissé de reconnaissance délivré par l'Autorité compétente													
1.1 Formaliser l'ARAFA-ZG	Compiler le dossier de déclaration de l'ARAFA	01 dossier complet disponible	X					Président / Secrétaire général ARAFA-ZG	4 500	4 500			
	Déposer le dossier de déclaration de l'ARAFA au niveau de la structure compétente	01 récépissé de dépôt disponible	X					Président / Secrétaire général ARAFA-ZG	25 000	25 000			
	Visite de courtoisie au Gouverneur de région	01 visite effectuée	X	–	–	–	–	Président / Secrétaire général ARAFA-ZG	18 000	18 000			
	Désigner une personne Responsable du suivi de la demande de récépissé	01 personne désignée	X	–	–	–	–	Président / Secrétaire général ARAFA-ZG	35 000	35 000			
Sous-total 1									82 500	82 500	-		
Objectif 2 : Assurer le bon fonctionnement des instances dirigeantes de l'ARAFA-ZG													
Cet objectif vise à garantir que l'ARAFA-ZG dispose de ressources pour son fonctionnement et que ses instances dirigeantes tiennent leurs réunions statutaires													
Résultat attendu 2 : L'ARAFA-ZG dispose de ressources financières pour son fonctionnement et ses instances dirigeantes se réunissent régulièrement													
2.1 Organiser les réunions statutaires des instances dirigeantes de l'ARAFA-ZG	Tenir des réunions trimestrielles du bureau exécutif de l'ARAFA-ZG	5 Réunions de bureau tenues	X	X	X	X	X	Président / Secrétaire général ARAFA-ZG	300 000	300 000			
	Tenir les réunions semestrielles du Comité Directeur (CD) de l'ARAFA-ZG	3 réunions de CD tenues	X		X		X	Président / Secrétaire général ARAFA-ZG	690 000	690 000			

Projet de gestion des ressources naturelles du Sénégal (SENREM) – P175915

Activités	Sous-activités	Indicateur	2023	2024					Responsables	Budget estimatif	Sources et Montant financement		Observations
			T4	T1	T2	T3	T4	ARAFA- ZG			ANA et PTF		
	Préparer et organiser l'Assemblée Générale ordinaire de l'ARAFA-ZG, y compris la présentation du rapport bilan	02 Assemblée générale organisée	X					Président / Secrétaire général ARAFA-ZG	1 359 000	959 000	400 000	Une mission de sensibilisation préliminaires est organisée	
2.2 Assurer la gouvernance administrative et financière de l'ARAFA-ZG	Former les membres du Bureau en gestion administrative et financière	au moins 1 session de formation tenue		X				Président / Secrétaire général ARAFA-ZG	405 000		405 000	Une requête sera préparée et envoyée aux partenaires	
	Ouvrir un compte bancaire (banque ou mutuelle) pour l'ARAFA-ZG et effectuer un premier versement	01 compte bancaire ouvert au nom de l'ARAFA-ZG			X			Président / Trésorier ARAFA-ZG	50 000	50 000			
	Acquérir les supports de gestion financière (registre, fiche dépense, cachets, classeurs, etc.)	01 commande de supports de gestion financière réceptionnée		X				Président / Trésorier ARAFA-ZG	50 000	50 000			
2.3 Renforcer les ressources financières et matérielles de l'ARAFA-ZG afin d'améliorer sa capacité opérationnelle	Elaborer le Plan de travail 2025	01 atelier d'élaboration du plan d'action 2025 tenue	X					Président / Secrétaire général ARAFA-ZG	60 000	60 000		Cette activité est une priorité pour 2023	
	Collecter les cotisations des membres de l'ARAFA-ZG	au moins 70% des membres ont cotisé					X	Président / Secrétaire général ARAFA-ZG		-			
	Organiser une réunion d'échanges sur la mobilisation de fonds pour appuyer le fonctionnement de	01 réunion d'échanges sur la mobilisation de fonds pour appuyer le fonctionnement de l'ARAFA-ZG tenue	X					Trésorier / Président ARAFA-ZG	110 000	110 000			

Projet de gestion des ressources naturelles du Sénégal (SENREM) – P175915

Activités	Sous-activités	Indicateur	2023	2024					Responsables	Budget estimatif	Sources et Montant financement		Observations
			T4	T1	T2	T3	T4	ARAFA- ZG			ANA et PTF		
	l'ARAFA-ZG et appliquer les dispositions retenues												
	Développer et mettre en œuvre un Plan de mobilisation de partenariats avec l'ARAFA-ZG (fundraising, porte à porte, etc.)	01 plan de mobilisation de partenariats avec l'ARAFA-ZG élaboré et mis en œuvre	X	X	X	X	X	Président / Secrétaire général / Président commission Com,	1 000 000	150 000	850 000		
Sous-total 2									4 024 000	2 369 000	1 655 000		
Objectif 3 : Assurer une bonne communication et une bonne visibilité de l'ARAFA-ZG ainsi que la promotion de la filière aquacole régionale													
Cet objectif vise à garantir la visibilité de l'ARAFA-ZG auprès des acteurs de la filière, des autorités, des projets et des PTF													
Résultat attendu 3 : l'ARAFA-ZG et la filière aquacole régionale sont mieux connues par les acteurs, les autorités, les projets et les PTF													
3.1 Créer des supports et canaux de communication	Créer le logo de l'ARAFA- ZG	01 logo créé	X						30 000	30 000			
	Créer et animer la page Facebook/LinkedIn de l'ARAFA-ZG	01 page Facebook/LinkedIn de l'ARAFA-ZG créée et régulièrement mise à jour	X	X	X	X	X	SG ARAFA-ZG		-			
	Animer régulièrement le groupe WhatsApp du BE de l'ARAFA-ZG et les sous-groupes	01 groupe WhatsApp de BE animé	X	X	X	X	X	SG ARAFA-ZG					Pas de budget requis
	Elaborer et imprimer des supports promotionnels de l'ARAFA-ZG	100 plaquettes et 150 flyers élaborés et imprimés	X					SG ARAFA-ZG	350 000			350 000	Une requête sera préparée et envoyée aux partenaires

Activités	Sous-activités	Indicateur	2023	2024					Responsables	Budget estimatif	Sources et Montant financement		Observations
			T4	T1	T2	T3	T4	ARAFA- ZG			ANA et PTF		
3.2 Sensibiliser les Parties prenantes, communiquer sur les activités de l'ARAFA-ZG et créer une dynamique économique régionale et de performance de la filière aquacole	Participer à des émissions au niveau des radios communautaires ou télé axées sur la filière aquacole	au moins 02 émissions radio ou TV tenues dans l'année		X		X		Président / SG ARAFA-ZG/Président Commission COM	200 000	200 000			
	Créer et diffuser des spots media (réseaux sociaux) sur l'ARAFA et la filière aquacole	au moins 15 spots média créés	X	X	X	X	X	Président / SG ARAFA-ZG /Président Commission COM					
	Initier des actions de plaidoyer pour la reconnaissance de ARAFA-ZG comme membre du CRD et participer aux rencontres sur la filière aquacole et aux CRD	au moins 2 participations annuelles aux rencontres et aux CRD		X		X		Président / SG ARAFA-ZG/Président Commission COM	40 000	40 000		Pas de budget requis	
	Participation aux foires concernant l'aquaculture j	au moins 01 participation à une foire							200 000		200 000		
Sous-total 3									820 000	270 000	550 000		
Objectif 4 : Accompagner les membres de l'ARAFA-ZG pour l'amélioration de leur performance													
Cet objectif vise à garantir que l'ARAFA-ZG développe des stratégies pour que ses membres bénéficient d'un accompagnement effectif dans la mise en place et l'exploitation de leurs unités													
Résultat attendu 4 : Les promoteurs bénéficient d'un accompagnement effectif de l'ARAFA-ZG													
4.1 Renforcer les capacités des membres dans l'aménagement	Elaborer les TDR des activités et faire des requêtes auprès de l'ANA et des Partenaires pour l'organisation de sessions	au moins 2 requêtes transmises à l'ANA et aux partenaires	X		X	X		ANA				-	Pas de budget requis

Activités	Sous-activités	Indicateur	2023	2024					Responsables	Budget estimatif	Sources et Montant financement		Observations
			T4	T1	T2	T3	T4	ARAFA- ZG			ANA et PTF		
, l'exploitation et la gestion d'unités piscicoles	de renforcement des capacités des membres de l'ARAFA-ZG												
4.2 Contribuer à la stratégie de facilitation de l'accès des membres de l'ARAFA-ZG aux intrants (aliment et alevins)	Tenir de séances d'information et d'échanges sur le programme de facilitation de l'accès aux intrants et proposer des mécanismes pour faciliter l'accès des membres aux intrants (aliment et alevins) à prix abordable	au moins 02 réunions tenues	X	X				Président / Secrétaire général ARAFA-ZG	280 000	100 000	180 000		
4.3 Favoriser le partage d'expériences entre les membres et améliorer le suivi des fermes	Elaborer les TDR et faire des requêtes pour la cartographie des fermes aquacoles de la région	au moins 2 requêtes transmises à l'ANA et aux partenaires		X	X								
	Organiser des visites d'échanges et de partage d'expériences entre les membres de l'ARAFA-ZG et d'autres acteurs (par ex. les DAC)	au moins 02 visites organisées		X		X		Président / Secrétaire général ARAFA-ZG	660 000		660 000		
Sous-total 4									940 000	100 000	840 000		
TOTAL GENERAL									5 866 500	2 821 500	3 045 000		
TAUX									100%	48%	52%		

PLAN DE TRAVAIL 2023-2024 DE ARAFA FATICK (ARAFA-FK)

Activités	Sous-activités	Indicateur	2023	2024					Responsables	Budget estimatif	Sources et Montant financement		Observations
			T4	T1	T2	T3	T4	ARAFA- FK			ANA et PTF		
Objectif 1 : Assurer le bon fonctionnement des instances dirigeantes de l'ARAFA-FK													
Cet objectif vise à garantir que l'ARAFA-FK dispose de ressources pour son fonctionnement et que ses instances dirigeantes tiennent leurs réunions statutaires													
Résultat attendu 1 : L'ARAFA-FK dispose de ressources financières pour son fonctionnement et ses instances dirigeantes se réunissent régulièrement													
1.1 Organiser les réunions statutaires des instances dirigeantes de l'ARAFA-FK	Tenir des réunions trimestrielles du bureau exécutif de l'ARAFA-FK	5 Réunions de bureau tenues	X	X	X	X	X	Président / Secrétaire général ARAFA-FK	360 000	360 000			
	Tenir les réunions semestrielles du Comité Directeur (CD) de l'ARAFA-FK	3 réunions de CD tenues	X		X		X	Président / Secrétaire général ARAFA-FK	684 000	684 000			
	Préparer et organiser l'Assemblée Générale ordinaire de l'ARAFA-FK, y compris la présentation du rapport bilan	02 Assemblée générale organisée	X					Président / Secrétaire général ARAFA-FK	1 599 000	1 199 000	400 000	Une mission de sensibilisation préliminaires est organisée	
1.2 Assurer la gouvernance administrative et financière de l'ARAFA-FK	Former les membres du Bureau en gestion administrative et financière	au moins 1 session de formation tenue		X				Président / Secrétaire général ARAFA-FK	447 000		447 000	Une requête sera préparée et envoyée aux partenaires	
	Ouvrir un compte bancaire (banque ou mutuelle) pour l'ARAFA-FK et effectuer un premier versement	01 compte bancaire ouvert au nom de l'ARAFA-FK			X			Président / Trésorier ARAFA-FK	150 000	150 000			
	Acquérir les supports de gestion financière (registre, fiche dépense, cachets, classeurs, etc.)	01 commande de supports de gestion financière réceptionnée		X				Président / Trésorier ARAFA-FK	100 000	100 000			

Activités	Sous-activités	Indicateur	2023	2024					Responsables	Budget estimatif	Sources et Montant financement		Observations
			T4	T1	T2	T3	T4	ARAFA- FK			ANA et PTF		
1.3 Renforcer les ressources financières et matérielles de l'ARAFA-FK afin d'améliorer sa capacité opérationnelle	Elaborer le Plan de travail 2025	01 atelier d'élaboration du plan d'action 2025 tenue	X					Président / Secrétaire général ARAFA-FK	72 000	72 000		Cette activité est une priorité pour 2023	
	Collecter les cotisations des membres de l'ARAFA-FK	au moins 70% des membres ont cotisé					X	Président / Secrétaire général ARAFA-FK	9 000	9 000			
	Organiser une réunion d'échanges sur la mobilisation de fonds pour appuyer le fonctionnement de l'ARAFA-FK et appliquer les dispositions retenues	01 réunion d'échanges sur la mobilisation de fonds pour appuyer le fonctionnement de l'ARAFA-FK tenue	X					Trésorier / Président ARAFA-FK	72 000	72 000			
	Développer et mettre en œuvre un Plan de mobilisation de partenariats avec l'ARAFA-FK (fundraising, porte à porte, etc.)	01 plan de mobilisation de partenariats avec l'ARAFA-FK élaboré et mis en œuvre	X	X	X	X	X	Président / Secrétaire général / Président commission Com,	1 000 000	150 000	850 000		
Sous-total 1									4 493 000	2 796 000	1 697 000		
Objectif 2 : Assurer une bonne communication et une bonne visibilité de l'ARAFA-FK ainsi que la promotion de la filière aquacole régionale													
Cet objectif vise à garantir la visibilité de l'ARAFA-FK auprès des acteurs de la filière, des autorités, des projets et des PTF													
Résultat attendu 2 : l'ARAFA-FK et la filière aquacole régionale sont mieux connues par les acteurs, les autorités, les projets et les PTF													
2.1 Créer des supports et canaux de communication	Créer le logo de l'ARAFA- FK	01 logo créé	X						20 000	20 000			
	Créer et animer la page Facebook/LinkedIn de l'ARAFA-FK	01 page Facebook/LinkedIn de l'ARAFA-FK créée et régulièrement mise à jour	X	X	X	X	X	SG ARAFA-FK		-			

Projet de gestion des ressources naturelles du Sénégal (SENREM) – P175915

Activités	Sous-activités	Indicateur	2023	2024					Responsables	Budget estimatif	Sources et Montant financement		Observations
			T4	T1	T2	T3	T4	ARAFA- FK			ANA et PTF		
	Animer régulièrement le groupe WhatsApp du BE de l'ARAFA-FK et les sous-groupes	01 groupe WhatsApp de BE animé	X	X	X	X	X	SG ARAFA-FK					Pas de budget requis
	Elaborer et imprimer des supports promotionnels de l'ARAFA-FK	200 plaquettes et 300 flyers élaborés et imprimés	X					SG ARAFA-FK	700 000		700 000		Une requête sera préparée et envoyée aux partenaires
2.2 Sensibiliser les Parties prenantes, communiquer sur les activités de l'ARAFA-FK et créer une dynamique économique régionale et de performance de la filière aquacole	Participer à des émissions au niveau des radios communautaires ou télé axées sur la filière aquacole	au moins 02 émissions radio ou TV tenues dans l'année		X		X		Président / SG ARAFA-FK/Président Commission COM	248 000	248 000			
	Créer et diffuser des spots media (réseaux sociaux) sur l'ARAFA et la filière aquacole	au moins 15 spots média créés	X	X	X	X	X	Président / SG ARAFA-FK /Président Commission COM					
	Initier des actions de plaidoyer pour la reconnaissance de ARAFA-FK comme membre du CRD et participer aux rencontres sur la filière aquacole et aux CRD	au moins 2 participations annuelles aux rencontres et aux CRD		X		X		Président / SG ARAFA-FK/Président Commission COM	48 000	48 000			Pas de budget requis
	Participation aux foires concernant l'aquaculture j	au moins 01 participation à une foire							500 000		500 000		
Sous-total 2									1 516 000	316 000	1 200 000		
Objectif 3 : Accompagner les membres de l'ARAFA-FK pour l'amélioration de leur performance													
Cet objectif vise à garantir que l'ARAFA-FK développe des stratégies pour que ses membres bénéficient d'un accompagnement effectif dans la mise en place et l'exploitation de leurs unités													
Résultat attendu 3 : Les promoteurs bénéficient d'un accompagnement effectif de l'ARAFA-FK													

Activités	Sous-activités	Indicateur	2023	2024					Responsables	Budget estimatif	Sources et Montant financement		Observations
			T4	T1	T2	T3	T4	ARAFA- FK			ANA et PTF		
3.1 Renforcer les capacités des membres dans l'aménagement , l'exploitation et la gestion d'unités piscicoles	Elaborer les TDR des activités et faire des requêtes auprès de l'ANA et des Partenaires pour l'organisation de sessions de renforcement des capacités des membres de l'ARAFA-FK	au moins 2 requêtes transmises à l'ANA et aux partenaires	X		X	X			ANA			-	Pas de budget requis
3.2 Contribuer à la stratégie de facilitation de l'accès des membres de l'ARAFA-FK aux intrants (aliment et alevins)	Tenir de séances d'information et d'échanges sur le programme de facilitation de l'accès aux intrants et proposer des mécanismes pour faciliter l'accès des membres aux intrants (aliment et alevins) à prix abordable	au moins 02 réunions tenues	X	X				Président / Secrétaire général ARAFA-FK	278 000	100 000	178 000		
3.3 Favoriser le partage d'expériences entre les membres et améliorer le suivi des fermes	Elaborer les TDR et faire des requêtes pour la cartographie des fermes aquacoles de la région	au moins 2 requêtes transmises à l'ANA et aux partenaires		X	X								
	Organiser des visites d'échanges et de partage d'expériences entre les membres de l'ARAFA-FK et d'autres acteurs (par ex. les DAC)	au moins 02 visites organisées		X		X		Président / Secrétaire général ARAFA-FK	882 000		882 000		
Sous-total 3									1 160 000	100 000	1 060 000		
TOTAL GENERAL									7 169 000	3 212 000	3 957 000		
TAUX									100%	45%	55%		

Annexe 4. Modèle de protocole d'accord entre le projet SENREM et les ARAFA et l'ANAFAS

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi



**MINISTÈRE DES PÊCHES ET DE L'ECONOMIE
MARITIME (MPEM)**

**PROJET DE GESTION DES RESSOURCES
NATURELLES AU SENEGAL**

(P175915)

Subvention des ARAFA et de l'ANAFAS

PROTOCOLE D'ACCORD

BENEFICIAIRE :

**Association régionale des Acteurs de la Filière aquacole de
(ARAFA-.....)**

Montant :

novembre 2023

ENTRE :

L'Unité de gestion du Projet (UGP) de Gestion des ressources naturelles du Sénégal (SENREM) sise à Tél :, représentée par, agissant au nom et pour le compte du Gouvernement de la République du Sénégal, **d'une part,**

ET

L'Association régionale des Acteurs de la Filière aquacole (ARAFA) de, représentée par **Monsieur**, **son Président**, agissant au nom et pour le compte de ladite association, **d'autre part,**

Considérant l'Accord de crédit du SENREM-Sénégal (N° Crédit IDA n° 71890- SN) ;

IL EST ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIIT :

Article 1 : Objet de l'Accord de mise en œuvre

Le présent protocole d'entente a pour objet, de déterminer les modalités de :

- mise à disposition de la subvention mise en place par le projet SENREM pour appuyer le fonctionnement de l'ARAFA- ;
- gestion financière, d'exécution, de rapportage, et de suivi de ladite subvention ;

Article 2 : Activités, budget et processus de financement

2.1. Activités

La subvention concerne la mise en œuvre des activités suivantes :

- tenues des réunions statutaires des instances de l'ARAFA (Bureau, Comité directeur, Assemblée générale) ;
- participation aux concertations sur la filière aquacole ;
- mobilisation de fonds pour appuyer le fonctionnement de l'ARAFA
- sensibilisation, communication et mobilisation des partenaires ;
- visites de sites et concertations avec les fermes ;
- Participation aux activités sur filière aquacole ;
- Elaboration de PTA

2.2. Budget

Le montant du fonds consenti pour la mise en œuvre des activités listées à l'article 2 alinéa 2.1 équivaut globalement à (**.....**) **F CFA** répartis comme suit :

- **F CFA** pour le PTA de 2023 - 2024 ;
- **FCFA pour le PTA 2025 -2026 ;**

2.3. Processus de financement

Le processus de financement des activités listées à l'article 2 alinéa 2.1 s'organise de la manière suivante :

1. Après la signature du présent Accord de mise en œuvre par les parties au Contrat, l'Unité de Gestion du Projet (UGP) SENREM procédera progressivement au versement du montant de la subvention sur la base de **requêtes trimestrielles** signées conjointement par le Président de l'ARAFA -..... et le Chef d'antenne du ressort dudit ARAFA. Les demandes de financement de l'ARAFA doivent faire l'objet d'une ampliation à l'ANAFAS lors de leur transmission à l'ANA. L'ANA doit solliciter l'avis de l'ANAFAS avant l'approbation des requêtes de l'ARAFA. Les requêtes approuvées seront confirmées par un ANO émis par le projet SENREM avant la mise à disposition des fonds.
2. Après le premier versement, toute nouvelle requête sera acceptée qu'après transmission et approbation des pièces justificatives (y compris le rapport financier des activités menées) de la requête précédente ; les pièces justificatives doivent être visées par le Président de l'ARAFA et le Chef d'antenne du ressort ;
3. L'ARAFA -..... s'engage à conduire le financement des activités sous la supervision du Chef d'antenne du ressort, et à justifier toutes les dépenses encourues dans le cadre de la mise en œuvre des activités énumérées au point 2.1 de l'article 2 du présent accord ;
4. Tout reliquat non justifié à l'échéance de la réalisation des activités d'une requête, sera restitué à l'Unité de Gestion du Projet (UGP) SENREM.

Article 3 : Obligation de rapportage et audit

L'utilisation du fonds doit être prouvée par la liste valorisée des dépenses effectuées et les pièces justificatives dûment remplies et mises, par l'ARAFA-....., à la disposition du service financier de l'Unité de gestion du projet (UGP) SENREM, au plus tard 15 jours après l'exécution de chaque requête.

L'Agence nationale de l'Aquaculture (ANA) se réserve le droit de faire procéder à la certification des comptes et à l'audit des dépenses effectuées par l'ARAFA - dans le cadre du présent Protocole d'accord.

Article 4 : Gestion

Les montants mis à disposition de l'ARAFA -seront exclusivement utilisés pour financer les activités prévues par l'article 2, sauf excédant constaté à la fin de l'activité. Tout excédant sera reversé à la l'Unité de Gestion du Projet (UGP) SENREM dans un délai de 15 jours.

Article 5 : Entrée en vigueur

Le présent protocole d'accord entre en vigueur à compter de sa date de signature par les parties contractantes.

Article 6 : Relations entre les parties

Il est expressément établi que le présent protocole d'accord ne constitue pas une association entre les parties signataires dont les responsabilités sont limitées aux engagements mentionnés dans le présent protocole.

Chaque partie est seule responsable des autres obligations qu'elle aura prises dans le respect des lois et règlements en vigueur.

Article 7 : Contentieux et règlement des litiges

Tout différend au sujet de l'interprétation et/ou de l'application du présent protocole sera réglé à l'amiable.

A défaut de solution à l'amiable, chaque partie qui le désire a la faculté de soumettre le différend à la juridiction compétente et de réclamer, le cas échéant, la réparation des dommages nés de l'inobservation par l'autre partie, de ses obligations stipulées dans le présent protocole.

Article 8 : Correspondance

Toute correspondance ou tout renseignement concernant ce présent protocole sont à adresser à :

D'une part à :

UGP du Projet de Gestion des Ressources naturelles au Sénégal (SENREM)

VOLET PECHE/AQUACULTURE) – Dakar Sénégal

Et d'autre part à :

Association régionale des acteurs de la filière aquacole de, (adresse)

Article 9 : Dispositions finales

Les parties s'engagent à exécuter avec soin et diligence le présent protocole d'accord et à sauvegarder les intérêts du projet SENREM.

Les parties s'engagent à informer immédiatement et par écrit leur partenaire de toute situation exceptionnelle qui surviendrait dans l'exécution du présent protocole et qui risquerait de compromettre sa réalisation et/ou l'obligerait à modifier considérablement ses objectifs.

Les parties s'engagent à ne pas offrir à des tiers, et/ou à ne pas solliciter, accepter ou se faire promettre pour eux-mêmes ou pour autrui directement ou indirectement, des dons ou autres avantages considérés ou pouvant être considérés comme une pratique illégale ou de corruption.

Le présent protocole prime sur tout autre document liant les signataires.

Fait à Dakar, le 2023 en QUATRE (4) exemplaires originaux.

Pour l'Unité de Gestion du Projet SENREM

**Pour l'Agence nationale de l'Aquaculture
(ANA)**

.....

.....

**Pour l'Association régionale des acteurs de la filière aquacole de
(ARAFA-.....),**

Le Président de l'ARAFA -

Monsieur

